



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



2023

# Rapport d'activité

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

01

## INTRODUCTION

page 6

L'ONF en quelques mots

Gouvernance

Conseil d'administration

Organigramme

ONF et Communes forestières

Les temps forts de l'année 2023

Les grands partenariats

Des équipes engagées

Innovation

Mécénat : ONF-Agir pour la forêt,  
une collecte en progression

Bilan économique et financier



02

## GÉRER DURABLEMENT LES FORÊTS ET LES ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

page 36

Forêt mosaïque : une stratégie de résilience  
pour les forêts publiques

L'interview de Milène Gentils, cheffe  
du Département Santé des forêts

Recherche : des outils pour agir

Ressources génétiques forestières :  
l'avenir de la forêt française

Renouveau forestier :  
la mobilisation continue

Gestion durable des forêts et aménagements  
forestiers : l'ONF expérimente une gestion  
adaptée à l'incertitude climatique

Un réseau police pour protéger les forêts  
publiques et mettre en œuvre les missions  
d'intérêt général

Équilibre sylvocynégétique :  
la chasse, un impératif pour garantir  
le renouvellement des forêts

03

## FACE AUX RISQUES, PROTÉGER LA NATURE ET LES POPULATIONS

page 54

Feux de forêt : extension de la mission  
de défense des forêts contre les incendies

Stratégie nationale de prévention  
des feux de forêt : une mobilisation  
à toutes les étapes

Inauguration de la plus grande citerne  
DFCI de La Réunion

Restauration des terrains de montagne :  
les équipes de l'ONF aux côtés de l'État

Prévenir les risques glaciaires et périglaciaires

Littoral : nouvelle convention pour  
l'Observatoire de la côte de Nouvelle-Aquitaine

Face à l'érosion marine : accompagner  
la dynamique éolienne pour protéger  
les dunes

Ciarán et Domingos : tempête sur les forêts

04

## AGIR POUR LA BIODIVERSITÉ ET VALORISER LES SERVICES ÉCOLOGIQUES

page 66

Mission d'intérêt général Biodiversité  
et Paysage : une mobilisation nécessaire  
aux côtés de l'État pour préserver  
la richesse écologique des forêts

Réserves biologiques : un réseau d'espaces  
sous protection forte au cœur des forêts  
publiques

Zoom en outre-mer et dans l'Hexagone



05

## LE BOIS, SOURCE D'EMPLOIS LOCAUX ET D'UNE ÉCONOMIE DÉCARBONÉE

page 80

Marché du bois : une conjoncture  
économique sensible

Construction bois : les secondes vies  
du bois scolyté

Le bois, un allié pour une société  
décarbonée



06

## L'ONF, PARTENAIRE DES TERRITOIRES ET ACTEUR DU DIALOGUE AVEC LES CITOYENS

page 90

Dialoguer avec les élus et la société :  
une stratégie adoptée et un réseau  
opérationnel

Deux nouvelles Forêts d'Exception®  
labellisées

La montagne Pelée et les pitons du nord  
inscrits au Patrimoine mondial de l'Unesco

Des rendez-vous toute l'année  
avec le grand public

Sensibiliser les jeunes générations

07

## GROUPE ONF

page 98

Organigramme du groupe ONF

ONF Vegetis

ONF Energie

ONF Logistique

ONF International



### Jean-Yves Caillet

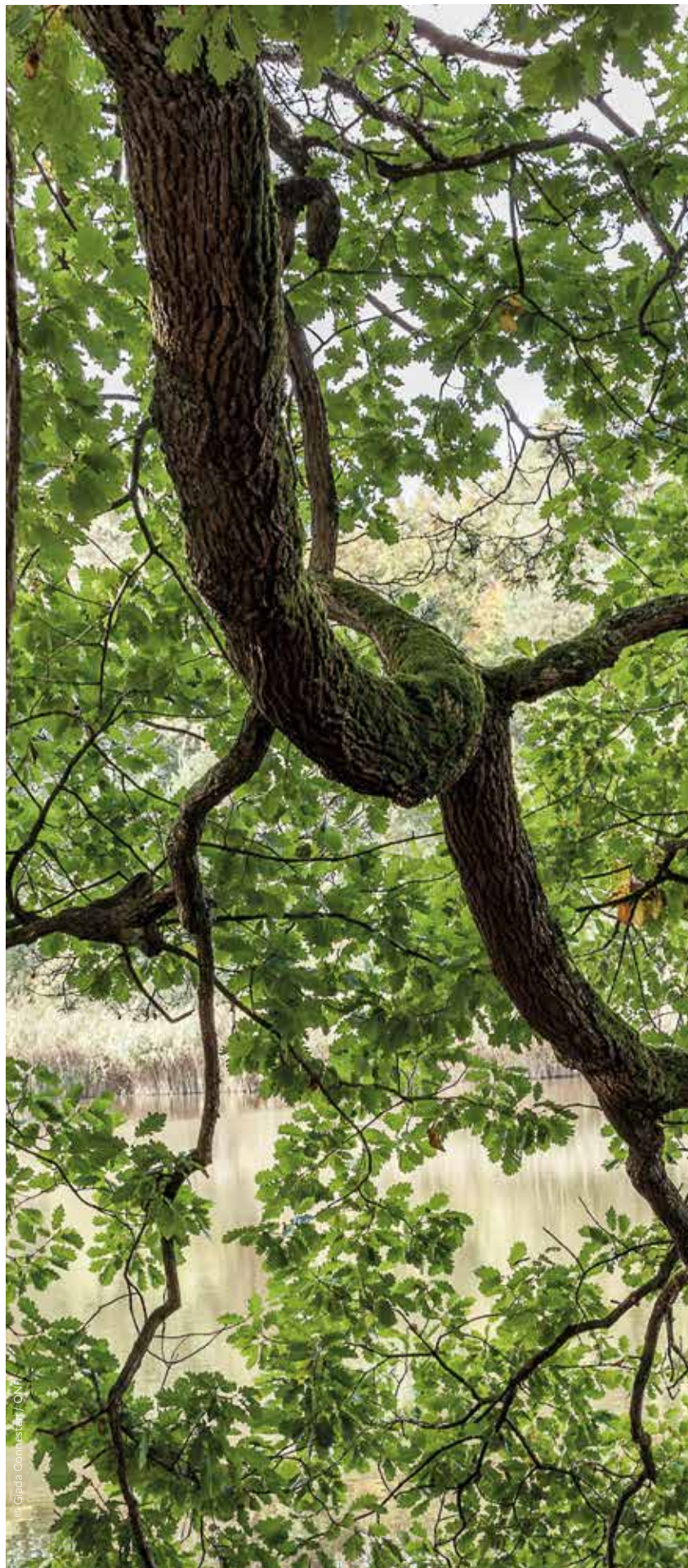
Président du conseil  
d'administration de l'Office  
national des forêts

“ Je remercie les équipes de l'ONF qui, aux côtés de leurs partenaires, accompagnent la transition vers des forêts mieux adaptées au climat futur. ”

À l'heure d'une prise de conscience généralisée de l'urgence climatique, les forêts sont aujourd'hui au cœur de la planification écologique. Si elles sont une des solutions au réchauffement climatique grâce à leur capacité à capter le carbone atmosphérique et à fournir du bois, matériau renouvelable qui le séquestre long-temps, leur exposition accrue aux stress engendrés par le réchauffement climatique est source d'interrogations. En effet, nos forêts, qu'elles soient publiques ou privées, sont fragilisées. Aucune région française n'est épargnée.

Aussi, je salue et remercie les équipes de l'ONF qui, aux côtés des Communes forestières, des forestiers privés et de tous leurs partenaires de filière, accompagnent la transition vers des forêts plus résistantes et mieux adaptées au climat futur. Outils d'observation et de suivi, sélection de graines d'avenir, diversité des essences et des sylvicultures, renforcement du dispositif de prévention incendie, préservation des sols... Autant d'actions décisives, résolues, prudentes et de longue haleine pour la résilience et la santé des forêts de demain.

Cette mobilisation collective est indispensable car la filière forêt-bois est un acteur essentiel de la décarbonation de notre économie. Sa contribution est double pour la séquestration et le stockage carbone : dans les forêts d'une part et dans les produits bois d'autre part. Ces deux leviers doivent être mobilisés simultanément afin de maximiser la contribution de la filière à l'atténuation du changement climatique. Cela implique un plus grand recours au matériau bois dans le respect de la hiérarchie de ses usages durables. Je suis confiant quant à la capacité de l'ONF, des Communes forestières et de tous les partenaires à relever ce défi exigeant pour notre avenir à tous.



### Valérie Metrich-Hecquet

Directrice générale  
de l'Office national  
des forêts

“ L'action quotidienne de ses personnels a permis de consolider l'ONF dans ses missions comme dans sa situation économique et financière. ”

Alors que les effets du changement climatique s'accroissent, avec des territoires particulièrement touchés par des dépérissements de grande échelle, ou des aléas climatiques comme les tempêtes de l'automne dernier, je remercie les équipes de l'établissement et de ses filiales pour le travail d'envergure accompli en 2023, ainsi que les ministères de tutelle, les collectivités forestières et nos partenaires pour leur engagement aux côtés de l'établissement.

L'action quotidienne de ses personnels a permis de consolider l'ONF dans ses missions comme dans sa situation économique et financière. Porté par le niveau des cours du bois et par l'augmentation des soutiens financiers de l'État, le résultat de 2023 permet de poursuivre le désendettement de l'établissement.

Dans l'Hexagone comme en outre-mer, l'ONF se mobilise autour de la gestion durable de la forêt publique et de son adaptation, de l'approvisionnement en bois certifié de la filière, ainsi que des missions d'intérêt général qui lui sont confiées : la défense des forêts contre l'incendie, la prévention des risques en montagne, la gestion des dunes littorales, la préservation de la biodiversité et désormais l'adaptation de la forêt au changement climatique. Avec l'aide des services de l'État et des autres établissements publics, et aux côtés des Communes forestières et de ses partenaires, l'établissement est engagé dans la construction d'une stratégie d'adaptation, progressive et proportionnelle à la gravité des impacts, fondée sur le suivi et l'anticipation, sur la diversité des pratiques et des essences, et répondant aux attentes de la société et à celles des acteurs de la filière forêt-bois. Une partie du présent rapport lui est consacrée.

Première année de stabilité dans ses effectifs depuis plus de vingt ans, 2023 a aussi été marquée par un accompagnement renforcé de l'État, qui trace des perspectives pour l'action de l'établissement, en le positionnant comme un acteur de la planification écologique. La stratégie d'adaptation bénéficiera notamment des crédits prévus pour assurer le renouvellement forestier, au travers d'une nouvelle convention avec l'État, qui prend la suite des programmes France Relance et France 2030. De leur côté, le versement compensateur et les missions d'intérêt général sont revalorisés.

À côté de l'accroissement de l'investissement en forêt, l'ONF investit aussi pour maintenir, transmettre et développer les compétences internes ; la première étape initiée en 2023 porte sur la mise en place d'une formation commune pour les techniciens forestiers qui rejoignent l'établissement. Les compétences des personnels de l'ONF sont en effet nos meilleurs atouts pour relever les nombreux défis qui nous attendent.



---

## INTRODUCTION

---

- 8 L'ONF en quelques mots
- 10 Gouvernance
- 12 Conseil d'administration
- 13 Organigramme
- 14 ONF et Communes forestières
- 18 Les temps forts de l'année 2023
- 20 Les grands partenariats
- 22 Des équipes engagées
- 28 Innovation
- 30 Mécénat : ONF-Agir pour la forêt, une collecte en progression
- 32 Bilan économique et financier





## L'ONF EN QUELQUES MOTS

### Un établissement au service de l'État et des collectivités

Dans l'Hexagone et en outre-mer, l'Office national des forêts assure la gestion de près de 11 millions d'hectares de forêts publiques appartenant à l'État et aux collectivités territoriales et bénéficiant du régime forestier.

### Des missions diverses pour une forêt gérée durablement

Chaque jour, les forestiers veillent à l'entretien, au développement et au renouvellement des forêts et des espaces naturels pour les transmettre aux générations futures. Au cœur de ces actions, un principe : la forêt française est un espace aux ressources multiples ; sa gestion multifonctionnelle permet de concilier plusieurs objectifs indissociables : répondre aux besoins de la société grâce à la production de bois, préserver la biodiversité, accueillir le public, prévenir et gérer les risques naturels.

### Des missions d'intérêt général

Au-delà des missions assignées au titre du régime forestier, l'État confie à l'ONF des Missions d'intérêt général (MIG) nationales. Ces missions relèvent de trois ministères : ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et ministère de l'Intérieur et des Outre-mer.

Dans le cadre de ces MIG, l'État s'appuie sur l'expertise des équipes de l'Office pour des domaines d'action diversifiés : la prévention des risques naturels, la biodiversité, les ressources génétiques forestières, la santé des forêts, RENECOFOR (Réseau national de suivi à long terme des écosystèmes forestiers), et sur les territoires ultramarins, au travers d'une mission spécifique à l'outre-mer.

### Des activités de travaux et d'études dans le domaine concurrentiel

Forts de leur expérience de gestionnaire des forêts publiques, l'ONF et ses filiales proposent également des prestations à destination des collectivités, des entreprises et des particuliers souhaitant valoriser leurs espaces naturels. Au cœur de ces actions situées à la croisée des enjeux économiques, écologiques et sociaux, l'ONF est un acteur incontournable du développement durable et de la transition écologique et énergétique.

### Les fondamentaux de l'ONF

Placé sous la double tutelle du ministère chargé de la forêt et du ministère chargé de l'écologie, l'ONF est un Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) dont les statuts sont définis dans le Code forestier.

### Le régime forestier, socle juridique de la gouvernance de l'ONF

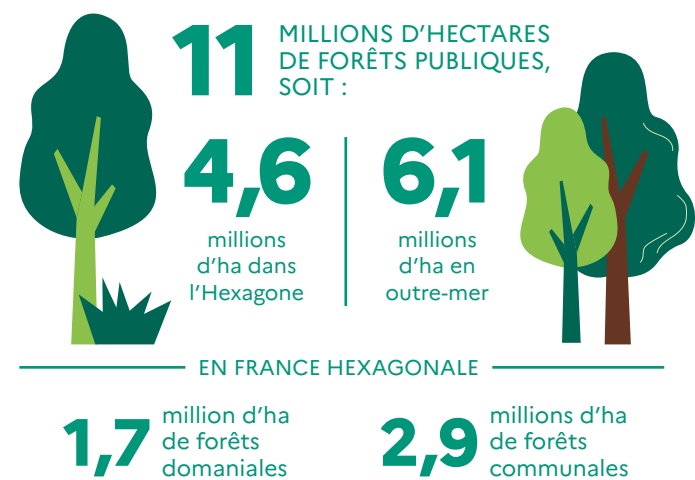
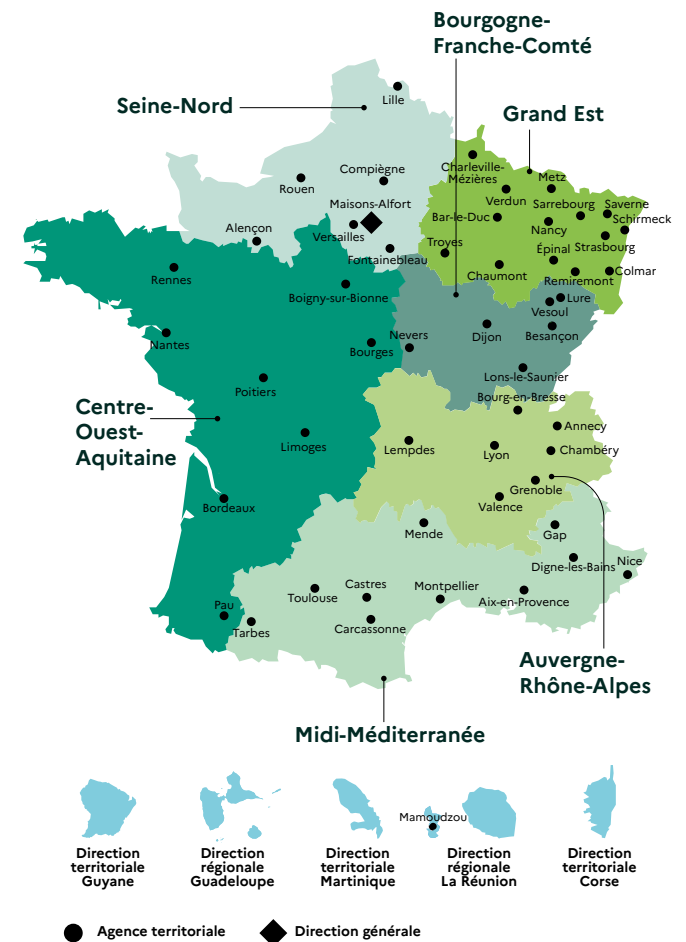
L'ONF applique le régime forestier (défini par le Code forestier) et les politiques environnementales. Ce régime concerne la gestion des forêts domaniales et des forêts des collectivités. Il définit un certain nombre de règles visant à prendre en compte les différentes fonctions de la forêt : production de bois, préservation de la biodiversité et accueil du public tout en garantissant la gestion durable, le renouvellement et la pérennité du patrimoine forestier.

### L'aménagement forestier, outil clé pour la gestion durable des forêts

L'aménagement constitue le document de planification sur lequel s'appuie la gestion forestière à l'échelle de chaque forêt publique. Document essentiel, il permet d'appliquer localement, sur une période de quinze ans, les enjeux associés aux différentes fonctions de la forêt et les traduit notamment en programmes de travaux forestiers et de récolte de bois.

Afin de tenir compte des réalités territoriales des forêts, il existe depuis 2016 des adaptations possibles : le Règlement type de gestion (RTG) pour les forêts à faible enjeu dont la surface est inférieure à 25 hectares ; l'aménagement synthétique, adapté à des niveaux d'enjeux moindres concernant les quatre fonctions principales de la forêt (économique, écologique, sociale et de protection). Cet outil est amené à évoluer pour tenir compte des effets induits par le changement climatique.

### L'ONF DANS LES TERRITOIRES





## GOVERNANCE

La mission de gestion durable des forêts publiques s'appuie sur la mobilisation de plusieurs instances de gouvernance essentielles à l'efficacité des actions conduites par l'ONF.

### Le conseil d'administration

Comprenant 30 membres titulaires (article D222-1 du Code forestier), le conseil d'administration de l'ONF, renouvelé en 2022, est présidé par Jean-Yves Caillet. Le champ d'action de cette instance, qui se réunit au moins trois fois par an, est défini par le Code forestier (articles D222-5 à D222-10).

### Le comité d'audit

Le comité d'audit assiste le conseil d'administration et prépare ses décisions. Il a pour missions de suivre le processus d'élaboration comptable et financière ainsi que les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques financier et métier. Il est présidé par Monique Saliou, conseillère maître à la Cour des comptes. La contrôleur générale économique et financière (CGefi) est membre de droit du comité d'audit. L'agente comptable principale assiste à ses délibérations.

### La commission nationale de la forêt communale

Instance nationale de concertation entre les collectivités et l'ONF, la commission nationale de la forêt communale a vocation à traiter des différents sujets relatifs à la gestion forestière communale. Elle est également chargée de veiller à la mise en œuvre de la convention FNCOFOR-ONF. Elle s'est réunie quatre fois en 2023.

### Le comité consultatif des forêts d'outre-mer

Le comité consultatif des forêts d'outre-mer est une instance d'échange et d'écoute visant à une meilleure prise en compte des spécificités des forêts d'outre-mer dans la gestion de ces territoires. Le comité est composé d'élus représentant l'Association des maires de France (AMF), l'Assemblée des départements de France (ADF) et l'association Régions de France. Il est complété par un représentant du Conservatoire du littoral, de l'Office français de la biodiversité, de la FNCOFOR, de la Fédération des entreprises des outre-mer, de France Nature Environnement, du CIRAD et des représentants des ministères. Jean-Yves Caillet, président du conseil d'administration de l'ONF et président du comité consultatif des forêts d'outre-mer, l'a réuni le 25 avril 2023 ; il était dédié au bilan de la mise en œuvre des actions issues du volet ultramarin du programme de renouvellement forestier.

### Le comité consultatif de la forêt communale

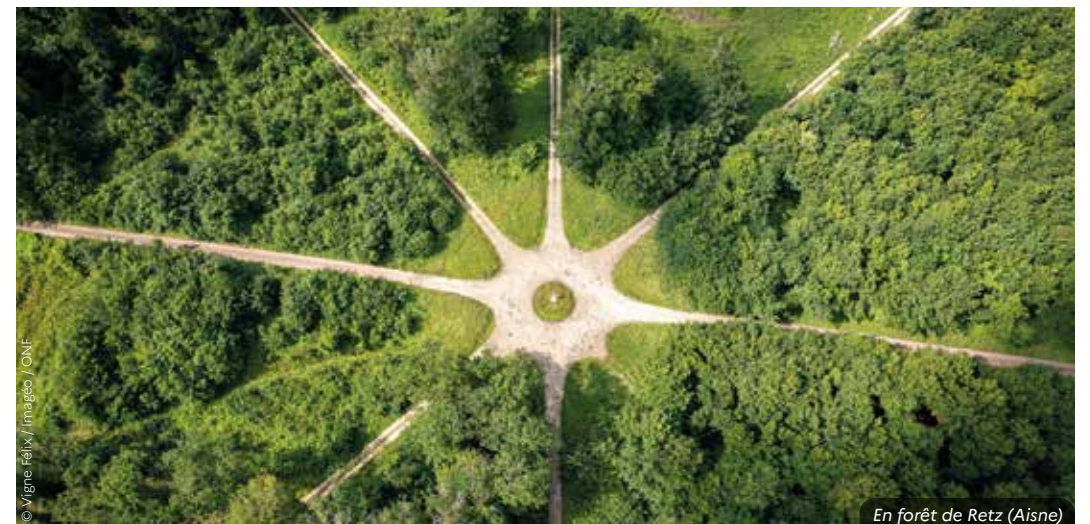
Composé d'une quinzaine de membres permanents, ce comité débat des choix stratégiques liés à la gestion de la forêt communale. Présidé par le président de la FNCOFOR, il accueille notamment des représentants des personnels de l'ONF, de l'association Régions de France, de l'Assemblée des départements de France, de la Fédération nationale du bois, de France Nature Environnement et de la forêt privée.

### Le comité scientifique

Composé de 10 à 15 membres nommés pour quatre ans, le comité scientifique de l'ONF est une instance de réflexion, de proposition et d'évaluation qui se réunit deux fois par an. Il intervient et formule des avis à la demande de l'ONF ou en autosaisine, dans divers domaines : gestion des forêts ; mise en œuvre des politiques nationales ou européennes ayant des incidences sur la gestion forestière ; évaluation des programmes ONF de recherche-développement ou tout sujet relatif à l'activité de l'ONF et ses liens avec l'aménagement du territoire et l'environnement. Le président Hervé Jactel, directeur de recherche à INRAE (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement), a réuni le comité le 16 mai et le 30 novembre 2023. Les travaux de cette année ont porté notamment sur le concept de forêt mosaïque, les Ressources génétiques forestières (RGF) pour l'adaptation des peuplements au changement climatique et sur les besoins de *monitoring* et d'évolution de l'aménagement forestier.

### Le comité de direction plénier

Un comité de direction plénier se réunit deux fois par mois. Il est composé d'une vingtaine de membres représentant l'équipe de direction du siège, les directeurs territoriaux et régionaux. Il est chargé du pilotage opérationnel de la stratégie de l'ONF.



En forêt de Retz (Aisne)

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

à la date du 31 mars 2024

**Président :** Jean-Yves Caullet

**Premier vice-président :** nomination à venir (remplacement de Dominique Jarlier)

**Second vice-président :** Philippe Siat

## Membres titulaires

**Représentant du Premier ministre :** Jean-Yves Caullet

**Personnalités choisies parmi les membres du Conseil d'État, de la Cour des comptes et de l'Inspection générale des finances :**

**Catherine Bobo**, maître des requêtes au Conseil d'État

**Monique Saliou**, conseillère maître honoraire à la Cour des comptes

**Représentants du ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, chargé des forêts :**

**Cécile Bigot-Dekeyzer**, secrétaire générale, représentée par Philippe Auzary

**Philippe Duclaud**, directeur général de la performance économique et environnementale des entreprises, représenté par Serge Lhermitte

**Marie-Aude Stofer**, sous-directrice filières forêt-bois, cheval et bioéconomie

**Représentants du ministre chargé du budget et des finances publiques :**

**Amélie Verdier**, directrice générale des finances publiques, représentée par Stéphanie Dachary-Mlenek

**Mélanie Joder**, directrice du budget, représentée par François Deschamps

**Représentant du directeur général des entreprises au ministère chargé de l'Industrie :**

**Thomas Courbe**, directeur général des entreprises, représenté par Stéphane Berger

**Représentants du ministre chargé de l'Environnement :**

**Célia de Lavergne**, directrice de l'eau et de la biodiversité

**Cédric Bourillet**, directeur général de la prévention des risques, représenté par Véronique Lehideux

**Représentant du ministre chargé des Collectivités territoriales :**

**Thomas Fauconnier**, sous-directeur des finances locales et de l'action économique (DGCL), représenté par Isabelle Dorliat-Pouzet

**Représentant du directeur du management de l'administration territoriale et de l'encadrement supérieur au ministère de l'Intérieur :**

**Fabienne Balussou**, secrétaire générale adjointe, directrice de la modernisation et de l'action territoriale, représentée par Valérie Michel-Moreaux

**Représentant du directeur général des Outre-mer au ministère des Outre-mer :**

**Olivier Jacob**, directeur général des Outre-mer, représenté par Carole Manry

**Représentants des personnes publiques autres que l'État, propriétaires de forêts relevant du régime forestier :**

*En attente de nomination (remplacement de Dominique Jarlier)*

**Philippe Canot**, maire de Sécheval (Ardennes)

**Francis Cros**, président de la communauté de communes du Haut-Languedoc (Hérault)

**Michel Bourgeois**, maire d'Entre-Deux-Monts (Jura)

**Représentant des Régions de France :**

**Philippe Meunier**, vice-président de la région Auvergne-Rhône-Alpes

**Représentants des personnels de droit privé employés par l'établissement :**

**Eloi Schneider**, ouvrier forestier, au titre de la Fédération CFTC de l'Agriculture (CFTC-AGRI)

**Jean-Marie Desprairies**, ouvrier forestier, au titre de la Fédération générale agroalimentaire (FGA-CFDT)

**Représentants des personnels de droit public employés par l'établissement, hors personnels d'encadrement :**

**Philippe Canal**, technicien supérieur forestier, au titre du SNUFPEN Solidaires

*Représentant en attente de nomination, au titre du SNUFPEN Solidaires*

**Farida Moussaoui**, attachée d'administration, au titre du syndicat national de l'ONF CGT Forêt

**Laurence Richoilley**, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, au titre de Synergies-FO

**Représentant des personnels d'encadrement employés par l'établissement :**

**Armelle Noé**, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, au titre du syndicat national des cadres EFA-CGC

**Personnalités choisies en raison de leur compétence particulière dans les domaines professionnel, technique, économique, scientifique, social, cynégétique ou de la protection de la nature :**

**Philippe Siat**, désigné par la Fédération nationale du bois

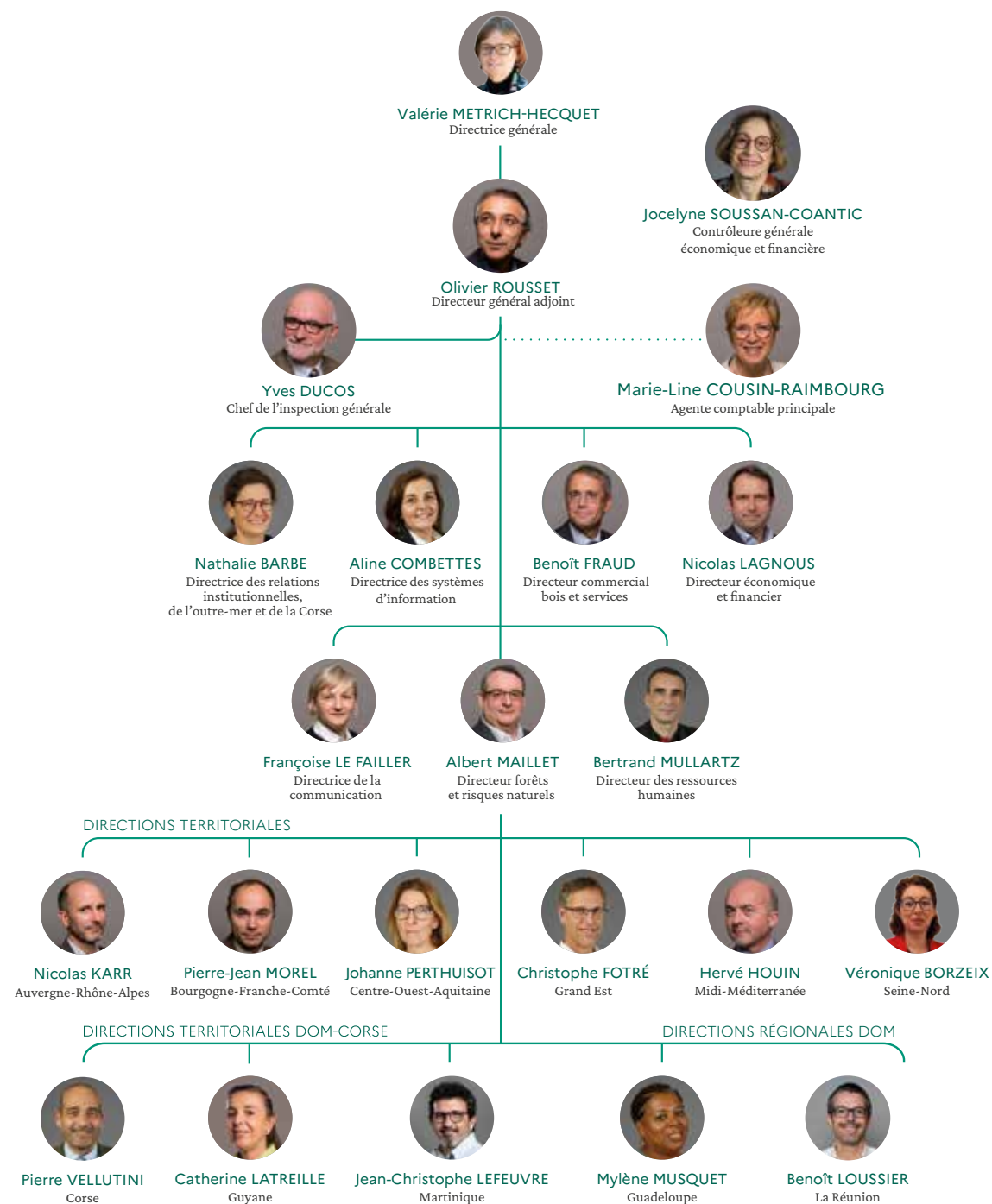
**Pascal Sécula**, désigné par la Fédération nationale des chasseurs

**Dominique Piriou**, désignée par France Nature Environnement

**Myriam Legay**, directrice d'AgroParisTech-Nancy

# ORGANIGRAMME

Janvier 2024





## ONF ET COMMUNES FORESTIÈRES

### Renouveau forestier en forêts communales

Dans le cadre de France Relance, l'ONF a accompagné les Communes forestières en vue de reconstituer 4 679 hectares de forêts.

Le volet forestier du plan gouvernemental France Relance, lancé fin 2020, avait pour objectif de reconstituer les forêts publiques (communales et domaniales) sinistrées par les crises sanitaires et de renforcer leur résilience, tout en développant la filière bois-forêt.

L'ONF a accompagné les Communes forestières dans la constitution de leur demande d'accompagnement. Fin 2023, 939 dossiers de subvention déposés étaient instruits par les directions départementales des territoires, pour 4 679 hectares et un montant de subvention de 241 M€. La reconstitution des peuplements scolytés et dépeuplés représente 89 % des surfaces.

Les directions territoriales Grand Est, Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes représentent 82 % des projets communaux, en surface et en montant. Fin 2023, 180 dossiers de subvention étaient soldés ou clôturés pour 798 ha et 4,1 M€. « Au service des Communes forestières, les équipes de l'ONF se sont fortement mobilisées dans la mise en œuvre du dispositif France Relance. Les résultats ont nécessité une forte interaction entre les agences, les directions territoriales et le siège », témoigne Nathalie Barbe, directrice des relations institutionnelles, de l'outre-mer et de la Corse à l'ONF.

### Soutien prioritaire aux forêts sinistrées et vulnérables

L'exemple de la forêt communale de Magland, en Haute-Savoie, illustre la dynamique de renouvellement forestier dans les territoires. Dans cette forêt, 70 hectares, soit l'équivalent de 50 000 m<sup>3</sup> de bois, avaient été détruits en juillet 2019 par une tempête.



Plantation en forêt communale de Magland (Haute-Savoie)

L'ONF a accompagné les élus locaux dans le programme de reconstitution de cette forêt, estimé à 1,2 M€ sur dix ans (investissement et fonctionnement). Le financement de 200 000 € de France Relance a permis de lancer les travaux sur 23 hectares et de convaincre d'autres financeurs, publics et privés. L'opération a sensibilisé les habitants et les entreprises locales aux enjeux de la transition écologique et de la sobriété carbone. « C'est aujourd'hui une forêt qui renaît et c'est ce qui donne du sens à notre métier de forestier », témoigne François-Xavier Nicot, directeur de l'agence ONF Savoie Mont Blanc.

### Salon des maires, l'ONF aux côtés de la FNCOFOR

L'Office national des forêts était de retour au Salon des maires et des collectivités locales du 21 au 23 novembre 2023. Dans un îlot forestier, mitoyen des stands de la Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR) et de France Bois Forêt, les équipes de l'ONF ont échangé avec de nombreux élus sur les grands enjeux de la forêt publique.

Source de développement et d'attractivité des territoires à la croisée de nombreuses politiques publiques, la forêt s'est invitée au Salon des maires et des collectivités locales dans un îlot réunissant France Bois Forêt, la FNCOFOR et l'ONF. Pour les visiteurs venus nombreux rencontrer les forestiers, ce grand rendez-vous a permis d'aborder la question centrale de la gestion durable et de l'adaptation des forêts au changement climatique. En partenariat avec la FNCOFOR, une conférence a été organisée sur ce thème avec Jean-Louis Batt, membre du conseil d'administration des Communes forestières d'Alsace. Jean Bacci, président de l'Union régionale des Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur, sénateur du Var, et Albert Maillat, directeur forêts et risques naturels à l'ONF, ont également sensibilisé les élus sur la prévention des feux de forêt et l'application des Obligations légales de débroussaillage (OLD).

### Ensemble pour la gestion durable des forêts

Lors de l'événement, Alexandre Mulatier-Gachet, premier adjoint au maire d'Annecy, a témoigné de l'importance du travail mené par les élus et les forestiers. À titre d'exemples, la rénovation de chalets à partir de bois locaux ainsi que la gestion de l'eau à Saint-Étienne, reconnue comme exemplaire au niveau européen, illustrent la qualité du partenariat Communes forestières-ONF au service de la gestion durable des forêts. Par ailleurs, le salon a permis la sensibilisation des élus aux contrats d'approvisionnement en bois façonnés et au Portail des collectivités, outil mis à disposition de l'ensemble des communes propriétaires de forêts en 2022. Plus de 6 300 collectivités l'utilisent aujourd'hui.



Alexandre Mulatier-Gachet, premier adjoint au maire d'Annecy



## Contrats d'approvisionnement : un kit pour faciliter le recours à ce mode de vente en forêts communales

Face à l'enjeu de développer les contrats d'approvisionnement pour sécuriser la filière bois et décarboner l'économie française, la convention ONF-FNCOFOR prévoit l'objectif suivant : 35 % de bois issus des forêts communales vendus par contractualisation d'ici à 2025.

Dans ce contexte, l'ONF et la FNCOFOR ont conçu un kit pédagogique destiné à mieux expliquer aux élus le principe, les étapes et le processus du contrat d'approvisionnement en bois façonnés. Il vise également à cadrer et à harmoniser les pratiques afin de garantir la même qualité de service, partout sur le territoire.

Composé d'un ensemble de documents (modèles de convention, calendrier, schémas explicatifs, illustrations détaillant les différentes modalités dans l'organisation et la mise en œuvre de l'exploitation forestière...), il fixe précisément les règles en rappelant le rôle de chaque partie.

La diffusion du kit aux Communes forestières a commencé en décembre 2023, après un lancement officiel en Comité national des ventes de bois communaux (CNV) par Valérie Metrich-Hecquet, directrice générale de l'ONF, et Michel Bourgeois, maire d'Entre-deux-Monts (Jura) et président du CNV. Il est déployé au sein des réseaux métiers de l'ONF.

“ Ce kit facilitera le développement de la contractualisation. Ces documents envoyés au conseil d'administration de la FNCOFOR et aux directions de nos unions régionales seront utiles pour les commissions régionales de la forêt communale, les comités régionaux des ventes et pour toutes les occasions qui permettent aux élus et à l'ONF d'échanger sur ce sujet. ”



### MICHEL BOURGEOIS

Président du comité national des ventes des bois communaux, président de l'association départementale des Communes forestières du Jura.



Visite de terrain de Pascal Orbillot, maire de Massaguel (Tarn), en compagnie de Philippe Lavillaureix, directeur de l'agence ONF de Castres et Philippe Gau, commercial bois à l'ONF

© 16 PRODU/ONF

Daniel Gerardin, technicien forestier territorial en charge de la gestion de la forêt communale de Pralognan et Véronique De-Righi, responsable de l'Unité territoriale de Tarentaise Vanoise, échantent avec Martine Blanc, la maire de Pralognan (Savoie)

pro. Lebrun / PRODU/ONF

## LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2023



27 FÉVRIER  
Partenariat

Signature de la convention-cadre ONF-INRAE.

MARS – AVRIL  
Élections professionnelles

Élections professionnelles des personnels de droit privé.



4-5 JUILLET  
Communes forestières

Congrès annuel de la FNCOFOR aux Mazures (Ardennes).



11 JUILLET  
Observatoire des forêts françaises

Mise en ligne d'une plateforme partenariale délivrant des informations de référence et thématiques sur les grands enjeux forestiers actuels.



26 JUILLET  
Lancement du plan « Objectif forêt »

En forêt domaniale d'Orléans (Loiret), lancement du plan « Objectif forêt » par Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.



16 SEPTEMBRE  
Patrimoine mondial de l'Unesco

En Martinique, la montagne Pelée et les pitons du nord inscrits au Patrimoine mondial de l'Unesco.



19 SEPTEMBRE  
Rentrée média de l'ONF

Voyage de presse en forêt domaniale de Moulière (Vienne) sur le thème de la forêt mosaïque.



2 NOVEMBRE  
Tempête Ciarán

Les forêts de l'Ouest de la Bretagne dévastées par la tempête.



21-23 NOVEMBRE  
Salon des maires et des collectivités

L'ONF et la FNCOFOR participent au Salon des maires et des collectivités.



24 NOVEMBRE  
Lancement du programme « Un jeune, un arbre »

Emmanuel Macron lance le programme national « Un jeune, un arbre » dans la forêt communale de Moirans-en-Montagne, dans le Jura.

## LES GRANDS PARTENARIATS

Grâce à la diversité de ses missions et de ses actions, l'ONF est un partenaire important d'un large réseau d'acteurs économiques, institutionnels, associatifs et scientifiques. Autant de coopérations qui font de l'ONF un acteur central du développement durable en France.



### Aménagement du territoire, environnement, patrimoine

Fédération des parcs naturels régionaux  
Réseau des Grands Sites de France  
Office français de la biodiversité  
Fédération nationale des chasseurs  
Agences de l'eau Adour-Garonne, Loire-Bretagne, Rhône Méditerranée Corse  
Association française de pastoralisme  
France Nature Environnement Teragir  
Union internationale pour la conservation de la nature  
Ligue pour la protection des oiseaux

Fédération des conservatoires botaniques nationaux  
Fédération des conservatoires d'espaces naturels  
Réserves naturelles de France  
Office pour les insectes et leur environnement  
Observatoire des galliformes de montagne  
Société française pour l'étude et la protection des mammifères  
Société mycologique de France  
Société herpétologique de France  
Association A.R.B.R.E.S.  
Fédération France Orchidées

Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement  
Association française pour la prévention des catastrophes naturelles et technologiques  
France Dignes  
Conservatoire du littoral  
Rivages de France  
Syndicat des énergies renouvelables  
Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie  
Conseil international des monuments et des sites  
Groupe d'histoire des forêts françaises



### Sports, loisirs

Fédération française de randonnée pédestre  
Fédération française d'équitation  
Fédération française de cyclisme  
Fédération française de cyclotourisme  
Fédération française de montagne et d'escalade  
Fédération française des sports populaires



### Europe

FEADER  
EUSTAFOR



### Certifications

PEFC France  
FSC France



### Recherche

Institut national de l'information géographique et forestière  
Muséum national d'Histoire naturelle  
Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement  
GIP ECOFOR  
Centre national d'études spatiales  
Centre national de la recherche scientifique  
Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement  
Institut du développement forestier  
Institut technologique forêt, cellulose, bois-construction et ameublement  
Bureau de recherches géologiques et minières



### Associations d'élus

Fédération nationale des Communes forestières  
Régions de France  
Assemblée des départements de France  
Association des maires de France  
Association nationale des élus de la montagne  
Association nationale des élus du littoral



### Filière Forêt-Bois

France Bois Forêt  
Fédération nationale du bois  
Fransylva  
Centre national de la propriété forestière  
Pro Silva France  
Fédération nationale entrepreneurs des territoires  
Syndicat des mérandiers de France  
Syndicat de la tonnellerie



### Ministères

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire  
Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et son secrétariat d'État chargé de la biodiversité  
Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer



## DES ÉQUIPES ENGAGÉES

### Développement des compétences à l'ONF : une politique ambitieuse

La formation des personnels est l'une des priorités des équipes RH de l'ONF. Trois collaborateurs sur quatre ont ainsi bénéficié d'une action de formation en 2023. Des formations qui s'adaptent en permanence pour répondre aux grands enjeux de l'établissement, tels que : la Défense des forêts contre les incendies (DFCI), l'adaptation des forêts au changement climatique, l'assermentation et le commissionnement des personnels de droit privé, la formation des membres des Comités sociaux d'administration (CSA) et des Comités sociaux d'entreprise (CSE), la formation des nouveaux arrivants, le management, le LiDAR.

La mise en œuvre de ces formations s'est appuyée en très grande majorité sur les compétences reconnues des personnels de l'établissement. Elles sont précieuses et indispensables au bon fonctionnement de l'ONF. Dans un contexte de renouvellement générationnel marqué, l'organisation de la transmission et de la capitalisation des savoirs est au cœur de ses priorités.

Par ailleurs, la formation a aussi été un levier pour accompagner les projets individuels en lien avec un projet d'évolution professionnelle : d'une part, au travers de la passerelle métier ouvrier forestier vers technicien forestier mise en œuvre dans plusieurs régions ; d'autre part, grâce à l'accompagnement proposé par des conseillers en évolution professionnelle interne sur les projets de montée en compétences via le Compte personnel de formation (CPF) ou le dispositif Projet individuel de développement professionnel (PIDP). Ils ont ainsi donné lieu à des formations variées, des bilans de compétences et un projet de Validation des acquis de l'expérience (VAE).

Pour décliner sa stratégie en matière de formation, l'ONF consacre chaque année 3,5 % de sa masse salariale à la formation professionnelle.

### Sécuriser la transmission et l'intégration

Dans un contexte de fort renouvellement générationnel et face à un marché de l'emploi en profonde mutation, la transmission des savoirs et la fidélisation des équipes sont des sujets prioritaires pour l'Office national des forêts.

En déclinant une politique volontariste en matière d'alternance, l'ONF contribue à l'effort de formation des jeunes par une approche concrète des métiers, sous tutorat qualifié. Ils bénéficient d'une expérience professionnalisante qui leur permet de partager les valeurs et leur garantit une connaissance de l'établissement. L'ONF s'inscrit ainsi dans une logique de transmission des connaissances, de savoir-être et de savoir-faire.

En 2023, plus de 300 alternants dans des métiers très divers ont été recrutés sur le territoire hexagonal. Et, tout au long de l'année, ce sont plus de 450 alternants qui ont bénéficié d'une transmission des savoirs et des compétences.

L'ONF a par ailleurs déployé un nouvel outil d'intégration appelé Heyteam. Imaginé avec l'aide d'une quarantaine de collaborateurs en territoire, qui se sont mobilisés pour le tester et l'améliorer avant son lancement, cet outil permet aux nouveaux arrivants de gérer leurs moments clés et de vivre un parcours d'intégration intuitif et interactif.

Ce dispositif démarre un mois avant leur prise de poste, avec la possibilité pour eux de constituer leur dossier administratif et de commencer à découvrir l'ONF au travers de ressources mises à leur disposition (raison d'être, rapport d'activité, politique RSE...). Ils sont également invités à réaliser des défis ou à répondre à des quiz pour s'imprégner de la culture de l'établissement et mieux appréhender les enjeux et thématiques auxquels les équipes de l'ONF sont confrontées. Tout au long de leurs premiers mois, managers et collaborateurs sont ainsi guidés pas à pas dans les étapes clés de l'intégration.

EN 2023

**300** ALTERNANTS  
RECRUTÉS

**450** ALTERNANTS BÉNÉFICIAIRES D'UNE TRANSMISSION  
DES SAVOIRS ET DES COMPÉTENCES



Séminaire des nouveaux arrivants



## Promouvoir les métiers de la gestion forestière

Le marché très dynamique de l'emploi et la diversification des leviers de motivation individuels conduisent l'ONF à faire évoluer son approche en matière de recrutement. Aujourd'hui, on voit s'exprimer une véritable quête de sens, mais aussi un souhait de flexibilité et des attentes en matière de développement de l'employabilité. La mise en ligne d'offres d'emploi et la notoriété historique de l'établissement ne suffisent plus. Il est désormais nécessaire d'assurer une recherche proactive de candidats et le maintien des compétences. L'ONF s'est donc fixé pour objectif de travailler sur son image et son attractivité afin de recruter, d'intégrer et de fidéliser de nouveaux talents.

Après le lancement début 2022 du site carrière « Rejoindre l'ONF », une campagne nationale de communication Marque employeur a été engagée courant 2023. Imaginée pour répondre à la quête de sens des candidats, cette campagne, qui valorise les hommes et les femmes œuvrant quotidiennement à entretenir et préserver les forêts, les invite à se projeter dans des métiers de passion, utiles à la société.

Autour du slogan « Rejoignez-nous pour relever le défi du changement climatique ! », les différentes missions de l'établissement sont incarnées par les équipes de l'ONF : agir pour la biodiversité, valoriser la ressource en bois, gérer les forêts, prévenir les risques naturels, accueillir le public en forêt.

Aujourd'hui, cette campagne se déploie lors de manifestations dédiées au recrutement ou à l'orientation, sur les réseaux sociaux... Autant d'opportunités pour renforcer la visibilité de l'ONF et développer son attractivité auprès des jeunes générations et des personnes désireuses de rejoindre le milieu forestier. En complément de ces actions, la politique de développement de partenariats avec les écoles forestières se poursuit. Une campagne Parents ambassadeurs a également été lancée en septembre pour inciter les collaborateurs parents de collégiens et de lycéens à promouvoir les métiers de la forêt lors de forums métiers. Quels meilleurs ambassadeurs pour parler des métiers que ceux qui les pratiquent au quotidien ?

✦ Pour en savoir plus : [onf.fr/nous-rejoindre](https://onf.fr/nous-rejoindre)

## Concours : le ministère de l'Agriculture recrute de nouveaux techniciens supérieurs

Fin décembre 2023 s'est ouverte l'inscription à un concours donnant accès au corps des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture (T SMA) dans la spécialité Forêts et territoires ruraux. Dans ce cadre, quinze postes sont prévus pour l'Office national des forêts (ONF) et trois pour le Centre national de la propriété forestière (CNPF). Par ailleurs, un concours spécifique a été ouvert aux agents des services du ministère avec onze postes à pourvoir.

Le concours spécifique au profit de l'ONF et du CNPF est né de la volonté du ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Marc Fesneau, d'amplifier la présence des fonctionnaires disposant d'une spécialité Forêt au sein des opérateurs du ministère, à un moment où l'État renforce significativement sa politique forestière dans le contexte du changement climatique.

Cette décision rejoint le besoin de l'ONF de disposer de fonctionnaires en capacité juridique d'exercer la recherche d'infractions. Ce besoin s'est accentué avec le déploiement de la mission d'intérêt général Défense des forêts contre les incendies.

Le recours au corps des T SMA, dont le statut prévoit l'exercice des missions de contrôle, permettra, en outre, de faciliter les mobilités entre

les services de l'État, les établissements publics et autres organismes ayant besoin de compétences forestières.

Le recrutement de salariés pour occuper le métier de technicien forestier restera toutefois très largement majoritaire à l'ONF.

Sur les 15 postes ouverts pour l'ONF, 13 postes relèvent du concours externe et 2 postes du concours interne. Les lauréats des concours externe ou interne seront nommés fonctionnaires stagiaires dans le corps des T SMA en septembre 2024 et rejoindront concomitamment l'Institut de formation du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (INFOMA) pour accomplir une formation obligatoire d'une durée d'un an. À l'issue, en septembre 2025 et s'ils sont titularisés, ils prendront leur fonction dans leur affectation qui aura été déterminée au mois de mars 2025 sur la base des postes proposés par l'ONF.

Primordiale pour assurer le maintien des compétences dans l'établissement et la consolidation d'une culture commune, la décision a été prise de refonder une formation commune de trois mois pour tous les techniciens de l'ONF. Cette décision sera déclinée à partir de 2024.



### Élections professionnelles dans le secteur privé

Après les élections des représentants de droit public en décembre 2022, les personnels de droit privé de l'ONF, soit près de 4 300 personnes, ont voté en mars et avril 2023 pour leurs représentants au sein des Comités sociaux et économiques (CSE) des directions territoriales, régionales et de la direction générale.

Tout comme pour les élections de droit public, le vote a été réalisé par voie électronique. Un défi relevé avec succès grâce au concours des équipes RH, de la direction des systèmes d'information et de l'engagement des partenaires sociaux.

Par rapport aux précédentes élections, le taux de participation était en hausse, pour s'établir à 59 % des inscrits, preuve de l'intérêt des équipes pour le dialogue social et de leur volonté d'exercer leur droit de représentation par l'intermédiaire de leurs représentants.

Les personnels de l'ONF ont ainsi désigné pour une durée de quatre ans, à compter du 17 mai 2023, leurs représentants au sein des 13 comités sociaux et économiques d'établissement pour chaque direction territoriale ou régionale, ainsi que du comité social et économique central.

### Versement d'une prime de partage de la valeur

Pour la deuxième année consécutive, la décision a été prise de verser, en 2023, une prime de partage de la valeur aux personnels de l'ONF (salariés, fonctionnaires et contractuels de droit public).

Les résultats financiers de l'établissement ont permis le versement de cette prime, comprise entre 500 €, pour les plus hautes rémunérations, et 800 € pour les plus faibles rémunérations, et s'adressant aux personnels ayant au moins un an d'ancienneté. Pour les personnels ayant entre six mois et un an d'ancienneté à l'ONF, le montant est de 500 €. Les montants versés sont calculés au *pro rata* de la durée de présence effective sur la période des 12 mois précédant le mois de versement de la prime.

### Révision d'attribution des titres-restaurant

En application d'un accord signé avec la majorité des organisations syndicales, l'attribution des titres-restaurant a été considérablement élargie à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023. Le nombre de bénéficiaires a ainsi été multiplié par quatre, passant de 1000 à 4000.

Dorénavant, dès lors qu'ils ne disposent pas d'une solution de restauration collective, d'un local permettant la prise de repas ou qu'ils ne bénéficient pas d'une autre modalité de prise en compte de leurs frais de repas (frais de mission, panier-repas...), les personnels de l'ONF, qu'ils soient fonctionnaires ou salariés, administratifs ou techniques, sont éligibles aux titres-restaurant.

Cette évolution illustre la volonté de l'ONF de mettre en place autant que possible une politique de restauration harmonisée reposant sur une participation adaptée aux situations professionnelles. La valeur d'un titre-restaurant est égale à 9 €, dont 55 % sont pris en charge par l'ONF, soit 4,95 €. Au total, le coût annuel supplémentaire pour l'établissement est estimé entre 1,5 et 2 M€.

### Les enjeux des outils numériques

La Direction des systèmes d'information (DSI) fournit des outils informatiques fonctionnels et adaptés qui permettent à l'établissement de répondre à ses enjeux stratégiques et aux collaborateurs de réaliser efficacement leurs missions. Pour les utilisateurs de terrain, elle privilégie désormais des solutions adaptées à leurs besoins de mobilité. Pour tous, elle déploie des outils numériques qui facilitent le travail collaboratif.

#### L'activité 2023

50 % de l'activité de la DSI est consacrée à la maintenance évolutive et corrective du système d'information (dont le maintien en condition opérationnelle de plus de 120 applications) et aux actions de support et de déploiement. Les 50 % restants sont dédiés à la réalisation des projets fixés dans sa feuille de route annuelle.

96 projets SI étaient recensés pour la seule année 2023. Une vitalité à l'image des missions portées par l'ONF.

Des illustrations des outils mis à disposition des projets métiers sont à retrouver au fil des pages de ce rapport.

### Le Portail du forestier, monitorer la vie des forestiers

Inscrite dans les 96 projets de la feuille de route 2023, cette plateforme en ligne permet une consultation interactive et l'analyse de données variées collectées sur le terrain par de nombreuses applications métiers. Déployé progressivement depuis juillet 2023 sur l'ensemble du territoire, le Portail du forestier guide désormais les choix des forestiers et sera enrichi de nouvelles fonctionnalités. Il est le fruit d'une collaboration entre les équipes de la Direction forêts et risques naturels (DFRN) et celles de la Direction des systèmes d'information (DSI).



## INNOVATION

Valoriser les talents et le potentiel de créativité de ses équipes : telle est l'ambition de la démarche Graines d'innovation initiée par l'ONF. En 2023, dix équipes ont été saluées pour leurs projets innovants au service de la gestion durable des forêts.

### 2<sup>e</sup> édition des Trophées Graines d'innovation

Le 1<sup>er</sup> février 2023 s'est tenue la 2<sup>e</sup> édition des Trophées Graines d'innovation, un concours interne pour valoriser des projets d'innovation au service de la forêt et du bois. L'occasion de réunir une centaine de collaborateurs venus de toute la France, en présence du directeur général adjoint de l'ONF, Olivier Rousset. Objectif de la journée ? Rassembler la communauté formée autour du concours et remettre les trophées aux équipes lauréates. Dix d'entre elles ont été sélectionnées pour des projets répartis dans trois catégories : « Forêts-changement climatique-dialogue avec la société », « Transition numérique » et « Carbone ».

Pour Olivier Rousset, ces projets de transformation sont nécessaires pour relever les défis du plan stratégique : « Avec le changement climatique, nous sommes passés dans un temps incertain. L'innovation est là pour favoriser les solutions d'expérimentation et explorer de nouvelles voies. »

À ce titre, le Lab Innovation est l'un des leviers actionnés par l'ONF pour atteindre ses objectifs. Pensés et portés par les collaborateurs, les projets lauréats illustrent la variété des problématiques rencontrées au quotidien : un support d'animation pédagogique pour sensibiliser aux enjeux forestiers (la Fresque des forêts publiques), une solution pour aider les collaborateurs à mieux communiquer avec le public (la Fabrique du dialogue), un catalogue photo des paysages forestiers pour illustrer les dynamiques paysagères à l'œuvre (Exploratoire photographique), un répertoire des connaissances sylvicoles pour une meilleure résilience de la forêt (Osons tester d'autres sylvicultures)...

Au-delà de valoriser leur travail et leur sens de l'innovation, la remise de ces trophées a permis aux équipes lauréates d'amorcer la seconde phase de leur projet, après six mois d'accompagnement par le Lab Innovation.

### Un Exploratoire photographique des paysages forestiers

Issu du challenge Graines d'innovation de l'ONF, l'Exploratoire photographique est une plateforme digitale conçue pour être une véritable mémoire des paysages forestiers.

Le projet est parti d'une prise de conscience : le réchauffement climatique s'accélère et a des impacts très forts sur nos paysages forestiers. Il existe déjà un grand nombre de données scientifiques qui documentent ces phénomènes et ces bouleversements. C'est par la photographie, comme son nom l'indique, que l'Exploratoire photographique des paysages forestiers apporte sa part sensible à la connaissance des grands changements qui ont lieu aujourd'hui en forêt.

Son objectif est double. Par la photographie, il offre un support visuel des paysages forestiers, bâtissant ainsi un authentique musée des images de nos forêts. Il permet aussi d'offrir au gestionnaire de forêt, ou à toute personne intéressée par la forêt, de disposer d'outils photographiques et géographiques pour mieux comprendre l'évolution des dynamiques paysagères des forêts.

Aujourd'hui fortement dégradées (670000 hectares dépérissants), les forêts françaises souffrent et, d'ici une cinquantaine d'années, la moitié de leur faciès pourrait basculer en inconfort climatique. Révéler une mémoire visuelle de l'état de nos paysages forestiers est donc d'utilité publique et participe à la préparation de la forêt de demain.

#### Un projet soutenu et financé par l'État

À ce titre, le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires subventionne l'Exploratoire photographique des paysages forestiers dans le cadre de la mission d'intérêt général Biodiversité et Paysage (voir page 68). À ses côtés et avec l'ONF, plusieurs partenaires sont mobilisés autour de cet outil de connaissance : le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, le Centre national de la propriété forestière, l'Office français de la biodiversité, l'Institut national de l'information géographique et forestière et le Muséum national d'Histoire naturelle.



Berre-les-Alpes (Alpes-Maritimes)



## MÉCÉNAT

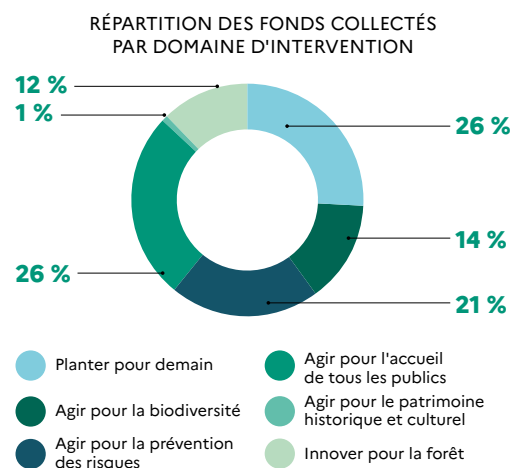
### ONF-Agir pour la forêt : une collecte en progression

Face à l'urgence climatique et à l'érosion de la biodiversité, la recherche de solutions nouvelles et la mobilisation de la société s'imposent : le fonds de dotation ONF-Agir pour la forêt répond à cet enjeu. En 2023, l'implication citoyenne au service de la préservation des forêts est encore au rendez-vous.

Créé en 2019, le fonds ONF-Agir pour la forêt amplifie la démarche de mécénat déployée par l'ONF depuis 30 ans auprès des entreprises. Elle s'ouvre également aux dons des particuliers.

L'année 2023 enregistre à nouveau un bilan positif en matière de mobilisation, avec une collecte en croissance de 12 % qui a permis de réaliser plus d'une centaine de projets (dans l'Hexagone et en outre-mer) mis en œuvre par l'ONF pour la majorité, par des parcs nationaux, des communautés de communes ou des syndicats mixtes... Ces actions concrètes, ancrées dans les territoires, mettent en valeur toute la richesse des services écologiques, économiques et sociétaux rendus par les forêts publiques.

Malgré l'absence d'effet « catastrophe » lié aux feux de forêt, qui avaient déclenché en 2022 une très forte générosité citoyenne, la mobilisation s'est poursuivie. Ce phénomène confirme l'importance de la prise de conscience des entreprises et, plus largement, de la société sur l'enjeu d'œuvrer collectivement à la préservation des forêts pour les générations actuelles et futures.



**4,5 M€** COLLECTÉS EN 2023



**FRÉDÉRIQUE LECOMTE**  
directrice du fonds de dotation  
ONF-Agir pour la forêt

“ La raison d'être du fonds de dotation : permettre à tous de s'engager pour assurer, à nos côtés, la préservation et la transmission de ce patrimoine inestimable. ”

#### De la préservation à l'innovation : un intérêt partagé

L'année 2023 se caractérise par une répartition équilibrée des thématiques soutenues.

Près de 1,5 M€ ont de nouveau été consacrés à la réhabilitation des zones incendiées en 2022 en Gironde et en 2023 dans le Sud de la France, tant pour la restauration des peuplements que pour la remise en état des accès et équipements d'accueil du public. Les processus de reconstitution dureront plusieurs années et dépendront de la capacité des milieux à se régénérer naturellement. L'accent a été mis cette année sur les actions de sécurisation, de prévention et de sensibilisation, essentielles pour limiter les risques.

Innover pour la forêt est également stratégique. Les projets soutenus favorisent en effet l'expérimentation et l'utilisation de technologies nouvelles, telles que la télédétection par LiDAR ou l'observation par drones, au service d'une meilleure adaptation des forêts au changement climatique.

#### Soutenir la forêt, un enjeu de société

Agir pour la forêt avec le fonds de dotation, c'est permettre aux équipes de l'ONF d'aller plus vite et plus loin en contribuant, grâce à l'implication d'un collectif réunissant partenaires privés, financeurs publics et acteurs locaux, à renforcer les grands équilibres naturels ainsi que la résilience des écosystèmes forestiers. C'est également une opportunité pour nos forêts d'être des lieux d'accueil et d'apprentissage de la nature afin de les replacer durablement au cœur de la société.

✦ Pour en savoir plus : [onf-agirpourlaforet.fr](https://onf-agirpourlaforet.fr)

#### Merci à nos mécènes de participer à nos côtés à la construction d'un avenir durable

Aésio, Candriam, CMA CGM, Courvoisier, Enablon, Fondation Crédit agricole Pays de France, Fondation Jean Poupelain, Fondation TotalEnergies, Goodman, Groupe ADP, HSBC, IKEA, Jas Hennessy, Laboratoires Guigoz, Linvosges, L'Occitane France, Maison Goyard, Martell, MHCS, Rémy Martin, Septodot...

#### Merci à nos ambassadeurs

Fabrice Hyber, artiste contemporain, et Olivia Gay, violoncelliste, pour leur soutien et leurs actions en faveur des forêts.



Visite de mécènes en forêt domaniale de La Teste-de-Buch, en Gironde

Visite de mécènes dans le cadre du projet d'étude des facteurs de dépérissement du chêne en forêt de Vierzon (Cher)







## BILAN ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

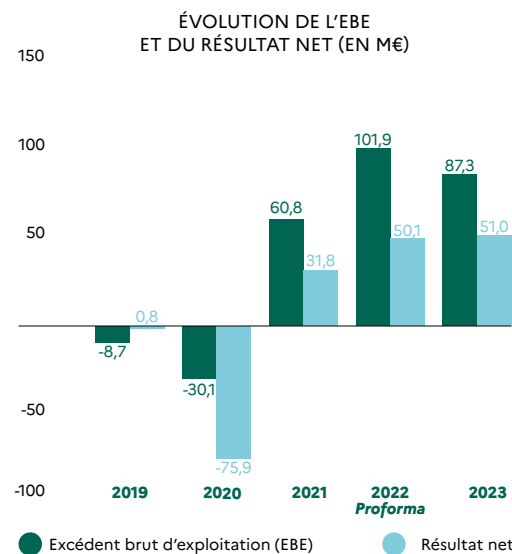
### Un résultat net excédentaire qui permet la poursuite du désendettement

Le résultat net après impôt, pour 2023, s'établit à 51 M€, en amélioration de + 0,9 M€ par rapport à 2022 *proforma* (i.e. retraité des éléments relatifs aux trois branches d'activité filialisées).

L'excédent brut d'exploitation (EBE), qui traduit le résultat économique des structures de production, s'établit par ailleurs toujours à un niveau élevé (87,3 M€), permettant à la fois de couvrir les investissements courants et d'assurer le désendettement de l'Office.

Les bons résultats successifs de l'Office ont ainsi permis de réduire fortement le niveau de la dette de près d'un tiers en l'espace de deux ans, entre fin 2021 et fin 2023.

L'encours de la dette constaté au 31 décembre 2023 a, cette année encore, décliné de 52,5 M€ pour atteindre un niveau de 271,3 M€ au lieu de 323,8 M€ au 31 décembre 2022.



### Un résultat porté par un chiffre d'affaires en progression, grâce à l'augmentation du soutien de l'État et au haut niveau des cours du bois

Un chiffre d'affaires en progression mais dépendant de la conjoncture

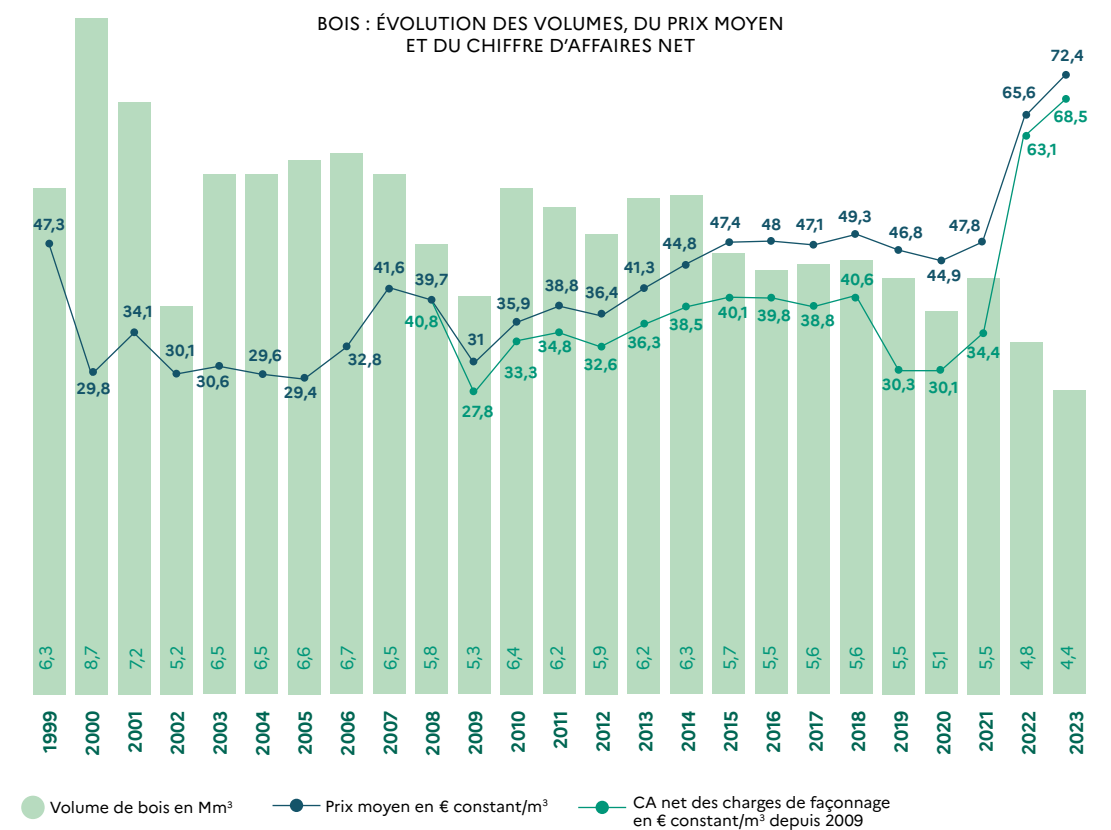
Le chiffre d'affaires de l'établissement (767,4 M€) progresse de + 40,0 M€ par rapport à 2022.

La hausse du chiffre d'affaires résulte à la fois de la hausse du soutien de l'État et du développement de ressources propres par l'établissement (conventions d'occupation temporaire, label bas carbone, mécénat...).

Le niveau de prix élevé du bois a par ailleurs permis de maintenir le chiffre d'affaires bois à un niveau équivalent à celui de 2022, à 315,4 M€.

Le niveau du chiffre d'affaires bois découle avant tout de prix élevés (prix moyen au m<sup>3</sup> vendu en hausse de + 9,2 %), notamment pour les chênes de haute valeur.

En revanche, le volume de bois vendus a enregistré une baisse de 10 % par rapport à 2022 pour s'établir à 4,36 Mm<sup>3</sup> contre 4,82 Mm<sup>3</sup> en 2022, du fait notamment des effets du changement climatique.

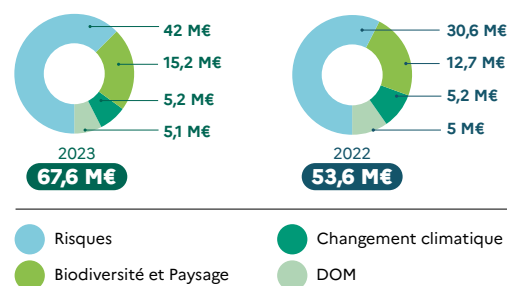


### Un soutien financier renforcé de l'État

L'État a confirmé en 2023 son soutien à l'établissement, à travers notamment :

- ♦ Le versement d'une subvention exceptionnelle de 10 M€ ;
- ♦ Le relèvement de 7,5 M€ du versement compensateur ;
- ♦ La hausse de + 14 M€ des financements pour la rémunération des Missions d'intérêt général (MIG) à 67,6 M€, notamment dans le cadre de l'extension de la MIG Défense des forêts contre les incendies et de la MIG Biodiversité.

### MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL FINANCÉES PAR L'ÉTAT (EN M€)



### Un exercice 2023 encore marqué par la hausse des coûts d'exploitation

Les dépenses relatives aux achats et charges externes (258,7 M€) augmentent de + 13,8 M€ sous le double effet :

- ♦ De la poursuite de l'inflation qui a eu un effet majeur sur les coûts de l'Office (coût de la sous-traitance ou des prestations externalisées auprès des entreprises de travaux forestiers, carburant...) et qui augmente le niveau structurel des charges à couvrir par le chiffre d'affaires ;

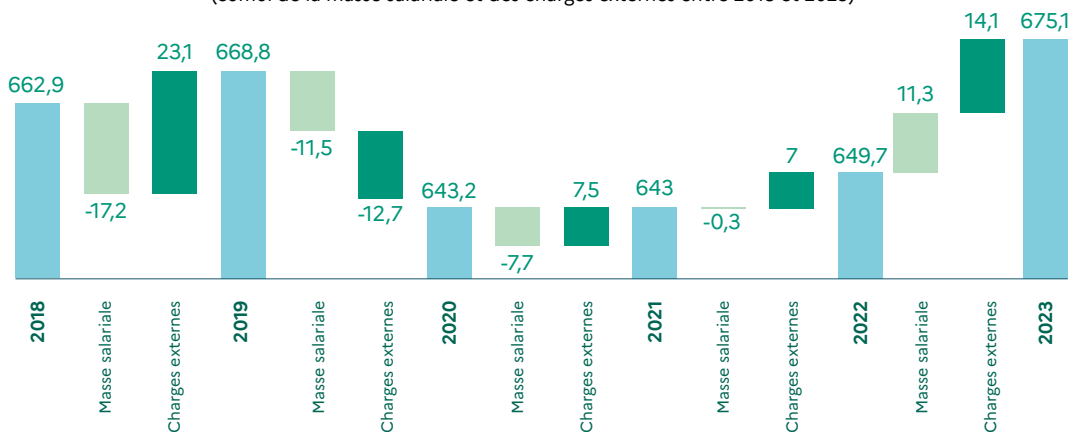
- ♦ De l'augmentation des charges externes mobilisées dans le cadre des MIG, en corollaire de l'extension du volume financier de ces dernières.

### Une masse salariale en augmentation par rapport à 2022

À effectifs désormais stabilisés, les dépenses de personnel s'inscrivent également en hausse de + 11,3 M€, liée principalement aux mesures de revalorisation des salaires en réponse aux tensions inflationnistes (hausse du SMIC, négociation annuelle obligatoire et hausse de la valeur du point de la fonction publique...).

Cette hausse comprend notamment, pour la seconde année consécutive, le versement d'une prime de partage de la valeur pour une enveloppe globale de 4,2 M€.

### ÉVOLUTION DES CHARGES PRODUCTIVES DE L'OFFICE EN M€ (cumul de la masse salariale et des charges externes entre 2018 et 2023)



# 02

## GÉRER DURABLEMENT LES FORÊTS ET LES ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- 38 Forêt mosaïque : une stratégie de résilience pour les forêts publiques
- 40 L'interview de Milène Gentils, cheffe du Département Santé des forêts
- 42 Recherche : des outils pour agir
- 46 Ressources génétiques forestières : l'avenir de la forêt française
- 48 Renouveau forestier : la mobilisation continue
- 50 Gestion durable des forêts et aménagements forestiers : l'ONF expérimente une gestion adaptée à l'incertitude climatique
- 51 Un réseau police pour protéger les forêts publiques et mettre en œuvre les missions d'intérêt général
- 52 Équilibre sylvocynégétique : la chasse, un impératif pour garantir le renouvellement des forêts





## CHANGEMENT CLIMATIQUE

### Forêt mosaïque : une stratégie de résilience pour les forêts publiques

Les forêts nous rendent des services essentiels : écologiques, économiques et sociétaux. Depuis 2018, elles subissent de plein fouet les effets du réchauffement climatique et d'année en année, la situation s'aggrave. Des réponses sont déployées pour renforcer leur adaptation et leur résilience. Retour sur la stratégie mise en place par l'ONF dans les forêts publiques.

**6** 70000 hectares de forêts touchés par des dépérissements dans l'Hexagone, dont plus de 300000 en forêt publique, une augmentation de 80 % du taux de mortalité en dix ans, une capacité de séquestration de carbone divisée par deux en 10 ans... La tempête qualifiée de « silencieuse » par les forestiers entre 2018 et 2022 n'a plus rien d'invisible. Personne ne peut affirmer avec certitude ce que seront les conséquences du réchauffement climatique sur les écosystèmes à long terme, mais une chose est sûre : un bouleversement rapide est en cours dans cette ère qualifiée d'anthropocène. D'ici à 50 ans, 50 % des forêts basculeraient en inconfort climatique si l'on suit la prévision des + 4 degrés au niveau national indiquée par le gouvernement dans sa trajectoire d'adaptation au changement climatique.

#### Observer et diagnostiquer

Face à ce constat, quelle posture adopter ? « Malgré l'incertitude, le pire serait de ne rien faire », assure Albert Maillat, directeur forêts et risques naturels à l'ONF. Les forestiers sont unanimes : il faut agir vite pour que la forêt continue à offrir ses nombreux services à la société : un réservoir de carbone et de biodiversité,

un matériau renouvelable et biosourcé, une économie locale source d'emplois non délocalisables, un rempart contre les risques naturels, un espace de loisirs et de ressourcement.

Au quotidien, cet impératif se décline au travers de nombreux partenariats développés avec le monde de la recherche pour disposer d'outils de connaissance, de suivi et d'adaptation indispensables à l'élaboration de réponses concrètes et ciblées.

« Observer, c'est s'assurer que notre diagnostic et les décisions qui en découlent s'appuient sur les bonnes variables et prennent en compte les différentes projections relatives à la vulnérabilité des forêts », poursuit Albert Maillat. Pour cela, les forestiers s'appuient sur plusieurs outils et dispositifs : le protocole DEPERIS pour mener, à intervalles réguliers, un échantillonnage (road-sampling) sur les essences et les surfaces forestières menacées ; le réseau RENECOFOR pour suivre à la loupe, sur 102 zones forestières placées sous monitoring, la réaction physiologique des arbres et des forêts aux bouleversements environnementaux ; la télédétection LiDAR HD (haute densité) ou le satellite pour analyser l'état des peuplements, des sols et de la biodiversité.

#### Une régénération naturelle dynamique et ciblée

Une fois l'observation effectuée et le diagnostic posé, que faire dans un contexte qui évolue rapidement ? « Ce n'est pas parce que le climat est incertain que l'action est aléatoire », répond Albert Maillat. Autrement dit, la stratégie peut être très structurée et organisée, à condition qu'elle s'appuie sur une prise en compte permanente des avancements constatés et que les forestiers puissent, si besoin, procéder à des réajustements ciblés. « C'est un peu comme un médecin. Il n'a jamais la certitude de la façon dont la maladie va progresser ni à quelle vitesse, ou si le traitement donné sera efficace. C'est en fonction de ses contrôles médicaux réguliers qu'il réoriente les soins. »

Dans son plan de renouvellement des forêts, l'ONF déploie une stratégie de réponses graduelles et proportionnées aux risques encourus, selon quatre scénarios.

Si la forêt en place est jugée apte à résister à l'évolution climatique (50 % de la forêt française serait dans ce cas), un scénario de reconduction de l'existant par régénération naturelle reste possible.

Si la forêt en place est jugée vulnérable pour les essences-objectifs actuelles, mais pas pour certaines essences d'accompagnement présentes, la régénération naturelle visera à modifier progressivement le dosage du cocktail d'essences vers un mélange plus résilient.



Regénération naturelle en forêt de Retz (Aisne)

Si la forêt en place est jugée vulnérable pour l'ensemble des essences qui la compose, il est alors impossible de se limiter à la seule régénération naturelle. Les forestiers devront intervenir sous forme d'enrichissements par des provenances ou essences plus résistantes, à tempérament plus méridional.

Enfin, si la forêt est située dans un secteur évoluant vers des situations climatiques connues uniquement à l'étranger, les essences de « secours » seront donc à identifier elles aussi hors de France en vue, dans ce cas extrême et minoritaire en termes de surface, de l'introduction raisonnée d'essences exotiques. Les démarches d'îlots d'avenir et de dispositifs expérimentaux de diversification en gestion visent à conserver un caractère expérimental maîtrisé à ces approches.

#### Diversité et forêt mosaïque

Dans toutes ces réponses, un maître-mot guide les équipes de l'ONF : la diversité, dans le choix des essences, dans les peuplements forestiers, dans les modes de gestion ou dans la richesse écologique recherchée et développée. C'est ce que les forestiers appellent la « forêt mosaïque ». « La forêt est un écosystème qu'il faut savoir appréhender dans toute sa complexité, et dans toutes ses interrelations », rappelle Erwin Ulrich, pilote national de l'adaptation des forêts au changement climatique à l'ONF. Un équilibre subtil et nécessaire dont dépendra l'avenir et la résilience des forêts.



Mare en forêt de Moulière (Vienne)

## L'INTERVIEW

“ Nous vivons une ère nouvelle qui nous conduit vers une forêt nouvelle ”



Milène Gentils, cheffe du Département Santé des forêts au ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, dresse un bilan sanitaire général des forêts françaises. Les facteurs d'affaiblissement et de mortalité des arbres, amplifiés par la rapidité du changement climatique, sont multiples et inquiétants.

### Dans quel état de santé se trouvent les forêts françaises hexagonales ?

Aujourd'hui, environ 670000 hectares de forêts françaises sont dépérissantes. Cette surface, qui représente environ 5 % de la forêt française, recouvre différents stades de dépérissements et ne concerne donc pas des forêts mortes, mais plutôt des surfaces forestières dans lesquelles une proportion significative d'arbres présente des faciès dégradés.

Il y a encore quinze ans, on pouvait dire que la forêt allait bien, qu'elle était résiliente. Entre 2015 et 2023, la crise s'est fortement intensifiée et installée.

Grâce aux réseaux de suivi et aux observations effectuées par l'inventaire forestier de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), nous pouvons objectiver la mortalité des arbres et, pour ceux qui ne sont pas morts, les signes de faiblesse ou d'état de dépérissement, notamment grâce à l'observation du déficit foliaire, des branches mortes ou des ramifications absentes.



Arbres scolytés en forêt domaniale de Darney (Vosges)

### Pourquoi l'année 2015 représente-t-elle un tournant ?

Pour la forêt, c'est le début d'une vraie transition qui correspond à un moment où différents agresseurs l'ont prise d'assaut. Depuis, on vit une ère nouvelle qui nous conduit vers une forêt nouvelle. Cette situation n'est plus conjoncturelle, mais bel et bien structurelle.

L'effet du climat a accentué des problèmes existants et en a aussi créé de nouveaux. Parmi eux, on notera l'introduction de bio-agresseurs, autrement dit d'insectes et de champignons.

Importés sur le territoire via les échanges commerciaux, ils circulent sur des plants de végétaux vivants, du bois, des écorces ou des emballages de transport.

La chararose du frêne illustre bien ce phénomène. Ce champignon, introduit par des plants venus d'Europe centrale, a été détecté en France pour la première fois en 2007 et s'est étendu très rapidement à tout le territoire. La chararose est l'un des dépérissements qui a le plus marqué les forestiers au cours du XXI<sup>e</sup> siècle, car il est à l'origine d'une grande mortalité du frêne.

L'encre du châtaignier est un autre exemple de dépérissement causé par l'introduction d'un micro-organisme. Il a été détecté par les forestiers dès 2010.

### Quelles menaces pèsent sur les forêts françaises ?

La crise des scolytes de l'épicéa a provoqué l'épidémie que l'on connaît, avec quelque 90000 hectares ravagés. Aujourd'hui, l'insecte continue d'attaquer les forêts d'épicéas.

EN FRANCE HEXAGONALE

**670 000**

HECTARES DE FORÊT DÉPÉRISSENTS

**En 10 ans**

↑ DE 80 % DU TAUX DE MORTALITÉ DES ARBRES

DIVISION PAR DEUX DE LA CAPACITÉ DE LA FORÊT À CAPTER DU CARBONE

### Taux de récolte de volumes accidentels

BOIS RÉCOLTÉS EN RAISON DE CRISE SANITAIRE IMPRÉVUE

**entre 5 % et 7 %**

EN 2017

**entre 25 % et 35 %**

EN 2023

Le sapin est également en grande souffrance et subit les assauts d'un insecte de type scolyte. Comme pour l'épicéa, les températures très hautes et les sécheresses successives accélèrent son dépérissement.

Le hêtre a connu une forte hausse de sa mortalité depuis 2019 pour les mêmes raisons climatiques. Et n'oublions pas qu'à certains endroits, les chênaies souffrent aussi en raison de températures très élevées.

Ces fortes dégradations sur les arbres ont un impact direct sur leur capacité à réaliser la photosynthèse et, à terme, à capturer le carbone.

### Comment se répartissent ces dépérissements géographiquement ?

Les régions Grand Est, Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes sont les plus touchées. À l'échelle départementale, les zones en état de très grande crise sanitaire sont le Jura et l'Ain, où les essences concernées sont le sapin et l'épicéa. En Haute-Savoie, les dépérissements commencent également à inquiéter fortement les forestiers.

Le Sud-Est de la France souffre depuis longtemps de la sécheresse et le Sud-Ouest est en situation sanitaire post-incendie après les mégafeux de l'été 2022. Les pins maritimes qui n'ont pas péri dans les flammes ont été très fortement affaiblis et sont désormais attaqués par le scolyte.

### Malgré ce triste bilan, peut-on rester optimiste ?

Ce qui est encourageant, c'est de voir que tous les acteurs de la filière sont mobilisés pour réfléchir à des solutions : les ministères, l'Institut national de l'information géographique et forestière, l'ONF, le Centre national de la propriété forestière, l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement... Ensemble, nous parvenons à trouver des indicateurs qui permettent d'objectiver les choses. On investit dans la recherche pour améliorer la surveillance des forêts et de la biodiversité, pour innover, pour comprendre cette forêt nouvelle... C'est compliqué, mais l'espoir est là !



Fragilisés par la sécheresse, les sapins en forêt de Perseigne (Sarthe) sont très sensibles aux attaques des scolytes



Dépérissement lié à la chararose du frêne en vallée de la Saône (Saône-et-Loire)



## RECHERCHE

### Des outils d'observation et de suivi

Une connaissance toujours plus fine des forêts est la première étape avant de trouver des solutions d'adaptation au réchauffement climatique. L'ONF et ses partenaires scientifiques développent de nombreux projets de recherche à cet effet.

**F**orestiers et chercheurs, main dans la main. Pour adapter les forêts au changement climatique, les outils de connaissance, d'observation et de suivi sont indispensables. Le service Recherche, développement, innovation (RDI) de l'ONF compte 75 personnes réparties dans toute la France et travaille en partenariat avec de nombreux organismes. « En 2023, nous avons déployé au niveau national plusieurs outils de recherche pour répondre aux besoins des gestionnaires de forêts publiques et privées », indique Xavier Bartet, adjoint à la cheffe du département RDI de l'ONF.

#### Évaluer l'état sanitaire avec DEPERIS

Développé par le Département Santé des forêts du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, DEPERIS permet aux forestiers de qualifier de façon objective et commune l'état sanitaire des arbres sur des zones témoins (placettes). Sur la base de deux critères, la mortalité des branches et la perte de ramification, l'arbre est noté de A (parfaitement sain) à F (complètement dégradé).

L'utilisation de cet outil a confirmé en 2023 les inquiétudes des forestiers quant à la fragilisation des chênes exceptionnels de la forêt de Tronçais. En seulement trois ans, 60 % des placettes identifiées comme saines en 2020 sont passées en état déperissant.



#### Détecter plus tôt le dépérissement avec FORDEAD

Méthode développée par l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), en collaboration avec l'ONF et d'autres partenaires, FORDEAD permet de détecter des anomalies de végétation à partir de données satellitaires. Elle a été imaginée en 2021 pour repérer précocement les dépérissements d'épicéas ravagés par le scolyte, insecte qui prolifère avec le réchauffement des températures. Quelque 90 000 hectares ont été décimés ces dix dernières années. « L'intérêt est d'identifier plus vite les arbres malades, avant qu'ils ne soient complètement secs. Ce qui permet aux forestiers de les couper plus tôt, d'éviter la contamination des autres peuplements et de mieux vendre les bois touchés », explique Xavier Bartet.

En 2023, la méthode a été étendue aux sapins et aux peuplements mélangés. Développées au départ dans le Nord-Est, les cartographies ont commencé à être produites pour les forêts de plus haute altitude désormais touchées (Alpes, Pyrénées, Massif central).

#### Des cartographies haute définition grâce au LiDAR

À la faveur de son partenariat avec l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), l'ONF a bénéficié de la mise à disposition de données LiDAR (Light detection and ranging).

Cette technique de mesure de distance (télémétrie) exploitant les propriétés de la lumière produit des nuages de points qui permettent de réaliser des modélisations 3D. Couplé à des mesures de terrain, le LiDAR fournit une description précise du massif forestier.

250 000 km<sup>2</sup> de couverture forestière LiDAR ont déjà été fournis à l'ONF par l'IGN. Sur cette base,

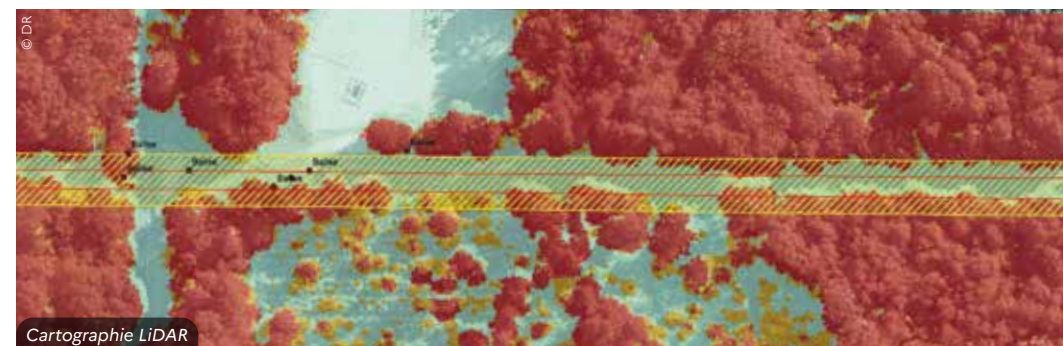
« Face aux enjeux actuels, l'apport de la recherche est fondamental pour accompagner les forestiers »

**XAVIER BARTET**  
adjoint à la cheffe  
du département  
RDI de l'ONF

les chercheurs de l'ONF se sont fortement mobilisés pour produire des modèles numériques 3D représentatifs du sol et de la surface des forêts concernées. « Nous travaillons à l'élaboration d'une chaîne de traitement de données permettant de passer de données brutes à des caractéristiques concernant les arbres et les forêts : diamètre, hauteur, volume, densité, etc. », précise Xavier Bartet. Des premières cartographies haute définition ont été réalisées fin 2023 en Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie, Grand Est, Île-de-France, Hauts-de-France et

Normandie. L'objectif est désormais d'amplifier la production sur l'ensemble du territoire.

Ces travaux de modélisation s'appuient sur deux outils internes récemment déployés : une infrastructure nationale de stockage et de traitement des données cartographiques, plus performante et évolutive, et VISULID, une application de valorisation et de mise à disposition des données LiDAR modélisées permettant d'optimiser l'élaboration et le suivi des aménagements forestiers.



### RENECOFOR, l'observatoire des écosystèmes forestiers

Le réseau national de suivi à long terme des écosystèmes forestiers (RENECOFOR) a été créé par l'ONF en 1992 à la suite de la crise européenne des pluies acides. Son objectif : détecter les modifications des systèmes forestiers et en comprendre les raisons. Pour cela, 102 sites (appelés « placettes ») sont régulièrement observés et mesurés : arbres, sol, diversité végétale, atmosphère.

Pour un suivi plus précis, deux équipes de l'ONF et de l'université de Louvain (Belgique) ont entamé la géolocalisation des arbres de chaque placette. Ces données enrichies augmentent les usages possibles du réseau. Elles permettent par exemple d'étudier si un arbre profite ou au contraire pâtit du voisinage d'un autre arbre. 61 placettes ont ainsi été cartographiées en 2023, s'ajoutant aux 32 qui l'ont été en 2021 et 2022. Les 9 dernières le seront d'ici juin 2024.

© Giada Comestari / ONF



Prélèvement pédologique sur une placette RENECOFOR



Sondage pédologique dans le cadre d'un diagnostic RenouvEau en forêt communale de Tavaux (Jura)

© Astrid Lemoine / ONF

## Des outils d'anticipation pour guider les choix des forestiers sur le terrain

Zoom sur trois dispositifs développés par les acteurs de la recherche pour permettre aux forestiers de guider leurs choix d'adaptation des essences forestières au nouveau contexte climatique.

Quelles essences planter pour que la forêt résiste au changement climatique ? Pour répondre à cette question complexe, l'ONF s'appuie sur différents outils développés par son département Recherche, développement et innovation (RDI) avec différents partenaires scientifiques. Ces aides à la prise de décision guident l'action des équipes de terrain, qui s'en servent pour adopter la meilleure stratégie dans un contexte où la hausse des températures pourrait dépasser les + 4 °C en France d'ici à 2100.

### Trois outils complémentaires

Créée par le réseau français d'adaptation des forêts au changement climatique (AFORCE), la plateforme ClimEssences propose aux gestionnaires forestiers des informations sur le comportement des essences d'arbres en croisant leurs points de présence actuelle avec les indicateurs du climat futur.



Forestier utilisant la plateforme ClimEssences

Objectif ? Déterminer, à l'échelle régionale (ou à celle de grands massifs forestiers), leur compatibilité climatique avec leur position géographique, en suivant les différents scénarios du GIEC, de « pessimiste » à « optimiste ».

Une ambition commune à Zoom 50, outil qui conçoit des cartes climatiques, élaboré par les forestiers du Grand Est avec le département RDI et AgroParisTech. Il permet d'identifier à une échelle très locale les peuplements vulnérables, de choisir les essences à favoriser et de prioriser les besoins en renouvellement des peuplements dégradés.

Quant à RenouvEau, outil développé en Bourgogne-Franche-Comté sur la base de travaux menés avec le Centre régional de la propriété forestière, il s'appuie notamment sur les données de diagnostic du sol et de la dynamique naturelle de la forêt pour suggérer les essences les plus adaptées. Xavier Bartet, adjoint à la cheffe du département RDI, résume ainsi l'intérêt de ces trois outils qui proposent un « triple éclairage pour favoriser la résilience des forêts ».

Avec **Météo-France**, qui a produit des études de trajectoire climatique, une nouvelle convention devrait permettre la mise à disposition de données. Elles aideront l'ONF à faire évoluer l'outil sylvo-climatique ClimEssences.



## RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

### L'avenir de la forêt française

Le réchauffement climatique impacte fortement la survie des arbres, mais aussi leur capacité à produire des graines. Face à cette problématique d'avenir, l'ONF agit grâce à sa filière Graines et plants, avec un mot d'ordre : anticiper pour préparer l'avenir.

Les nombreux dépérissements des peuplements forestiers influent négativement sur les fructifications des arbres et donc sur leur régénération naturelle. Bien que cette dernière soit au cœur de la stratégie de l'ONF, il faut parfois recourir à des plantations. Les forestiers portent donc une attention toute particulière au matériel forestier de reproduction ; en d'autres termes, aux graines des arbres qui représentent l'avenir de la forêt française.

Soutenu par l'État depuis 2012, l'ONF s'est vu confier une mission d'intérêt général Ressources génétiques forestières, attestant de l'utilité publique d'étudier ces ressources afin d'adapter au mieux les forêts au changement climatique. En 2023, une nouvelle impulsion a été donnée à la filière Graines et plants grâce à la signature de plusieurs conventions entre l'État et l'ONF.

Trois nouveaux vergers à graines seront ainsi créés par l'ONF en vue du reboisement forestier, sur des espèces présentant une bonne résistance écologique : le chêne rouge, le douglas californien et le pin maritime.

L'ONF a également été missionné par l'État pour la mise en place d'un conservatoire des ressources génétiques forestières méridionales. Cette mission permettra l'inventaire et la caractérisation d'essences méridionales qui ne bénéficient pas encore d'un programme de conservation spécifique, bien que déjà connues pour leur résilience. Parmi elles, le pin pignon. « Ces essences forestières méridionales sont aujourd'hui menacées de disparition localement en raison des sécheresses successives. Avec ce projet essentiel, l'ONF pourra les identifier afin d'assurer leur sauvegarde », précise Brigitte Musch, coordonnatrice nationale Ressources génétiques forestières à l'ONF.

L'ONF devra aussi surveiller l'état sanitaire et la régénération de certains peuplements (chêne sessile, sapin pectiné, pin sylvestre, hêtre...), directement dans leur habitat naturel (en forêt donc), avec pour finalité leur conservation. Cette stratégie, déjà mise en place par l'établissement, est renforcée par la signature de ces conventions.

Le comité scientifique de l'ONF, réuni au cours de l'année 2023, a placé lui aussi la question des ressources génétiques forestières au cœur de ses discussions : « Nous allons vers de grands changements climatiques qui touchent déjà les forêts françaises. Il faut donc rester dans l'action et tout faire pour avoir une forêt plus résiliente. L'ONF y contribue largement et notamment en se positionnant à tous les niveaux de la chaîne : depuis la recherche sur les ressources génétiques forestières, en passant par les pépinières, jusqu'aux plantations. », a témoigné Hervé Jactel, président du comité scientifique et directeur de recherche à INRAE.



Ramassage de glands de chênes pour la sécherie de la Joux (Jura)

#### Bilan des récoltes

2023 a été une bonne année surtout pour les essences résineuses et les feuillus utilisés comme essences d'accompagnement (charme, alisier, érable). Néanmoins, on observe une faible fructification des chênes sessiles et pédonculés, assortie d'une qualité médiocre. De mémoire de forestier, ce n'était pas arrivé depuis les années 2010. Pour la filière, cela signifie que les pépinières pourraient ainsi connaître une véritable pénurie de plants forestiers de chênes dans les années à venir.



Contrôle des plants dans la pépinière ONF de Guéméné-Penfao (Loire-Atlantique)

#### Le dispositif de l'ONF sur la filière Graines et plants

L'ONF gère pour l'État dix-huit vergers à graines en France. Ces parcelles sont très surveillées. Lorsqu'il y a reboisement, 25 % des plants sont issus de ces vergers. Pour les 75 % restants, les plants sont issus de graines ramassées dans près de 1400 peuplements classés. La majorité de ces peuplements (feuillus et résineux confondus), qui couvrent 62 000 hectares, sont situés en forêt publique.

Située dans le Jura, la sécherie de la Joux de l'ONF (l'un des deux principaux fournisseurs français de semences forestières), intervient ensuite pour traiter les fruits et les cônes, en extraire les graines et les conserver dans des conditions optimales avant de les acheminer vers des pépinières de production. En 2023, l'État a continué d'apporter son soutien à cet acteur clé de la filière en finançant un plan de modernisation de la sécherie.

L'ONF dispose aussi de trois pépinières expérimentales, investies notamment dans la conservation du matériel forestier de reproduction et d'une pépinière de production, celle des Essarts (Seine-Maritime), qui produit en particulier les chênes qui formeront la forêt de demain.



Différents lots de cônes en cours de séchage (sécherie de la Joux - Jura)





## RENOUVELLEMENT FORESTIER

### La mobilisation continue

Face à une évolution climatique très rapide, le renouvellement des forêts à l'identique par régénération naturelle ne convient plus aussi systématiquement que par le passé. Pour aider les forêts à s'adapter au réchauffement climatique, l'État finance également des plantations dans les forêts domaniales. Avec le plan France Relance (2021-2023) puis le programme France 2030 (2023-2028), plus de 15 000 hectares seront reconstitués.

France Relance a permis le renouvellement de 10 467 hectares en forêt domaniale, dépassant l'objectif assigné de 10 100 hectares d'interventions curatives sur peuplements détruits ou d'interventions anticipatrices préventives sur peuplements vulnérables, et la reconstitution de 4 679 hectares pour les forêts des collectivités. Lancé officiellement le 22 décembre 2020, le dispositif a conjugué la reconstitution de peuplements d'épicéas scolytés et l'adaptation de régénérations en place face au changement climatique.

En forêt domaniale, 520 forêts ont bénéficié du dispositif, majoritairement dans les régions Seine-Nord<sup>1</sup> (25 % des surfaces), Grand Est (22 %), Centre-Ouest-Aquitaine<sup>2</sup> (21 %) et Bourgogne-Franche-Comté (16 %).

Les plantations curatives représentent 55 % des surfaces renouvelées, dont 30 % ont été touchés par des dépérissements d'origine sanitaire et 25 % par des dépérissements d'origine abiotique<sup>3</sup> (notamment climatique). Les 45 % de surface restante ont été enrichis au moyen de plantations anticipatrices préventives sur peuplements faiblement ou non dépérissants, diagnostiqués vulnérables aux effets des changements climatiques.

<sup>1</sup> Régions Île-de-France, Hauts-de-France et Normandie  
<sup>2</sup> Bretagne, Centre-Val de Loire, Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine  
<sup>3</sup> Se dit d'un facteur lié au milieu, indépendant des êtres vivants

Les plantations en plein à plus de 1 200 plants par hectare, représentent un quart (26 %) des surfaces totales, les techniques d'enrichissement diffus (37 %) ou par placeaux (37 %) ayant été largement employés dans le dispositif.

La forêt domaniale a mobilisé plus de 8 millions de plants, avec un équilibre feuillus/résineux qui s'établit respectivement à 51 % et 49 %. 84 essences ont été utilisées dans un cadre d'installation classique ou dans des dispositifs de tests en gestion – tous deux encadrés par la réglementation MFR (Matériel forestier de reproduction). Le recours aux essences à tempérament méditerranéen s'accroît, découlant directement des résultats des diagnostics climatiques et stationnels. Parmi ces 84 essences, 10 d'entre elles représentent 75 % d'arbres plantés. 36 % sont des chênes (dont 25 % de chêne sessile, le reste étant des chênes pédonculés, pubescents, verts et lièges). Les forestiers dénombrent en moyenne 1,95 essences sur les surfaces plantées de moins de 4 hectares, et 2,38 essences sur des surfaces supérieures à 4 hectares.

La disponibilité des ressources en graines des essences résilientes identifiées et la capacité à réaliser ces plantations dans le délai imparti sont les deux défis majeurs à relever pour mener à bien les actions de renouvellement, appelées à se poursuivre avec France 2030.

### France 2030 : favoriser la régénération naturelle

Le programme France 2030 a pris en 2023 le relais de France Relance. Il fait suite aux Assises de la Forêt et du Bois qui ont fixé l'objectif de renouveler 10 % de la surface forestière en dix ans.

Le programme, qui court jusqu'en 2028, prévoit de renouveler 5 000 hectares de forêt domaniale avec une enveloppe dédiée de 40 M€. La ventilation par région reste sensiblement la même. La nouveauté réside dans le souhait de favoriser la régénération naturelle accompagnée, celle qui vise à modifier le dosage des essences naturellement en place (1 000 hectares). Par ailleurs, l'accord-cadre insiste sur la nécessité de pratiques sylvicoles préservant le sol. Il préconise aussi une plus grande diversité des plantations.

#### Lexique

**Enrichissement** : plantation qui vient compléter une surface en régénération naturelle.

**Plantation en placeaux** : plantation dense sur des petites surfaces, par exemple lorsque la régénération naturelle ne recouvre pas l'ensemble de la surface espérée, ou sur terrain accidenté.

**Plantation en plein** : plantation sur une surface à nu avec un espacement régulier entre les jeunes plants (de 2 m à 3 m) afin de limiter les phénomènes de concurrence entre les individus.

### Optimiser les chantiers de plantation avec les agences travaux

Les agences travaux de l'ONF sont en première ligne pour assurer le renouvellement des forêts. En Lorraine et Champagne-Ardenne, les équipes ont choisi de miser sur les drones pour améliorer l'estimation initiale des projets et optimiser la réalisation des chantiers de plantation. En cinq minutes de vol, ces engins parviennent à photographier trois hectares de forêt. Puis, grâce à l'analyse des images fournies, les équipes déterminent les lignes de plants ou les placeaux

sur la zone cartographiée. Les informations sont ensuite directement transmises aux GPS des engins forestiers pour la préparation des zones de plantation, offrant ainsi un gain de temps considérable pour l'organisation et la réalisation des chantiers.

Ces innovations techniques sont un marqueur fort de la volonté des équipes de l'ONF à trouver des solutions pour adapter les forêts au changement climatique.

### Opération *Planté Lokal* en Guadeloupe

Développé entre 2021 et 2023, le projet *Planté Lokal* constitue un levier pour conserver les fonctionnalités écologiques des espaces forestiers soumis à des dégradations continues. Financé par le dispositif France Relance, le projet valorise la flore indigène dans les opérations de restauration et d'aménagement.

Cela se traduit par l'acquisition de références en matière d'ingénierie écologique et de botanique. 80 espèces locales, des itinéraires techniques et une meilleure maîtrise de production de plants forestiers ont été testés afin de réaliser les plantations qui, au total, s'étendent sur plus de neuf hectares. Ces plantations concernent des espaces forestiers protégés (réserve biologique dirigée du Nord Grande-Terre), des zones de déprise agricole et péri-urbaines, comme le parc archéologique de Ouatibi-tibi.



Journée de plantation collective avec les riverains de la section Moudong Sud, à Baie-Mahault



## GESTION DURABLE DES FORÊTS ET AMÉNAGEMENTS FORESTIERS

### L'ONF expérimente une gestion adaptée à l'incertitude climatique

Alors que les dépérissements s'accroissent en forêt publique, l'ONF adapte les aménagements forestiers dans un objectif d'être plus réactif, tout en gardant le cap sur le respect des objectifs de gestion durable.

Les cycles forestiers sont caractérisés par leur longue durée. Les peuplements doivent cependant faire l'objet de suivis réguliers afin de s'assurer que leur gestion soit durable. En forêt publique, le document de gestion durable (approuvé par les services de l'État) peut être de deux types. Le premier, le règlement type de gestion, concerne les forêts de moins de 25 hectares sans enjeux environnementaux identifiés et propose un type de gestion spécifique par peuplement. Le second concerne toutes les autres forêts et présente plusieurs objectifs. Il définit essentiellement des règles de gestion prenant en compte les différentes fonctions de la forêt - et notamment sa capacité à fournir du bois - et recherche un équilibre dans l'espace et dans le temps. Il se fonde également sur une démarche prospective aboutissant à une programmation des actions, typiquement sur une échelle de vingt ans.

#### 50 aménagements expérimentaux

Aujourd'hui, les changements climatiques impactent fortement la gestion actuelle et questionnent les gestionnaires forestiers de l'ONF, les propriétaires

privés et le grand public sur les choix sylvicoles à venir. « *L'extension croissante des zones affectées par les dépérissements forestiers et les crises sanitaires, ainsi que l'environnement changeant, rendent incertaine la soutenabilité de cette démarche de planification à long ou moyen terme* », rappelle Régis Bibiano, responsable planification et évaluation de la gestion des forêts à l'ONF.

Dans un contexte d'incertitude, les forestiers s'attachent à maintenir sur chaque forêt un document d'aménagement durable applicable, notamment grâce à des procédures de modification ou de prorogation. « *L'idée est d'adapter les règles de gestion pour s'ajuster au mieux aux bouleversements vécus par les forêts* », explique Régis Bibiano. Entre 2022 et 2023, une cinquantaine d'aménagements forestiers expérimentaux ont été ainsi initiés dans les forêts publiques. L'enjeu également pour les forestiers : associer à ces documents de gestion durable les propriétaires et les acteurs locaux, pour une gestion mieux comprise et mieux intégrée au territoire.

## Un réseau police pour protéger les forêts publiques et mettre en œuvre les missions d'intérêt général

En application du Code forestier et du Code de l'environnement, les personnels commissionnés et assermentés de l'ONF sont chargés de missions de police judiciaire. L'objectif ? Protéger le patrimoine forestier et les écosystèmes confiés par l'État et les collectivités.

En 2023, la surveillance quotidienne et les opérations de police exercées par l'ONF signalent environ 4200 infractions forestières (coupes, déchets, circulation, usage du feu, défense des forêts contre les incendies...) et environnementales (chasse, pêche, circulation en espace naturel). Les personnels formés mettent en œuvre des procédures d'enquêtes complexes, comprenant notamment une phase d'audition libre.

#### 3 738 timbres-amendes dressés

Les infractions les plus courantes relevant du Code forestier sont :

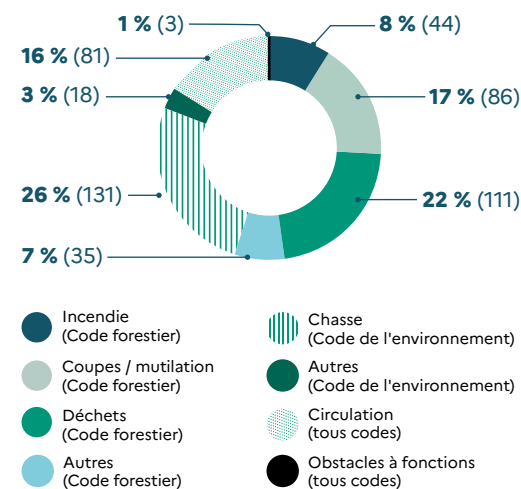
- ♦ La circulation et le stationnement sur route fermée à la circulation publique (1891 contraventions, soit 60 % des contraventions dressées),
- ♦ La protection des forêts contre les incendies (1 220 contraventions) : obligations légales de débroussaillage, usage de feu, pénétration dans les massifs fermés...).

Plus de 70 % des infractions au Code de l'environnement constatées par timbre-amende sont liées à la chasse et le reliquat aux réserves naturelles ou à la pêche en eau douce.

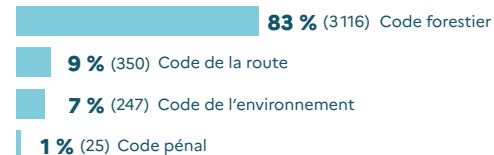
#### 509 procès-verbaux dressés

Au titre du Code forestier, 86 procès-verbaux l'ont été pour des coupes illicites, mutilation d'arbres (17 % du total), 44 pour incendie de forêt (9 %), 111 pour dépôt de déchets avec un véhicule (22 %). Au titre du Code de l'environnement, 131 procédures « chasse » ont été réalisées (près de 26 % du total). 81 procédures ont été ouvertes pour circulation dans les espaces forestiers et naturels et 3 pour obstacle à fonctions.

#### TYPOLOGIE DES PROCÈS-VERBAUX



#### RÉPARTITION DES TIMBRES-AMENDES



NB : Les infractions au Code de la route sont des infractions constatées dans les forêts publiques comme le stationnement.



Opération de police interservices aux abords des rivières (verbalisation des véhicules mal garés)



## ÉQUILIBRE SYLVOCYNÉGÉTIQUE

### La chasse, un impératif pour garantir le renouvellement des forêts

La réduction des situations de déséquilibre forêt-ongulés, qui concerne la moitié des forêts domaniales, est une priorité dans le contexte du changement climatique. L'enjeu est à la fois de limiter la vulnérabilité des peuplements et de faciliter les opérations d'adaptation et de renouvellement forestier.

Reconnaissant le rôle essentiel des chasseurs pour réussir la régulation des populations de grand gibier, l'ONF a mené en 2023 des discussions avec la Fédération nationale des chasseurs (FNC) pour renforcer le partenariat au travers de mesures concrètes visant à favoriser les prélèvements et le retour à l'équilibre. À la suite de ces échanges, un accord a été signé en février 2024.

Ces échanges s'inscrivent dans la continuité de deux accords signés en 2023 au Salon international de l'agriculture : un accord national entre les organisations professionnelles agricoles et la FNC, et un protocole d'accord conclu avec la FNC et les ministères chargés de la transition écologique et de la forêt. Ces deux accords visent notamment à disposer d'une boîte à outils de maîtrise des populations de sangliers et s'inscrivent dans le prolongement des Assises de la Forêt et du Bois. Dans ce cadre, une note technique aux préfets a été publiée en 2023 pour « veiller à l'équilibre forêt-ongulés et accompagner le dialogue forestiers-chasseurs ».

#### Un objectif inscrit dans la MIG Biodiversité et Paysage

Afin d'accompagner ces actions, l'ONF pourra s'appuyer sur la mission d'intérêt général Biodiversité et Paysage confiée par l'État à l'ONF. La restauration des écosystèmes par le rétablissement de l'équilibre sylvocynégétique constitue l'une des cinq orientations stratégiques définies en 2024 par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

### La stratégie gagnante d'Alençon

À Alençon (Orne), les équipes de l'ONF ont prouvé que le déséquilibre forêt-ongulés n'était pas une fatalité. Dans certaines zones, la surpopulation de cerfs et de chevreuils empêchait les jeunes arbres de grandir sans protection. « L'engrillagement des plants représentait 20 % de notre budget "travaux forestiers". D'un point de vue écologique, économique et paysager, cette solution d'urgence n'est pas satisfaisante », explique Florian Lemaire, responsable Travaux chasse à l'ONF.

Un plan stratégique 2021-2025 a été établi, avec l'objectif de garantir le renouvellement de la forêt et une meilleure santé des animaux grâce à un équilibre de population rétabli. Cette stratégie s'appuie sur plusieurs leviers. Parmi eux : renforcer le partenariat avec les chasseurs en passant à un système de licence annuelle de chasse (au lieu des traditionnels 12 ans). Les loyers sont minorés, sous réserve de répondre à un cahier des charges avec des objectifs quantifiés et planifiés visant à optimiser les prélèvements. « Ces licences imposent aussi la complémentarité des modes de chasse. Ainsi, 10 % du plan de chasse "chevreuil" est réalisé à l'approche et à l'affût dans les zones à fort enjeu de régénération et de plantation. »

#### La coopération au cœur de l'action

Ce partenariat se matérialise aussi dans le massif cynégétique d'Écouves. Dépassant les logiques de propriété pour s'adapter au territoire de présence des animaux, le comité de pilotage du site rassemble aujourd'hui tous les acteurs publics et privés concernés. Autres actions : la formation des équipes de l'ONF à ces nouvelles pratiques et le développement d'une gestion forestière permettant de rendre, au bénéfice des animaux, de la capacité nourricière aux peuplements forestiers. Cette stratégie globale a été porteuse de résultats. Désormais, plusieurs plantations et renouvellements forestiers s'effectuent sans protection.



Formation des forestiers dans le massif d'Écouves (Orne)

# 30

## FACE AUX RISQUES, PROTÉGER LA NATURE ET LES POPULATIONS

- 56 Feux de forêt : extension de la mission de défense des forêts contre les incendies
- 58 Stratégie nationale de prévention des feux de forêt : une mobilisation à toutes les étapes
- 59 Inauguration de la plus grande citerne DFCI de La Réunion
- 60 Restauration des terrains de montagne : les équipes de l'ONF aux côtés des services de l'État
- 62 Prévenir les risques glaciaires et périglaciaires
- 63 Littoral : nouvelle convention pour l'Observatoire de la côte de Nouvelle-Aquitaine
- 63 Face à l'érosion marine : accompagner la dynamique éolienne pour protéger les dunes
- 64 Ciarán et Domingos : tempête sur les forêts





## FEUX DE FORÊT

### Extension de la mission de défense des forêts contre les incendies

Avec le dérèglement climatique, les risques de feux de forêt n'épargnent aucune région. L'ONF, qui assure déjà la Défense des forêts contre les incendies (DFCI) dans le Sud-Est, s'est vu confier en 2023 cette mission d'intérêt général sur l'ensemble du territoire, avec un doublement des effectifs dédiés pendant la période estivale.

Avec 5700 hectares de forêt détruits, l'année 2023 a été relativement calme sur le front des incendies (voir encadré ci-contre). Néanmoins, l'été 2022 et ses 60700 hectares brûlés, y compris dans des régions jusqu'ici épargnées (Bretagne, Jura, Alpes du Nord), ont marqué les esprits comme une préfiguration de l'avenir. D'après le GIEC, quasiment toute la France sera exposée vers la fin du siècle, avec des forêts fragilisées par la canicule et les sécheresses successives.

Face à cette situation, l'État a souhaité renforcer les moyens de la DFCI à l'ensemble du territoire national, en 2023 et 2024. Cette mission d'intérêt général confiée à l'Office national des forêts était jusqu'ici mise en œuvre uniquement dans le quart Sud-Est. Prévention et surveillance, extinction des feux naissants et sensibilisation du public en constituent les axes essentiels (voir interview page 58).



Juin 2023. Un expert DFCI en mission formation des ouvriers forestiers à Fontainebleau

Pour étendre ces missions dans l'Hexagone, des effectifs supplémentaires ont été mobilisés : 60 équivalents temps plein (ETP) en 2023 et 58 de plus en 2024. Ces postes ont été déployés sur l'ensemble du territoire, avec une majorité répartie sur les zones méditerranéenne, ouest et francilienne. « Cela concerne notamment le contrôle des obligations légales de débroussaillage et les missions de surveillance et de contrôle estivaux (au total, 40 ETP en 2023 pour ces deux missions) », détaille Jean-Louis Pestour, responsable national incendies de forêt à l'ONF. 770 journées de formation ont été dispensées en 2023 aux techniciens forestiers territoriaux sur les missions dangers des feux de forêt.

Des correspondants DFCI en agences territoriales ont été désignés et six postes de coordonnateurs zonaux ont été créés. Ces derniers assurent les relations avec les partenaires (préfecture, Météo-France, DDT, SDIS...), animent le réseau des correspondants en agence et aident à la planification des actions de DFCI sur le terrain.

Les patrouilles de surveillance et de première intervention sont également en cours de généralisation. Leur nombre va doubler en deux ans, pour atteindre quasiment 200 fin 2024. En 2023, elles ont été renforcées dans le Sud et mises en place dans l'ensemble de la France. 27 nouveaux départements disposent de patrouilles d'ouvriers forestiers formés par leurs collègues experts DFCI du Sud-Est.

Au total, 2000 journées de formation ont été assurées en lien avec l'agence DFCI en 2023. Quelques 1500 autres sont programmées pour 2024. « La réussite de ces missions est fondée sur la coopération et l'interaction entre les agences territoriales, les agences travaux, l'agence DFCI et les directions centrales. Nous pouvons nous réjouir de la mobilisation de tous pour relever ce défi », conclut Jean-Louis Pestour.

### Dans le Gard, Emmanuel Macron salue l'engagement de l'ONF



Visite du président de la République sur la base aérienne de Nîmes-Garons (Gard)

Le 2 juin 2023, Emmanuel Macron s'est rendu sur la base aérienne de la sécurité civile de Nîmes-Garons (Gard) pour échanger avec les acteurs mobilisés dans la prévention et la lutte contre les feux de forêt. En octobre 2022, le chef de l'État avait annoncé une série de mesures pour prévenir les incendies et renforcer les moyens de lutte, matériels et humains. Parmi elles : la création d'une météo des forêts, le renouvellement et l'acquisition de nouveaux équipements, le doublement de colonnes de renforts de sapeurs-pompiers et le renforcement des effectifs de l'ONF. Au cours de sa visite, le président a salué l'ensemble des forces mobilisées en prévision de l'été et notamment l'engagement et l'action des équipes de l'ONF pour la défense des forêts contre les incendies.

#### Une année de répit sur le front des incendies

5700 hectares de forêt brûlés en 2023 contre 60700 hectares en 2022 : un bilan encourageant qui, selon Jean-Louis Pestour, responsable national incendies de forêt, s'explique par plusieurs facteurs. Une météo plus favorable avec de nombreuses précipitations dans la moitié Nord de la France et des épisodes venteux limités dans le Sud, malgré une sécheresse estivale importante ; le renforcement des moyens de l'ONF, mais également des interventions plus rapides et plus efficaces des pompiers. Enfin, la campagne de communication menée par le gouvernement sur la prévention des incendies de forêt a renforcé la prise de conscience de tous concernant les risques et les mesures de prudence à observer.

## L'INTERVIEW



### Stratégie nationale de prévention des feux de forêt, une mobilisation des équipes de l'ONF à toutes les étapes

Entretien avec Albert Maillet, directeur forêts et risques naturels à l'ONF.

#### Comment l'ONF contribue-t-il à la stratégie de l'État en matière de prévention des feux de forêt ?

Nos équipes interviennent à toutes les étapes, soit dans le cadre de la gestion quotidienne des forêts publiques, soit dans le cadre spécifique de la mission d'intérêt général de Défense des forêts contre les incendies (DFCI). La stratégie de prévention nationale est organisée en quatre étapes.

La première consiste à prévenir les départs de feu. En France, 90 % des feux sont d'origine humaine. Nous avons donc des leviers pour faire évoluer positivement les choses, en modifiant certains de nos comportements. Cela passe par le respect de la réglementation, notamment des obligations légales de débroussaillage, et par la sensibilisation des populations et des professionnels travaillant en milieu naturel.

La deuxième étape correspond à la détection et la première intervention sur les feux naissants. Dans l'attente de l'arrivée des pompiers, il s'agit pour les équipes ONF d'essayer d'éteindre le feu « dans l'œuf » ou de le ralentir grâce à nos réseaux de patrouilles, dont certaines sont composées de véhicules équipés de petites citernes d'eau.

Si cette action n'a pas été concluante, vient alors la troisième étape : l'intervention des services de lutte, à savoir les pompiers et les canadais, lesquels vont appuyer leurs actions sur les équipements de terrain (pare-feu, pistes, points d'eau) installés et entretenus par les services forestiers. En cas de grand feu, les équipes d'intervention vont se concentrer sur le front de flammes principal. Cependant, il peut y avoir au niveau des lisières de zones déjà brûlées des redémarrages de feu. D'où la quatrième étape qui consiste à observer les lisières en arrière du front principal et à alerter les pompiers en cas de reprise.

#### Ces quatre étapes s'appliquent-elles aussi en forêt privée ?

Les principaux équipements de prévention et de lutte contre les incendies sont pensés à l'échelle d'un territoire, indépendamment des statuts de propriété et, en général, portés par l'État et les collectivités. Peu importe le propriétaire du peuplement, la vraie question est de connaître comment est gérée la forêt et son niveau d'équipements.

Ainsi, la segmentation ne se fait pas tant entre forêt publique et forêt privée, mais entre une forêt gérée et une forêt non gérée.

#### Depuis les grands feux de 2022 observés en France et notamment en Gironde, de nouvelles pistes de réflexion ont-elles été développées pour prévenir les incendies ?

L'expérience nous permet d'adapter nos stratégies. Par exemple, la stratégie d'intervention sur feux naissants : lorsqu'on a deux incendies en simultané, un grand et un petit, le réflexe serait de se concentrer exclusivement sur le plus conséquent. Or, nous savons aujourd'hui qu'il ne faut pas minimiser les moyens mis en œuvre sur le plus petit. Sans cette disposition, nous risquons d'avoir deux grands feux à gérer. Autre exemple : la reconstitution post-incendie. Celle-ci repose de plus en plus sur des expertises complètes qui ne se limitent pas à la question du renouvellement du peuplement, mais se fonde sur un réaménagement global d'un territoire plus résilient. Le risque zéro n'existe pas, nous devons apprendre à vivre avec le risque de feu.

*« L'expérience nous permet d'adapter nos stratégies en continu »*

#### De quelle façon la prévention des feux de forêt impacte-t-elle les modes de sylviculture de l'ONF ?

Ce sont les conditions météo (sécheresse, chaleur, vent) qui favorisent les sinistres importants. Le facteur climatique est donc le premier en cause, la nature du combustible n'intervenant qu'ensuite, au travers de la disposition des végétaux dans l'espace. Lors d'un incendie, la mise à feu s'opère à partir d'éléments très inflammables au sol, notamment la lisière et les herbacés. Ensuite, le feu gagne le sous-bois : c'est ici qu'il va prendre toute sa puissance, avant de gagner les cimes des arbres. Si nous comprenons ce mécanisme, on peut imaginer comment freiner le feu, avec le choix d'un mode de sylviculture à couvert haut et dense limitant l'éclairage du sol et donc le développement du sous-bois. Par ailleurs, en termes de végétation, la résistance à la sécheresse et la capacité à se régénérer en conditions difficiles sont des facteurs sélectifs décisifs. De ce point de vue, le mélange d'essences est un point favorable. Cette diversité d'essences est au cœur de notre stratégie d'adaptation des forêts au changement climatique.



Les propriétaires d'une habitation située en zone de danger incendie, conseillés par le responsable du pôle DFCI Hérault et Gard

## Inauguration de la plus grande citerne DFCI de La Réunion



Citerne DFCI de l'île de La Réunion

Deux mètres de haut, 18 m de diamètre, 510 m<sup>3</sup> de capacité de réserve en eau : le 2 novembre 2023, une nouvelle citerne DFCI a été inaugurée sur l'île de La Réunion. Le dispositif permet de récolter les eaux de pluie afin que le service départemental d'incendies et de secours puisse recharger ses véhicules ou hélicoptères bombardiers d'eau.

La Réunion dispose désormais de treize citernes et de neuf retenues collinaires dans ses forêts. Le nouvel ouvrage est le premier implanté entre le massif des Hauts-sous-le-Vent et les Makes. Cette zone se situe en bordure des 3000 hectares incendiés en 2011 au sein du Parc national de La Réunion. La citerne contribue ainsi à la protection de la zone du Petit et du Grand Bénare, secteur à fort enjeu environnemental et paysager classé au Patrimoine mondial de l'Unesco. Pour minimiser son impact, cet ouvrage a été construit dans un souci de réversibilité et d'intégration paysagère.

Cette opération, d'un coût de 495 000 € financé par l'État, l'Europe et le conseil départemental, est née d'une réflexion collective avec les acteurs institutionnels et s'inscrit dans la stratégie globale DFCI pilotée par l'Office national des forêts.





## RESTAURATION DES TERRAINS DE MONTAGNE

### En 2023, les équipes RTM de l'ONF fortement mobilisées aux côtés des services de l'État

Limitation des crues et des glissements de terrain, lutte contre l'érosion des sols, réduction des avalanches, des chutes de pierres... Les forêts constituent un précieux rempart contre les risques naturels présents en montagne. En 2023, deux catastrophes naturelles importantes ont mobilisé les équipes de l'Office, qui étaient en première ligne sur le terrain pour apporter leur expertise aux services de l'État. Retour sur ces deux épisodes qui auront marqué l'année 2023.

#### Crues et inondations dans les Hautes-Alpes

Le 1<sup>er</sup> décembre 2023, d'importantes crues et inondations ont touché plusieurs secteurs des Hautes-Alpes. Les crues - d'intensité rare à exceptionnelle selon les endroits - ainsi que les glissements de terrain ont causé d'importants dégâts sur les bâtiments, les infrastructures routières, les réseaux de communication et d'eau. Près de 130 bâtiments ont été impactés, majoritairement à Risoul, Guillestre et Eyglies.

Les équipes de l'ONF ont été sollicitées dans le cadre de la mission d'appui technique au préfet des Hautes-Alpes (pour le compte de la direction générale de la Prévention des risques, du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires) et de la mission d'intérêt général Restauration des terrains de montagne (RTM) confiée par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Elles ont apporté conseils et expertise aux services de la préfecture et des

collectivités sur les mesures de première urgence à prendre en matière de travaux ou de suivi. Leur mobilisation a également permis de contribuer à la compréhension de la dynamique des phénomènes, à l'amélioration des connaissances et à l'inventaire des dommages aux bâtis.



Le village de Risoul (Hautes-Alpes) touché par les crues de décembre 2023

#### Éboulement en Maurienne

Le 27 août 2023, un éboulement massif s'est produit en Savoie, impactant les trois principales infrastructures desservant la Haute-Maurienne et l'Italie : l'autoroute menant au tunnel du Fréjus, une route départementale et la voie ferrée Lyon-Turin. Un pan entier de la falaise haute de 250 mètres s'est détaché en deux temps, entraînant la chute d'un volume cumulé de l'ordre de 15 000 m<sup>3</sup>.

Cet éboulement, l'un des plus importants de la décennie en Savoie, a mobilisé les services RTM de l'ONF pour accompagner l'État et la Société française du tunnel routier du Fréjus. Au vu des conséquences socioéconomiques, la réouverture de l'autoroute (infrastructure la moins impactée et exposée) a vite été identifiée comme prioritaire par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Les équipes

de l'ONF (Savoie et Isère) ont opéré à la fois dans l'accompagnement de l'action publique et dans la production technique. Plusieurs métiers de l'agence RTM Alpes du Nord (dans le domaine de la géologie, le traitement de données 3D ou l'ingénierie travaux) sont intervenus pour proposer des solutions techniques adaptées afin de rétablir rapidement des conditions de sécurité suffisantes pour l'autoroute. Les services de l'ONF ont également pris part aux réunions de crise et ont été sollicités par la préfecture pour répondre aux médias ou accompagner les visites officielles. La seconde phase de mise en œuvre des travaux de sécurisation de la falaise, plus longs, fait encore l'objet d'un suivi par les équipes de l'ONF.



Éboulement en vallée de la Maurienne (Savoie) fin août 2023

## Prévenir les risques glaciaires et périglaciaires

L'ONF a développé une expertise pointue dans le domaine de la prévention des risques glaciaires et périglaciaires liés au dégel de la haute montagne. Largement accentués par le changement climatique, ces risques peuvent conduire à des phénomènes dangereux pour les populations vivant en aval.

**A**ugmentation de la fréquence des écroulements rocheux provoqués par la fonte de la glace interstitielle nichée dans les fissures des rochers, avalanches de glace favorisées par le réchauffement des glaciers, apparition de lacs glaciaires aux berges instables et qui menacent de se vidanger en provoquant des crues torrentielles... La liste de ces phénomènes est longue et leurs conséquences sur la vie humaine, s'ils ne sont pas pris en compte, potentiellement dramatiques.

Lancé en 2020, un plan d'action national porté par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires guide l'action de l'ONF – et des autres parties prenantes – en la matière. Il vise à identifier les enjeux (habitations, infrastructures, etc.) pouvant être exposés aux risques (péri)glaciaires, à développer des outils et des méthodes de caractérisation, à créer une communauté d'intérêt et d'échanges, et à accompagner les collectivités locales dans des démarches de prévention.

### Des actions concrètes pour assurer la sécurité des populations et des biens

En tant qu'acteur opérationnel, le service Restauration des terrains de montagne (RTM) de l'ONF a poursuivi en 2023 ces quatre grands objectifs fixés par l'État, en produisant plusieurs avis permettant d'estimer la sensibilité de certains territoires alpins aux risques (péri)glaciaires.

À noter également la réalisation d'une étude des parois à permafrost de la face de Bellecôte à La Plagne, en partenariat avec le laboratoire de recherche EDYTEM. Côté Pyrénées, un inventaire des glaciers a été constitué à l'aide d'une association locale. Enfin, l'organisation d'une journée d'échanges techniques et la co-organisation d'un séminaire avec INRAE ont permis de rassembler scientifiques, services de l'État et opérateurs techniques autour de cette problématique.

Le développement en cours, avec Météo-France, d'outils pour la détection automatique des lacs glaciaires, ainsi que l'implication très forte du service RTM dans le traitement préventif de deux lacs glaciaires (vidange artificielle du lac des Bossons à Chamonix et vidange partielle du lac de Rosolin à Tignes), illustrent également de manière très concrète l'importance du travail mené par les équipes de l'ONF.

Les équipes RTM s'appuient sur l'application ONF PAPROG qui permet la centralisation et la consultation de multiples données glaciaires (sources RTM ou externes) pour les Alpes et les Pyrénées.



Apparition d'un lac sur un glacier des Alpes



© Rondon Lucie / ONF

## LITTORAL

Dans le cadre de missions d'intérêt général, les forestiers assurent la protection de 378 km de dunes domaniales le long de la façade atlantique. Parmi leurs missions phares : le contrôle des érosions, la fixation des dunes et la préservation de la biodiversité inféodée à ce milieu.

### Nouvelle convention pour l'Observatoire de la côte de Nouvelle-Aquitaine

**P**iloté par le BRGM<sup>1</sup> et l'ONF, l'Observatoire de la côte de Nouvelle-Aquitaine rassemble, depuis 1996, de nombreux acteurs (État, Région Nouvelle-Aquitaine, conseils départementaux littoraux, syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon) mobilisés en faveur du suivi de l'évolution du littoral.

Le 13 octobre 2023, ils ont renouvelé leur engagement jusqu'en 2027. Parmi les axes stratégiques identifiés : apporter expertise et assistance aux acteurs de la gestion du littoral, renforcer le centre de ressources sur la dynamique côtière, faciliter la mise à disposition des données et partager les connaissances auprès des publics. Une journée qui a également retracé plus de 25 ans d'expertise et d'observation mutualisées.

#### Des outils pour agir

Les forestiers saisissent les données terrain dans l'application ONF Sommier des dunes. Ces informations sont ensuite partagées dans l'outil web du même nom qui permet d'éditer un tableau de bord de synthèse des travaux réalisés, à destination du ministère de tutelle.

### Accompagner la dynamique éolienne pour protéger les dunes

**L**a gestion « souple » des dunes domaniales, conduite dans le cadre des missions d'intérêt général financées par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, a pour objectif la fixation des dunes littorales, le maintien de leur mosaïque d'habitats naturels remarquables et la prévention de la submersion. Il y a une dizaine d'années, des analyses conduites par l'ONF ont montré que, dans certains secteurs, les dunes non boisées se sont fortement réduites. Face à ces enjeux, les forestiers ont choisi de réorienter leurs modes de gestion écologique en adoptant différentes solutions fondées sur la nature. Dans les secteurs de vulnérabilité de la dune bordière, la « remobilisation contrôlée » s'impose comme outil de gestion adaptative. Concrètement, il s'agit de laisser plus de mobilité à la dune pour lui permettre d'échapper à l'érosion marine. Cette opération a été réalisée à La Teste-de-Buch, l'un des sites pilotes du futur projet ADAPTO+ (dans le cadre d'un programme européen LIFE) dont l'ONF est partenaire aux côtés de scientifiques du BRGM et de plusieurs universités.

<sup>1</sup> Bureau de recherches géologiques et minières





## CIARÁN ET DOMINGOS

### Tempête sur les forêts

Secouant une partie du pays et causant 517000 sinistres en France, les tempêtes Ciarán et Domingos n'ont pas épargné les forêts. Dans l'Ouest de la Bretagne, principalement dans le Finistère, plus de 80 % d'arbres ont été mis à terre entre le 1<sup>er</sup> et le 5 novembre 2023. La mobilisation des équipes de l'ONF s'est très vite organisée pour gérer cette catastrophe.

« *Tout est tombé en une nuit* » : le 2 novembre 2023, Paul Sansot, responsable d'unité territoriale en Bretagne, constate avec stupeur les dégâts survenus à la suite du passage de la tempête Ciarán, touchant l'Ouest de la région et plus particulièrement le Finistère. Trois jours après, la tempête Domingos, moins intense, fait tomber les arbres déjà déstabilisés les uns après les autres. Dans les forêts de l'Ouest du département, jusqu'à 80 % des arbres sont tombés, certains déracinés. « *Le vent, allant jusqu'à 170 kilomètres heure, s'est déchaîné alors que certains arbres étaient encore en feuilles, ce qui a augmenté fortement la prise au vent. Avec des sols également détrempés par la pluie, les arbres n'avaient aucune chance* », raconte le forestier. Dès le lendemain l'accès des promeneurs aux forêts est interdit pour des raisons de sécurité.

Parmi les premières actions à mener : dégager et sécuriser les routes et les sentiers, inventorier les zones touchées et diagnostiquer l'ampleur des dégâts.

#### Valoriser les bois

Très vite, un partenariat est mis en place avec les entreprises de travaux forestiers pour procéder aux travaux de dégagement et permettre la vente des arbres mis à terre ou fragilisés. « *Les bois cassés par la tempête ont perdu leurs qualités mécaniques, engendrant une perte de matière à l'exploitation et une décote financière importante. Ils seront néanmoins valorisés en bois de sciage<sup>1</sup> et en bois énergie grâce aux contrats d'approvisionnement passés avec les scieries locales* », explique Marie Dubois, directrice de l'agence Bretagne.

<sup>1</sup> Le bois de sciage ou bois d'œuvre est une qualité de bois qui regroupe différents emplois. Les résineux sont utilisés pour la construction, la menuiserie et l'emballage (palette) ; les feuillus pour les merrains, le déroulage, la construction... Ce sont des bois de qualité moyenne à supérieure qui peuvent être sciés (bois droit et conforme). À différencier du bois d'industrie et bois énergie (bûche, trituration, panneaux, papeterie...).

#### Surveiller la forêt

Fin 2023, 101000 m<sup>3</sup> de chablis ont déjà été recensés dans l'Ouest breton, soit l'équivalent d'une fois et demie la récolte habituelle dans les forêts publiques bretonnes. Les premières estimations des peuplements les plus touchés concernent, pour 75 %, des résineux (dont 35 % de pins), et pour 25 % des feuillus (chêne et châtaignier). Des estimations réalisées sur le terrain et enrichies de données fournies par les drones et les satellites. Une fois les étapes de diagnostic et de sécurisation achevées, les forestiers continueront tout au long de l'année 2024 à surveiller la situation, certains arbres encore en place se trouvant très affaiblis par la tempête. Les conséquences sur la biodiversité seront également analysées. Quant au paysage, il faudra attendre 30 à 50 ans pour qu'une jeune forêt renaisse et quasiment un siècle pour retrouver l'ambiance forestière précédant la tempête.

Cette réalité implique de la part des équipes de l'ONF un important travail de sensibilisation sur les actions sylvicoles à conduire pour accompagner le renouvellement des peuplements.

#### Plan tempête et plan d'urgence

Au niveau régional, un plan tempête a été activé par la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne. Le conseil départemental du Finistère et la Région Bretagne ont voté fin 2023 un plan spécifique d'urgence, qui comporte des mesures pour les massifs forestiers impactés.



De nombreux arbres tombés après le passage de la tempête Ciarán en forêt du Cranou (Finistère)

#### Des dégâts observés dans d'autres régions

Le département des Yvelines, les régions Normandie et Haut-de-France ont aussi subi les effets de la tempête, conduisant à la fermeture temporaire de quelques forêts domaniales. Dans la Manche, des rafales particulièrement

violentes, principalement sur le littoral, ont fait d'importants dégâts dans quelques forêts communales de la zone côtière, où 900 hectares ont été détruits. Le volume de bois touché estimé est entre 20000 et 40000 m<sup>3</sup>.

# 04

## AGIR POUR LA BIODIVERSITÉ ET VALORISER LES SERVICES ÉCOLOGIQUES

- 68 Mission d'intérêt général Biodiversité et Paysage : une mobilisation nécessaire aux côtés de l'État pour préserver la richesse écologique des forêts
- 70 Réserves biologiques : un réseau d'espaces sous protection forte au cœur des forêts publiques
- 75 Zoom en outre-mer et dans l'Hexagone





© Facon Eric / 16Prod / ONF

## MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL BIODIVERSITÉ ET PAYSAGE

### Une mobilisation nécessaire aux côtés de l'État pour préserver la richesse écologique des forêts

Depuis 2012, le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (MTECT) a confié à l'ONF une mission d'intérêt général : celle de renforcer et de compléter la prise en compte de la biodiversité et des paysages forestiers dans la gestion multifonctionnelle du régime forestier.

Avec un budget de 15 M€, en hausse de 20 % par rapport à 2022, la Mission d'intérêt général (MIG) Biodiversité s'est renforcée en 2023 et a élargi son périmètre notamment avec le financement d'un plan national d'actions (PNA) grands prédateurs. D'autres thématiques ont été développées : mangroves, équilibre

silvocynégétique, milieux humides et ripisylves et « forêt société » (intégrant la question du paysage). Cet élargissement a conduit à rebaptiser cette MIG en mission d'intérêt général Biodiversité et Paysage couvrant ainsi désormais un large éventail des politiques portées par le MTECT.

#### 6 réseaux naturalistes à l'ONF

Depuis 2004, près de 220 forestiers naturalistes sont répartis en 6 réseaux spécialisés :

- ◆ Habitats-flore
- ◆ Entomologie
- ◆ Herpétofaune
- ◆ Mammifères
- ◆ Avifaune
- ◆ Mycologie

En collaboration avec des acteurs locaux et nationaux, ils réalisent des inventaires et des suivis écologiques. Un travail d'observation, de recensement et d'analyse crucial pour la sauvegarde des espèces et des habitats dans la gestion forestière.

Dans ce cadre, des chantiers thématiques ont été menés en 2023, parmi lesquels la rédaction du plan national d'action vieux bois et forêts subnaturelles avec le soutien au réseau FRENE (FoRêts en libre Evolution Naturelle), la mise en œuvre de la feuille de route sur les travaux forestiers et la protection des habitats d'espèces protégées, la contribution à l'identification des zones de protection forte ou encore la mise en œuvre de la fiche 4.3<sup>1</sup> des Assises de la Forêt et du Bois concernant l'équilibre forêt-ongulés au service des écosystèmes.

Tout au long de l'année, différentes actions emblématiques ont été menées : rédaction du dossier de création de cinq nouvelles réserves biologiques, formalisation d'un programme de surveillance de la biodiversité des forêts publiques, identification de nouvelles espèces, développement d'un prototype de solution informatique dans le cadre de l'Exploratoire photographique des paysages forestiers. À noter également, dans le cadre d'un accord entre les autorités françaises et espagnoles, la récupération de pontes de grands tétras transmises à un centre d'élevage de l'espèce situé dans les Cantabriques en Espagne. Une large part a aussi été réservée aux actions dans les outre-mer, en matière notamment de lutte contre les Espèces exotiques envahissantes (EEE) ou pour la protection des tortues marines.

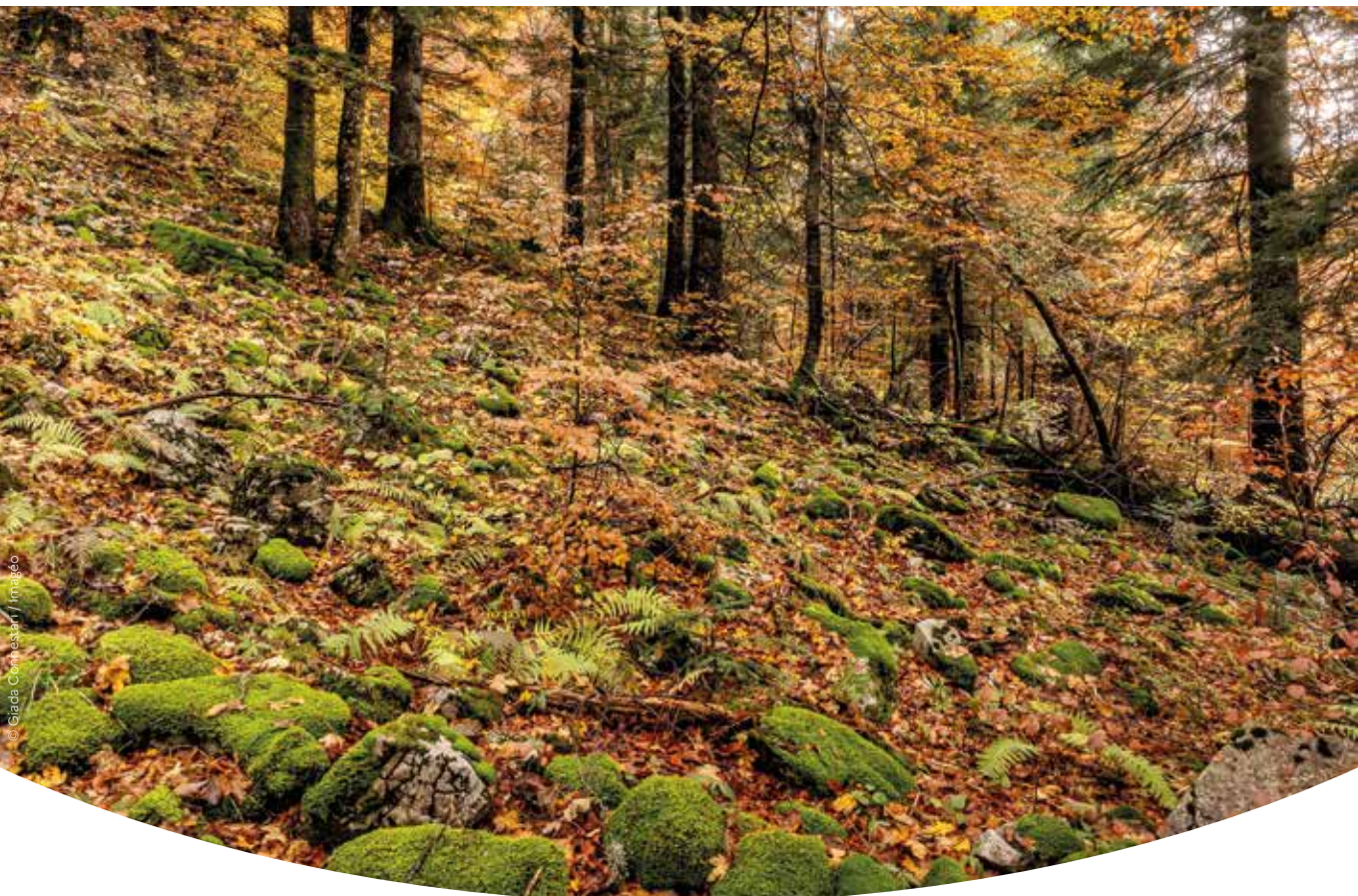
Ces actions reposent en grande partie sur l'engagement des membres des six réseaux naturalistes, du réseau paysage et du réseau Forêt d'Exception<sup>®</sup> s'appuyant sur un important maillage territorial et un partenariat étroit avec le monde scientifique et associatif. Ces acteurs mettent leur expertise au service de projets structurants permettant d'améliorer la connaissance sur les écosystèmes et leur fonctionnement.

<sup>1</sup> Installation d'un comité technique national de l'équilibre forêt-gibier ; instruction technique aux préfets pour veiller à l'équilibre forêt-gibier et accompagner le dialogue forestiers-chasseurs



Mangrove en Guadeloupe

© Delphine Tamara / ONF



## RÉSERVES BIOLOGIQUES

### Un réseau d'espaces sous protection forte au cœur des forêts publiques

En 2023, le réseau des réserves biologiques s'est agrandi. Une dynamique prioritaire pour les équipes de l'ONF, fixée par la mission d'intérêt général Biodiversité et Paysage confiée par l'État et inscrite au cœur de la stratégie nationale des aires protégées.

**S**pécifiques aux forêts publiques, les 250 réserves biologiques couvrent aujourd'hui plus de 54 000 hectares dans les forêts hexagonales et plus de 86 000 hectares en outre-mer. Ces réserves sont de deux types : Réserves biologiques dirigées (RBD), où s'applique une gestion particulière pour la conservation d'espèces ou de milieux naturels rares et vulnérables ; Réserves biologiques intégrales (RBI), soustraites à la sylviculture et qui constituent de précieux témoins de la forêt en évolution naturelle.

Leur développement s'inscrit dans le cadre de la Stratégie nationale des aires protégées (SNAP), avec l'appui de la mission d'intérêt général Biodiversité et Paysage confiée par l'État à l'ONF, dont les réserves sont une composante essentielle. La création de ce réseau de zones forestières dédiées à la protection de l'environnement a permis à l'ONF d'atteindre plus de 10 % de la surface de forêt domaniale en statut de protection forte, contribuant ainsi à la SNAP.

#### Près de 400 actions menées

Élaboration et renouvellement de plans de gestion, études naturalistes, gestion conservatoire d'habitats naturels et d'espèces remarquables, sécurisation d'itinéraires pour le public... Au-delà du développement du réseau, la gestion et la valorisation des réserves biologiques existantes ont fait l'objet de près de quatre cents actions menées dans le cadre de la mission d'intérêt général Biodiversité et Paysage en 2023.

Dans le contexte du changement climatique, les défis de l'adaptation peuvent impliquer des actions sylvicoles volontaristes face à l'ampleur et à la rapidité des évolutions. Les réserves biologiques intégrales ont, à ce titre, une vocation particulière de constituer des observatoires de la forêt en libre évolution, permettant aux forestiers d'étudier les mécanismes de résilience face au changement climatique. Dans le cadre des contributions de l'ONF aux dispositifs nationaux de surveillance de la biodiversité terrestre, 2023 a ainsi vu le lancement, dans une cinquantaine de réserves biologiques intégrales, d'un suivi sur le long terme de la flore forestière (voir article page 72).



Arbre mort, refuge de la biodiversité en forêt de Compiègne (Oise)

**Pour en savoir plus : rendez-vous sur la page Forêt et biodiversité du site onf.fr**



Réserve biologique intégrale de la Haute-Chaume en forêt d'Ermenonville (Oise)

#### Création et extension de réserves biologiques en 2023

- ◆ Réserve biologique intégrale de Chamalières et Peyre-Ourse, en forêt domaniale de Murat (Cantal), au cœur du Massif central et dans le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne ;
- ◆ Réserve biologique intégrale de Bannes-Ravines, située dans les forêts domaniales de Bannes et du Val-de-Senones (Vosges) ;
- ◆ Réserve biologique intégrale de la Chatte pendue, en forêt domaniale du Donon (Bas-Rhin) ;
- ◆ Réserve biologique intégrale de la Haute-Chaume, en forêt domaniale d'Ermenonville (Oise), en partenariat avec le Parc naturel régional Oise-Pays-de-France ;
- ◆ Extension de la réserve biologique de la Sainte-Baume (Var) en une nouvelle réserve biologique mixte (RBD et RBI), dans un cadre partenarial avec le Parc naturel régional de la Sainte-Baume et les acteurs territoriaux réunis au sein de Forêt d'Exception®.

Cascade en forêt domaniale de Murat, réserve biologique de Chamalières et Peyre-Ourse (Cantal)



## Flore et habitats forestiers : une surveillance renforcée



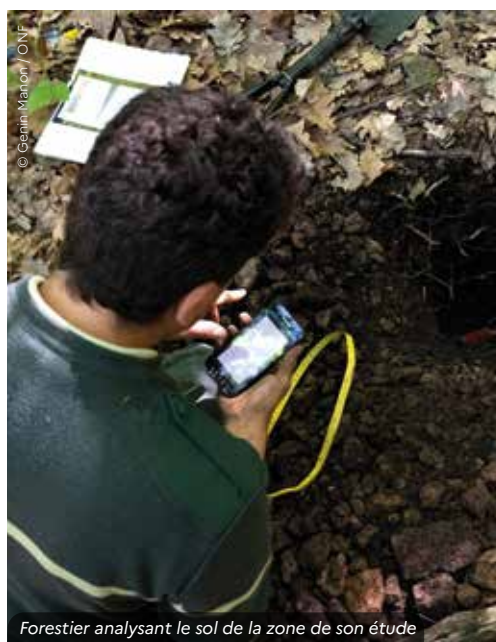
© Genin Marion / ONF  
Forestier mesurant la taille du pétiole d'un échantillon de chêne

Alors que le changement climatique s'accélère, l'ONF et ses partenaires ont décidé en 2023 d'accroître le suivi des milieux où la biodiversité est riche, mais menacée.

Le projet se construit depuis trois ans déjà et s'inscrit directement dans la stratégie de l'ONF : préparer une forêt plus résiliente au changement climatique. Initié par le réseau naturaliste habitats-flore de l'ONF, il porte une attention spécifique aux impacts du réchauffement climatique sur la biodiversité forestière dans les réserves biologiques.

55 d'entre elles ainsi que 1 200 placettes seront suivies pendant cinq ans par l'ONF et ses partenaires, investis sur ce projet d'avenir : l'Observatoire français de la biodiversité (OFB), l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), le Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive (CEFE) ainsi que Réserves naturelles de France (RNF).

Dans un premier temps, ce programme s'appliquera sur treize réserves biologiques intégrales hexagonales de forêts domaniales. Tronçais dans l'Allier, Oléron-Saint-Trojan en Charente-Maritime, l'Esterel dans le Var, le Vercors dans la Drôme... Ce suivi essentiel à la préservation de la flore étudiera ainsi une grande diversité de zones écologiques.



© Genin Marion / ONF  
Forestier analysant le sol de la zone de son étude

## La rainette *Scarthyta goinorum*, vue pour la première fois en Guyane

Dans la perspective d'un futur classement de la forêt des Trois Pitons en réserve biologique, des naturalistes de l'ONF ont découvert pour la première fois, lors d'une mission d'inventaire, la rainette *Scarthyta goinorum* que l'on croyait à tort cantonnée au fleuve Amazone.

Inféodée aux forêts inondées et aux plaines marécageuses, l'installation du petit amphibien dans les Monts de l'Observatoire atteste de la grande richesse de la biodiversité en forêt tropicale où d'autres espèces viennent trouver refuge. Les naturalistes y ont aussi inventorié sur place le Coq-de-roche orange (*Rupicola rupicola*) qui nidifie en Guyane.

En participant à l'amélioration des connaissances d'un tel milieu, les forestiers présents sur le terrain témoignent de leur rôle majeur pour assurer au mieux les objectifs de gestion durable de la forêt guyanaise.



© Premel Vincent / ONF  
*Scarthyta goinorum*



© Maugues Yannick / ONF  
*Chromocyphella meloana*

## Un nouveau champignon identifié par le réseau mycologique de l'ONF

Les naturalistes de l'ONF ont une nouvelle fois permis de faire progresser les connaissances grâce à la découverte de *Chromocyphella meloana*. Jusqu'alors inconnu des scientifiques, ce spécimen mycologique a été observé en Lozère sur la mousse d'un vieux mur en entrée de forêt, à quelques 800 mètres d'altitude. Il est caractérisé comme étant un champignon « parasite », c'est-à-dire qu'il pousse sur un autre végétal en le détruisant.

Cette découverte, relatée en 2023 dans la revue internationale scientifique *Nordic Journal of Botany*, est le fruit d'une collaboration entre les mycologues de l'ONF et leurs homologues espagnols. Il vient poser une nouvelle pierre à la compréhension de la richesse écologique des milieux forestiers.



## Les forestiers au chevet des tourbières

Zones humides aux fonctions écologiques majeures (filtres naturels pour l'eau, puits de carbone...), les tourbières nécessitent une attention particulière pour préserver la biodiversité et agir face au réchauffement climatique. Dans le cadre de la mission d'intérêt général Biodiversité et Paysage, les forestiers ont réalisé dans le Grand Est, à l'été 2023, d'importants travaux de préservation de la tourbière de la Maxe, située dans la forêt domaniale du Donon (Bas-Rhin). « Progressivement envahie par de jeunes épicéas, elle risquait de devenir un milieu couvert, l'empêchant d'assurer ses fonctions écologiques et privant les espèces présentes de la lumière nécessaire à leur survie », explique Ludovic Fuchs, responsable aménagement forestier à l'agence ONF de Schirmeck. Réunis aux côtés de l'expert, trois ouvriers forestiers ont ainsi procédé à la coupe de jeunes épicéas et de fougères avant d'élargir la tourbière pour qu'elle reste un milieu parfaitement ouvert. Un chantier exemplaire réalisé dans le respect de la flore caractéristique qui compose ce milieu remarquable.



### Le saviez-vous ?

En France, les tourbières couvrent plusieurs dizaines de milliers d'hectares. Elles s'étendent sur 3 % de la surface terrestre mondiale, mais représentent 30 % du carbone total piégé dans le sol. Elles filtrent l'eau et stockent deux fois plus de carbone que les forêts.

La tourbière de la Maxe (Vosges) constitue un habitat privilégié pour la callune (*Calluna vulgaris*)

Travaux d'arrachage des langues de belle-mère grâce à l'aide des équipes du Régiment du service militaire adapté (RSMA) de Martinique



### Martinique : l'ONF lutte contre les espèces exotiques envahissantes

La prolifération des espèces exotiques envahissantes est l'une des causes majeures d'appauvrissement de la biodiversité en forêt. Illustration d'une action phare menée en 2023 pour lutter contre ce phénomène.

En forêt domaniale du Littoral, sur le site de l'Anse Meunier à Sainte-Anne, la prolifération des Espèces exotiques envahissantes (EEE) est un problème bien identifié par les forestiers. En 2023, dans le cadre de la mission d'intérêt général Biodiversité et Paysage, les équipes de Martinique ont mené un premier grand chantier expérimental de lutte contre la langue de belle-mère (*Sansevieria hyacinthoides*). Ce végétal, originaire d'Afrique du Sud, se développe en formant des tapis très denses qui mettent en péril les autres espèces indigènes, animales ou végétales. En proliférant, il empêche notamment la reproduction et la ponte des tortues luth, des tortues imbriquées et des tortues vertes présentes sur le site.

### Protéger la diversité écologique

Durant six mois, des travaux d'arrachage de la langue de belle-mère ont été réalisés sur une superficie d'environ 800 mètres carrés, permettant au site d'être entièrement libéré de cette espèce. « Depuis, des missions de surveillance sont menées pour vérifier que ce végétal ne reprenne pas possession des lieux. Nous étudions également,

par différentes mesures d'observation, si cette opération a un impact sur la dynamique de recul du trait de côte. », témoigne Séverine Montout, chargée de mission environnement et biodiversité à l'ONF. L'endroit, classé et surveillé à ce titre, subit en effet également un phénomène d'érosion côtière.

Tout au long du projet, les forestiers de l'ONF ont travaillé avec leurs partenaires : services de l'État, du Conservatoire botanique national, du Parc naturel régional de la Martinique, du Conservatoire du littoral, de la communauté d'agglomération de l'espace sud de la Martinique et de l'université des Antilles. Les déchets verts récoltés ont été transportés dans des déchetteries utilisant les procédés conformes au traitement des EEE, avant d'être transformés en compost réutilisable.

Dans les territoires ultramarins, qui hébergent environ 80 % de la biodiversité nationale, la lutte contre la prolifération des espèces exotiques envahissantes est une priorité.

### Guyane : réserve des Nouragues, une expédition pour évaluer l'impact de l'orpaillage illégal

Dans le cadre du projet ORION (Observatoire résilience impact orpaillage Nouragues), des inventaires sur les végétaux, poissons et caïmans ont été effectués de mai à juin 2023 dans la plus grande réserve naturelle terrestre de France pour caractériser les impacts de l'orpaillage illégal.

L'expédition menée en 2023 dans la réserve des Nouragues fait suite au projet Nouragues Obs'Eau (NOE) et s'inscrit, comme lui, dans une dynamique d'acquisition de connaissances. Son objectif est double : évaluer l'état écologique des cours d'eau menacés par l'orpaillage illégal et développer de nouvelles méthodes de caractérisation des habitats pour mieux interpréter les analyses et l'impact de cette pratique sur la résilience des écosystèmes. Les têtes de criques de Nouragues, Japigny, Mazin et Blanc, considérées comme des habitats fragilisés, ont été identifiées comme prioritaires.

#### Des premiers résultats encourageants

Chercheurs, botanistes et experts locaux ont été mobilisés aux côtés des équipes de l'ONF en Guyane pour la conduite de cette opération d'envergure. Les premiers résultats sont très intéressants : presque deux ans après l'arrêt de l'orpaillage sur la zone, l'eau est à nouveau de bonne qualité et les communautés de macro-invertébrés et de poissons semblent relativement en bonne santé écologique. La suite du projet ORION devrait s'orienter vers d'autres sites plus impactés par l'orpaillage dans la réserve. Des réflexions qui seront menées avec les élus et les experts pour conduire la stratégie scientifique globale de ces milieux naturels.



Inventaire en réserve des Nouragues pour caractériser l'impact de l'orpaillage illégal en tête de crrique

© Durrenberger Jacklyn / ONF

Tortue verte



© N.Parenthoen / ONF

### Antilles : un plan national d'action pour les tortues marines

Les eaux des Antilles sont fréquentées par cinq espèces de tortues marines sur les sept présentes à l'échelle mondiale. Selon les experts, leur état de conservation est qualifié d'« inquiétant ». Afin de restaurer les populations et les habitats de ces espèces, un Plan national d'actions (PNA) « Tortues marines et iguanes des Petites Antilles » a été mis en place à l'initiative de l'État en Guadeloupe et en Martinique. Depuis 2017, l'ONF est chargé de l'animation de ce PNA. Des actions d'observation, d'amélioration de l'état de conservation des populations reproductrices et de sensibilisation du grand public sont menées avec des partenaires.

En 2023, les équipes de l'ONF ont travaillé sur l'analyse de données scientifiques portant notamment sur le suivi de l'activité de ponte des tortues en forêt domaniale du Littoral. Les experts ont constaté une stabilité de présence des tortues imbriquées, une augmentation des tortues vertes et une diminution des tortues luths. Cette évaluation de l'état des populations sera valorisée en 2024 dans le cadre de revues spécialisées, nationales et internationales. En parallèle de ces actions, de nombreuses opérations de restauration des habitats terrestres naturels des tortues marines ont été réalisées tout au long de l'année.

### Mayotte : reboiser pour préserver les ressources en eau

Depuis 2016, Mayotte est confrontée à une crise de l'eau qui ne cesse de s'aggraver. Caractérisé par des pluies torrentielles, le climat tropical humide favorise inondations et glissements de terrains. Compte tenu des pressions anthropiques, les réserves en eau diminuent drastiquement et la qualité de l'eau se dégrade. Par son rôle clé de régulateur naturel et de filtre à eau, le développement d'un couvert forestier est l'une des solutions identifiées pour faire face à cette problématique majeure et contribuer au maintien de l'habitabilité de l'île en forte croissance démographique. Depuis 2021, les équipes de l'ONF sont engagées dans un plan de reboisement. Avec le soutien des fonds européens FEADER, 33 hectares ont déjà été plantés en 2023 dans les forêts domaniales de Combani et Dapani, sur les 50 hectares de reboisement prévus d'ici à 2024.

Le volet renouvellement forestier du dispositif France 2030 prendra ensuite le relais pour reboiser 30 hectares supplémentaires en 2025 et 2026.



### Îloscope : un nouveau site pour appréhender les enjeux liés à la trame de vieux bois

L'implantation d'une trame de vieux bois représente un élément majeur de la forêt mosaïque pour préserver la diversité écologique des milieux et améliorer la résilience des forêts face au changement climatique. Sa mise en œuvre nécessite une réflexion et une mobilisation collective. Après la forêt communale de La Motte-Servolex en Savoie, la forêt domaniale de Saint-Palais dans le Cher a été retenue en 2023 pour installer le deuxième îloscope de France. Formidable outil de formation, il permet des travaux pratiques et des échanges en situation réelle pour découvrir comment l'ONF prend en compte la biodiversité dans la gestion forestière. Une démarche qui sera également promue auprès des élus et des naturalistes dans le cadre de la stratégie forêt-société déployée par l'établissement.

Bois mort debout en forêt d'Arvière (Ain)

### Verdun, Forêt d'Exception® lauréate de la « Mission Nature »

En mars 2023, l'Office français de la biodiversité a lancé l'appel à projets Restauration écologique en faveur de la biodiversité pour soutenir des démarches concrètes de préservation des écosystèmes. Pour financer ces actions, le projet « Mission Nature » a vu le jour : un nouveau jeu à gratter de la Française des Jeux qui permet au grand public d'encourager des projets locaux. Le 18 octobre 2023, la liste des 20 projets retenus a été dévoilée.

Parmi eux : la restauration écologique d'un réseau de pelouses calcaires sur le plateau de Douaumont, au cœur de la Forêt d'Exception® de Verdun (Meuse). Le projet vise à préserver les milieux remarquables du site Natura 2000 « Corridor de la Meuse ».

« Sur ces terrains anciennement agricoles, ravagés par la guerre, les arbres se sont progressivement développés au détriment de la végétation herbacée rase. Ces pelouses calcaires et sèches constituent un habitat d'intérêt patrimonial reconnu à l'échelle européenne, hébergeant de nombreuses espèces menacées, comme l'Azuré du Serpolet ou l'Orchis pyramidal », témoigne Gersende Gérard, responsable du service forêt à l'agence ONF de Verdun. Au-delà de la régénération écologique des pelouses, la préservation du patrimoine historique, la réalisation d'études naturalistes et d'actions pédagogiques sont également au cœur du projet. Cette opération bénéficiera d'un apport financier de 347 000 euros sur les 510 000 euros identifiés pour l'opération globale.

### Préserver les chauves-souris pour protéger les forêts

Elles vivent au cœur de nos forêts et sont essentielles à leur équilibre. En 2023, l'ONF a participé à de nombreux travaux destinés à établir des modes de gestion forestière bénéfiques à la sauvegarde de ces mammifères nocturnes.

Parmi les 1400 espèces de chauves-souris recensées dans le monde, 36 d'entre elles vivent en France hexagonale. Sensibles à la chaleur, elles sont un indicateur de l'état climatique et de la bonne santé des milieux forestiers. Pour l'ONF, la préservation des chiroptères est une priorité.

Cette année, le colloque « Chauves-souris et gestion forestière », organisé par la Société française pour l'étude et la protection des mammifères (SFEPM), le Centre national de la propriété forestière (CNPF)

et l'ONF, a été l'occasion de mutualiser les connaissances sur les chiroptères et leur lien à la forêt. Afin de valoriser des pratiques forestières favorables à la présence de ces mammifères en forêt et diffuser des conseils de gestion adaptés, Marine Lauer, ingénieure au CNPF, et Laurent Tillon, chargé de mission biodiversité à l'ONF, ont également cosigné le guide *Chauves-souris et forêt, des alliées indispensables*. Un ouvrage incontournable pour mieux les connaître et les préserver.



Filets mis en berne avant le début de la mission du réseau naturaliste mammifères



# 50

## LE BOIS, SOURCE D'EMPLOIS LOCAUX ET D'UNE ÉCONOMIE DÉCARBONÉE

- 82 Marché du bois : une conjoncture économique sensible
- 86 Construction bois : les secondes vies du bois scolyté
- 88 Le bois, un allié pour une société décarbonée





## MARCHÉ DU BOIS

Ralentissement du secteur de la construction, inflation élevée... L'année 2023 se caractérise par un contexte commercial plus complexe que 2022. Néanmoins, la demande de certains produits bois est restée à un niveau satisfaisant.

### Une conjoncture économique sensible

En 2023, les conséquences du ralentissement général de l'économie mondiale et de la situation géopolitique internationale se sont traduites par une baisse du volume vendu pour le chêne de qualité moyenne, le hêtre et le bois d'œuvre résineux (-0,475 Mm<sup>3</sup> par rapport à 2022).

Liés à la crise des scolytes, les volumes d'épicéas vendus sont en forte diminution. Cette baisse n'est pas compensée par les volumes de sapins sains vendus (dont la récolte avait été décalée depuis 2018) et les volumes provenant de sapins dépérissants en raison du réchauffement climatique.

Le ratio représentant la part de bois d'œuvre dans la récolte en forêt domaniale est passé de 58 % en 2022 à 51 % en 2023. Cette baisse s'explique par une diminution plus importante du bois d'œuvre vendu (- 0,31 Mm<sup>3</sup> par rapport à 2022) que du bois d'industrie/bois énergie (-0,16 Mm<sup>3</sup> par rapport à 2022).

Une demande hétérogène selon les produits et les débouchés industriels



#### Bois d'œuvre de chêne

La demande et les prix sont restés très soutenus sur les meilleures qualités, avec des besoins conséquents chez les merrandiers-tonneliers. Le bois sous rail utilisé dans le transport ferroviaire s'est maintenu, alors que les autres marchés souffraient en revanche de la baisse de la demande des secteurs de la construction, de la rénovation et de l'aménagement extérieur.



#### Bois d'œuvre de hêtre

Le ralentissement de l'économie s'est fait sentir sur l'activité des scieries. La proportion de bois de crise (bois issu d'arbres dépérissants) dans la récolte reste importante et impacte les marchés des scieurs par manque de bois blancs de qualité.



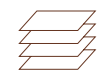
#### Bois d'œuvre de frêne

La demande demeure très forte, tirée par les clients exportateurs, et ce, malgré la poursuite du dépérissement du frêne lié à la chalarose.



#### Bois d'œuvre de résineux

La demande en bois de charpente reste faible, du fait de l'effondrement de la construction individuelle. La concurrence européenne sur les sciages est très présente. Les prix s'en ressentent avec un retour aux tarifs précédant le Covid-19. Enfin, le marché des résineux a été perturbé sur l'ensemble de l'année 2023 par la récolte importante de produits sanitaires (épicéas, sapins...) sur le massif jurassien. Le ralentissement de l'économie générale a impacté le marché de la palette et de l'emballage, avec des situations contrastées suivant les clients et le type de produits vendus.



#### Bois d'industrie

En ce qui concerne les fabricants de panneaux, l'activité est corrélée à celle de la fabrication du papier. Après un net ralentissement, le rythme semble se stabiliser.



#### Bois énergie

En raison des conditions climatiques, des besoins en chauffage et du dynamisme des filières panneau-papier, les conditions très clémentes des derniers mois ont relativement détendu la filière bois-énergie, qui avait connu de fortes tensions durant les saisons 2022/2023.



Les trois premières ébauches de poutres de Notre-Dame de Paris

### Un chiffre d'affaires qui se maintient malgré une baisse des volumes

Avec 315 M€ en 2023, le chiffre d'affaires bois en forêts domaniales reste proche de celui enregistré en 2022 (diminution de -0,3 %). Le maintien du chiffre d'affaires de cette année s'explique par la très forte demande dans le secteur de la tonnellerie et par le taux de contractualisation qui permet de lisser dans le temps les variations rapides de conjoncture. Les recettes issues des ventes de bois provenant des DOM, essentiellement de Guyane, s'établissent à 3,8 M€.

### Une évolution positive de la contractualisation en forêt publique

En 2023, conformément à la feuille de route définie avec l'État, 46 % des bois issus des forêts publiques sont commercialisés sous forme de contrats d'approvisionnement.

Le contrat État-ONF 2021-2025 fixe à 75 % l'objectif de contractualisation de bois issu des forêts domaniales. Fin 2023, le taux de contractualisation dépasse 64 %.

Entre 2007, date de mise en œuvre des premiers contrats d'approvisionnement, et 2021, le taux de bois vendus sous forme de contrats d'approvisionnement en forêt domaniale a augmenté de 2,5 % par an.

En forêt des collectivités, l'augmentation des volumes contractualisés, cumulée à la baisse du volume total vendu, permet d'aboutir à un taux de contractualisation de 33 % en 2023 contre 26 % en 2022. Cette tendance devrait permettre d'atteindre l'objectif fixé par l'État de 35 % en 2025.



Un forestier mesurant le diamètre du tronc pour connaître son volume



Grumes prêtes à être billonnées avant leur départ en scierie

## La contractualisation, un outil pour structurer la filière bois

Développés depuis 2007, les contrats d'approvisionnement sont signés entre l'ONF et des industriels essentiellement français (95 % des cas) ou, le cas échéant, situés dans l'Union européenne. Chaque contrat définit les besoins de l'entreprise (essences, qualité, quantité), les périodes de mise à disposition ainsi que les prix pour chaque produit concerné. Cette contractualisation directe entre l'ONF et les transformateurs est un outil majeur. Pour l'ONF et les collectivités, c'est l'assurance que le bois sera vendu, tout en atténuant le risque de fluctuation brutale des prix. Les méthodes d'achat avec une visibilité pluriannuelle permettent aussi de maintenir en conséquence les revenus des entreprises de travaux forestiers. Du côté des industriels, les contrats garantissent des livraisons de matière première. Au-delà d'un partenariat gagnant-gagnant, l'utilisation de l'écomatériau bois en substitution des produits issus d'énergie fossile participe à la décarbonation de l'économie.

## Favoriser l'emploi local et le développement des territoires

Réunis en novembre 2023 sur le stand de l'ONF lors du Salon des maires et des collectivités locales, Valérie Metrich-Hecquet, directrice générale de l'ONF et Gérard Napias, président de la Fédération nationale entrepreneurs des territoires, ont signé une charte de vitalité économique et sociale des entreprises de travaux forestiers. Cette charte, qui rappelle les droits et les devoirs de chacun, s'applique à l'ensemble des activités liées aux travaux forestiers et sylvicoles. Elle vise à la mise en place de bonnes pratiques face aux enjeux liés à la santé et à la sécurité des collaborateurs, au devoir de vigilance et à la pérennisation des relations commerciales. Une signature importante au service du développement et de l'attractivité locale.



Valérie Metrich-Hecquet et Gérard Napias, lors de la signature de la charte de vitalité économique et sociale des entreprises de travaux forestiers



## CONSTRUCTION BOIS

### Les secondes vies du bois scolyté

Depuis 2018, les forêts d'épicéas subissent les assauts d'un ravageur : le scolyte typographe. Publié en 2023, un dossier cosigné par la Fédération nationale des Communes forestières et l'Office national des forêts revient sur la gestion de cette crise pour encourager la vente de ce bois qui conserve, malgré tout, l'ensemble de ses qualités mécaniques.

Profitant du réchauffement climatique, le scolyte (insecte de type coléoptère) a élu domicile sous les écorces des arbres affaiblis par les sécheresses qui se multiplient chaque été. En France, la quasi-totalité des épicéas de plaine (sous 800 mètres d'altitude) a été ravagée en moins de trois ans. Les régions Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté remportent les tristes premières places des régions les plus sinistrées, avec 20 millions de mètres cubes de bois concernés, représentant environ 60 000 hectares de forêts publiques et privées.

Les forêts d'Auvergne-Rhône-Alpes (principalement dans l'Ain) et de Normandie sont également touchées. « L'ampleur des dégâts est colossale. Cela représente plus de 6 ans de récolte nationale en épicéas concentrée sur deux régions », témoigne Aymeric Albert, chef du département commercial bois à l'ONF. Au-delà de ces chiffres alarmants, s'ajoute l'urgence de récolter rapidement les arbres contaminés pour éviter la propagation de l'épidémie sur les peuplements voisins.

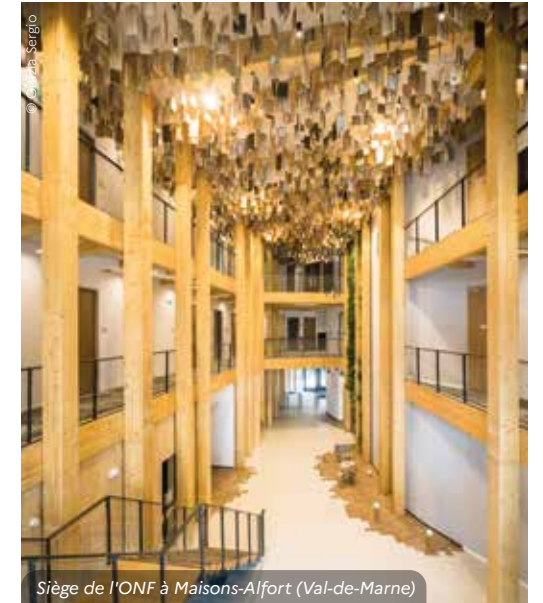
#### Gestion de crise

L'ONF et les Communes forestières ont été à pied d'œuvre pour agir au plus vite. « Dans les zones traitées, le scolyte est condamné car il n'y a plus rien à attaquer. Néanmoins, il reste des gisements d'épicéas dans les Ardennes ainsi que dans les hautes chaînes des Vosges et du Jura. Le scolyte qui n'est pas encore monté si haut pourrait très bien s'y diriger », reconnaît Aymeric Albert. Là où le scolyte n'était qu'une menace ponctuelle, il est aujourd'hui entièrement intégré aux missions journalières de surveillance réalisées par l'ONF. « Dans le Grand Est, bien que l'épidémie soit derrière nous, nous restons très vigilants. Cela change notre façon de réagir. Désormais, on est dans l'anticipation constante pour diagnostiquer les dépérissements et agir au plus vite », témoigne Lilian Duband, chargé de mission constitution et adaptation de la sylviculture en Bourgogne-Franche-Comté.

#### Des débouchés identiques à ceux d'un bois sain

Les volumes d'épicéas vendus sont, depuis, en forte diminution. Malgré les millions de mètres cubes attaqués, le bois malade n'est heureusement pas du bois perdu ! « Plus de 60 % de ces bois ont très vite été vendus grâce aux contrats d'approvisionnement qui prévoient une intervention rapide pour exploiter et sortir les bois des forêts », précise Aymeric Albert. La solidarité entre les Communes forestières a également permis de vendre en priorité le bois des communes les plus touchées. Concernant les débouchés de ce bois, la recherche se veut rassurante : « Un bois scolyté prend une coloration bleu-gris. À la vente, cette coloration provoque un déclassement, mais la bonne nouvelle, c'est que ce bois ne perd aucune de ses qualités mécaniques ! », assure Nathalie Mionetto, chargée de territoire Nord-Est à l'Institut Technologique FCBA. C'est ainsi que le bois scolyté vendu a pu être utilisé pour faire de la charpente, des palettes et du papier.

Au sein du nouveau siège de l'ONF entièrement réalisé avec du bois français, tous les épicéas utilisés dans la conception du siège sont issus de peuplements scolytés.



Siège de l'ONF à Maisons-Alfort (Val-de-Marne)

#### Les Communes forestières mobilisées

En France, des municipalités propriétaires de forêts touchées ont, elles aussi, pris le parti de réutiliser localement ce bois scolyté. En Bourgogne-Franche-Comté, Préval, syndicat de prévention et de valorisation de déchets, a lancé, en partenariat avec la Commune forestière de Maîche, un projet de construction d'une recyclerie dont l'ossature est composée d'épicéas scolytés. « À travers ce bâtiment, nous souhaitons contribuer à redonner de la valeur à un produit malheureusement sous-valorisé principalement pour des raisons esthétiques », précise Constant Cucho, adjoint au maire de Maîche.

Une preuve qu'avec l'engagement de chacun à soutenir les ressources et l'emploi local en développant des circuits-courts, ce bois déclassé devrait avoir de beaux jours devant lui.



PATRICK CHAIZE  
Sénateur de l'Ain

« Notre action a permis aux collectivités d'éviter des pertes de recettes importantes. Sans les contrats d'approvisionnement développés par l'ONF, les bois scolytés auraient pourri en forêt, avec le risque de ne jamais être valorisés. Il aurait fallu importer du bois, alors que nous avons la ressource localement et toutes les capacités sur le territoire pour l'exploiter. »

## Le bois, un allié pour une société décarbonée

À l'horizon 2050, la France s'est engagée à atteindre la neutralité carbone. Cette ambition ne se fera pas sans l'aide de la filière forêt-bois. Produire du bois issu de forêts gérées durablement et développer son utilisation dans notre société : un objectif essentiel pour décarboner notre économie.

En 2023, la forêt française a séquestré environ 7 % des émissions nationales de gaz à effet de serre, soit environ 31,2 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> présents dans l'atmosphère. En 2015, c'était 15 %. Afin de restaurer ce puits de carbone qui a chuté de moitié en une décennie, notamment en raison des nombreux dépérissements, les forestiers pratiquent une gestion durable adaptée aux bouleversements climatiques grâce à la forêt mosaïque, leur boussole pour l'action (voir article page 38).



Siège de l'ONF à Épinal (Vosges)

### Un scénario carbone pour la filière forêt-bois

Préserver les forêts, c'est aussi garantir une nécessaire utilisation du bois dans notre quotidien. 90 % des Français plébiscitent ce matériau pour la construction, l'ameublement et la décoration. Esthétique, source de bien-être, c'est aussi un matériau d'avenir, résolument écologique. Une fois coupé et exploité, le bois continue, pendant 50 à 100 ans, de stocker le carbone préalablement capté par l'arbre. Chaque année, ce sont environ un à deux millions de tonnes de CO<sub>2</sub> qui sont capturés grâce à l'utilisation du bois d'œuvre dans les charpentes, les parquets, les meubles, etc. Dans l'ameublement ou dans la construction, ce matériau vertueux permet aussi de se substituer à d'autres plus énergivores, comme le béton ou l'acier. Redonner au bois la place éminente qu'il a historiquement connue jusqu'à la révolution industrielle est donc un véritable enjeu pour l'avenir.

C'est dans cette perspective que l'ensemble de la filière forêt-bois, réunie au sein de l'interprofession France Bois Forêt, s'est mobilisé d'une manière inédite en 2023 afin d'aboutir à un scénario « de convergence ». « L'idée est de réconcilier offre et demande en augmentant,

à l'échelle de la filière, la part du matériau bois, notamment à longue durée de vie (construction et ameublement) et la part de recyclage, afin de maximiser l'apport de la filière dans la Stratégie nationale bas-carbone », explique Christine Deleuze, chercheuse et directrice de projet « Stratégie carbone » à l'ONF.

Rendre la forêt moins vulnérable au changement climatique, anticiper les dépérissements, favoriser le développement des essences feuillues, valoriser les récoltes de bois de crise (bois issu d'arbres dépérissants) pour contribuer à la décarbonation de la société (voir article page 86) : telles sont quelques-unes des pistes étudiées avec l'aide du cabinet Carbone 4.

Pour agir sur l'atténuation du changement climatique, il faudra également que la société joue pleinement son rôle en plébiscitant le matériau bois dans ses usages quotidiens. « Quelle place les Français veulent-ils donner au bois local, géré durablement dans le respect de la vie et de l'accroissement des forêts ? C'est une question majeure et un sujet d'avenir qui engage aujourd'hui chaque citoyen », rappelle Albert Maillet, directeur forêts et risques naturels à l'ONF.

### QUELQUES CHIFFRES

**2,8** MILLIARDS DE M<sup>3</sup>

C'est le volume des arbres vivants sur pied en forêt française hexagonale

**51,4** MILLIONS DE M<sup>3</sup> DE BOIS

sont prélevés en moyenne chaque année dans les forêts de l'Hexagone pour une production biologique de 87,8 millions de m<sup>3</sup>

**1** M<sup>3</sup> DE BOIS

stocke environ une tonne de CO<sub>2</sub>

(Source IGN - Memento 2023)

### Restauration de Notre-Dame de Paris

À quelques mois de la réouverture de la cathédrale Notre-Dame de Paris, l'année 2023 aura été marquée par le rôle essentiel de l'ONF dans ce projet exceptionnel. Forestiers, commerciaux et fonctions support, les équipes se sont investies pour garantir l'approvisionnement du chantier en chênes de qualité remarquable, nécessaire à la reconstruction des charpentes de la flèche, des deux bras du transept, de la nef et du chœur.

Un investissement salué par le regretté Général Georgelin, lors de ses visites en forêts de Bellême et de Bercé, ainsi que par l'ensemble de l'Établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris, à l'occasion de la découverte du chantier par les équipes de l'ONF le 13 septembre 2023.



Sélection des grumes pour la flèche de Notre-Dame de Paris



Le Général Georgelin et Valérie Metrich-Hecquet en forêt de Bellême (Orne) aux côtés de leurs équipes

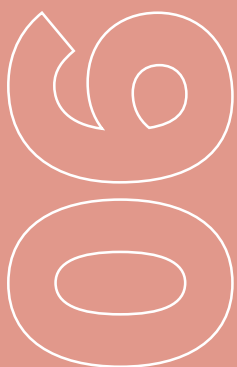
### Le siège de l'ONF labellisé Bois de France

Créé par les professionnels de la filière bois, le label Bois de France récompense des projets conçus en bois français et dont la transformation est réalisée en France. En juillet 2023, le siège de l'ONF a reçu le prestigieux label. Une belle reconnaissance pour ce bâtiment dont 84 % des 2170 m<sup>3</sup> de bois utilisés pour les charpentes, ossatures et planchers sont issus des forêts domaniales du Grand Est, du Centre-Val de Loire et des Pays de la Loire. « Ce siège est la preuve que l'on peut faire un bâtiment d'exception avec du bois français », a témoigné Jérôme Martinez, responsable du label Bois de France.



© Justine Hubert / ONF

zoom sur...



## L'ONF, PARTENAIRE DES TERRITOIRES ET ACTEUR DU DIALOGUE AVEC LES CITOYENS

- 92 Dialoguer avec les élus et la société :  
une stratégie adoptée et un réseau  
opérationnel
- 93 Deux nouvelles Forêts d'Exception®  
labellisées
- 93 La montagne Pelée et les pitons  
du nord inscrits au Patrimoine  
mondial de l'Unesco
- 94 Des rendez-vous toute l'année  
avec le grand public
- 96 Sensibiliser les jeunes générations





## DIALOGUER AVEC LES ÉLUS ET LA SOCIÉTÉ

### Une stratégie adoptée et un réseau opérationnel

L'année 2023 a été marquée par l'adoption d'une stratégie Dialogue forêt-société à l'ONF, à l'issue d'un large processus de concertation interne ainsi qu'auprès d'une trentaine de partenaires de l'établissement.

La validation d'une stratégie Dialogue forêt-société inscrit résolument l'ONF dans une position d'ouverture et d'écoute avec les parties prenantes (élus, usagers, ONG, citoyens...). Elle place la gestion des forêts publiques dans une démarche de partage et d'échanges avec l'ensemble des acteurs du territoire.

#### Des actions partout en France

Pour mettre en œuvre cette stratégie, des réseaux se sont constitués dans les régions avec des plans d'actions adaptés aux contextes locaux. Un plan de montée en compétences est en cours de déploiement. Afin de faciliter la concertation, différents outils très concrets ont été développés pour mieux faire comprendre les missions concernant notamment l'aménagement forestier, les chantiers d'exploitation, l'adaptation au changement climatique, la sylviculture, la protection de la biodiversité, l'accueil du public...

Parmi les projets mis en place : un marteloscope grand public proposant aux citoyens de se mettre à la place du forestier lors de ses opérations de désignation des arbres à récolter et à conserver pour la biodiversité ; un espace pédagogique forestier pour permettre aux enseignants d'organiser des sorties en forêt avec leur classe de façon autonome ; des journées portes ouvertes où les équipes de l'ONF vont à la rencontre des usagers de la forêt pour les tenir informés des grands enjeux d'actualité tels que les conséquences du changement climatique. Autant d'initiatives qui se poursuivront en 2024 pour partager avec le plus grand nombre les enjeux liés à la gestion durable des forêts.

### Deux nouvelles Forêts d'Exception® labellisées

Le dynamisme de ce réseau de forêts aux riches patrimoines, pleinement inscrites dans leurs territoires grâce à un dialogue partenarial fécond et innovant, s'est de nouveau illustré en 2023 : le réseau s'est agrandi et compte aujourd'hui 16 forêts labellisées.

Le 25 septembre 2023, le comité national d'orientation a donné un avis favorable à la labellisation du massif de Darney-La-Vôge (Vosges). Le projet est exceptionnel par son ampleur : il concerne 35000 hectares de forêt publique, 11000 hectares de forêt domaniale et 24000 hectares de forêt des collectivités appartenant à 81 communes. Les actions prévues sont nombreuses et diversifiées. Le premier défi à relever est la mise en place d'une gouvernance efficace et adaptée à cette démarche partenariale ambitieuse.

Autre forêt à l'honneur cette année : Retz (Oise), dont la cérémonie officielle de labellisation a eu lieu le 27 octobre 2023, en présence des nombreux partenaires. Cette célébration a permis d'honorer l'aboutissement d'un processus exemplaire.

**16 FORÊTS D'EXCEPTION® LABELLISÉES**  
Aigoual, Bassin d'Arcachon, Bercé, Boscodon, Darney-la-Vôge, Fontainebleau, Grande-Chartreuse, Haguenau, Montagne de Reims, Retz, Rouen, Sainte-Baume, Tronçais, Val Suzon, Verdun, Volcans de Martinique

À cette occasion, Valérie Metrich-Hecquet, directrice générale de l'ONF, a souligné les trois axes stratégiques du projet : valoriser l'identité de cette forêt définie par son patrimoine culturel et historique, l'accompagner face aux défis du changement climatique et l'inscrire dans le développement durable du territoire. La concrétisation des 21 actions du contrat de projet au cours des cinq prochaines années permettra de répondre à ces trois objectifs ambitieux.



Cérémonie de labellisation de la Forêt d'Exception® de Retz

### La montagne Pelée et les pitons du nord inscrits au Patrimoine mondial de l'Unesco

Le 16 septembre 2023, la valeur universelle de la montagne Pelée et des pitons du nord de la Martinique a été reconnue par le comité du patrimoine mondial de l'Unesco à Riyad (Arabie Saoudite) lors de sa 45<sup>e</sup> session. La géologie des pitons du nord, ensemble montagneux d'origine volcanique abritant une grande richesse faunistique et floristique, caractérise ce bien représentant une surface de 14000 hectares, soit 12 % du territoire martiniquais. La forêt publique, labellisée Forêt d'Exception® depuis 2019, couvre 80 % du bien inscrit, dont 50 % de Réserves biologiques intégrales (RBI). D'ici à 2025, 2000 hectares supplémentaires seront placés en RBI. « Cette reconnaissance constitue un outil puissant et précieux de conservation et témoigne d'une très forte identité écologique », rappelle Serge Letchimy, président du conseil exécutif de Martinique. Pour le ministère des Affaires étrangères, c'est un signal fort en faveur de la préservation de la biodiversité mondiale.



La montagne Pelée et les pitons du nord de la Martinique

## Des rendez-vous toute l'année avec le grand public

Face aux attentes croissantes des citoyens et à sa volonté d'accompagner les grands enjeux de la gestion forestière dans un contexte de changement climatique, l'ONF a donné rendez-vous tout au long de l'année 2023 à ses partenaires et au grand public. Autant d'occasions pour échanger, informer et sensibiliser le plus grand nombre sur les défis à relever.

### Salon international de l'agriculture

Le Salon international de l'agriculture est un lieu privilégié d'échanges avec environ 600 000 visiteurs venant de toute la France. Pour l'ONF, ce grand rendez-vous annuel a été à nouveau l'occasion de sensibiliser le grand public aux enjeux du réchauffement climatique et à la gestion durable des forêts. Ateliers sur le rôle stratégique des graines, conférence sur la prévention des feux de forêt rassemblant experts de l'État, de l'ONF et du Centre national de la propriété forestière (CNPFF), événements *live* avec les internautes pour parler métiers de la forêt et du bois... Neuf jours d'animations, mais aussi de rencontres institutionnelles privilégiées. À noter la signature, entre l'État et l'ONF, de deux arrêtés de création de réserves biologiques dans la Meuse et les Alpes-de-Haute-Provence.



Le stand de l'ONF au Salon de l'agriculture 2023



Plateau du webinaire « La forêt, puits de carbone »

### Journée mondiale du climat

Le 8 décembre 2023, à l'occasion de la Journée mondiale du climat, l'ONF a pris la parole sur différentes plateformes de médias sociaux (Youtube, Twitch...) pour informer des conséquences du réchauffement climatique sur les forêts françaises. Autour d'Albert Maillet, directeur forêts et risques naturels à l'ONF, et d'Olivier Picard, directeur du Centre national de la propriété forestière Occitanie et de C+FOR, un *webinaire* a permis de rappeler l'importance du rôle joué par la forêt française et de souligner les actions mises en place par les forestiers pour aider la forêt à continuer à jouer son rôle de puits de carbone (qui a chuté de moitié en une décennie, compensant désormais environ 7 % de nos émissions de gaz à effet de serre).

Inédit cette année, l'ONF a investi les médias plébiscités par les jeunes. Un partenariat avec Nota Bene, youtubeur renommé rassemblant plus de deux millions d'abonnés, a été engagé pour proposer aux internautes un entretien *live* avec Brigitte Musch, généticienne à l'ONF. Suivie par un millier de personnes, cette séquence d'une heure trente a permis d'expliquer les changements climatiques vécus par les forêts françaises : du petit âge glaciaire aux sécheresses et dépérissements actuels en passant par les pluies acides des années 1970. Une seconde émission, consacrée à l'histoire des forêts françaises et à leur gestion durable au cours des siècles, a également été diffusée et visionnée près de 200 000 fois.



Jeu de piste en forêt de Val-Suzon (Côte-d'Or)

### Journée internationale des forêts

Célébrée chaque année le 21 mars, la Journée internationale des forêts rappelle le rôle essentiel de ces écosystèmes précieux en faveur du développement durable et contre le changement climatique. Depuis 2018, l'ONF donne rendez-vous au grand public partout en France durant une semaine. En 2023, 150 animations ont été proposées du 16 au 26 mars. Jeux de piste autour des métiers de l'ONF, balades commentées, chantiers citoyens de plantation et de nettoyage de la forêt : un succès à Paris comme dans les régions, avec 15 000 visiteurs enregistrés. Pour la deuxième année consécutive, l'ONF était présent à l'Académie du climat à Paris autour de conférences et d'animations diverses. Les activités pédagogiques ont rassemblé 600 élèves.

### Opération Tous en forêt

Réchauffement climatique, accueil du public, protection de la biodiversité, coupes d'arbres, usages du bois... Face aux interrogations citoyennes sur les forêts, leur avenir et leur gestion durable, les forestiers sont sur le terrain pour répondre à toutes les questions. Pour la troisième année consécutive, ils ont donné rendez-vous au public le mercredi 27 septembre lors d'une opération proposée dans 80 forêts domaniales et régionales d'Île-de-France, Normandie, Hauts-de-France, Bretagne, Pays de la Loire, Centre-Val de Loire et Nouvelle-Aquitaine. Une mobilisation qui a rassemblé près de 2 500 visiteurs, permettant ainsi une meilleure compréhension des missions quotidiennes menées par les équipes de l'ONF dans les forêts publiques.



© Jacquinet Marne / ONF

### Fête de la nature

Cet événement annuel et familial invite le grand public à découvrir les coulisses de la forêt et ses bienfaits. Comme chaque année, les forestiers, installés le temps d'un week-end au cœur du Jardin des Plantes à Paris, ont proposé de nombreuses activités ludiques et pédagogiques. Ils étaient nombreux à se presser autour du stand pour tenter de reconnaître les chants des oiseaux, participer à une expérience sensorielle pour découvrir les différents types d'écorce ou encore calculer l'âge d'un arbre en reproduisant l'empreinte de ses cernes. Dans les régions également, les forestiers ont répondu aux questions d'un public toujours plus nombreux, au détour de jeux de piste, de visites guidées ou d'ateliers immersifs.





## SENSIBILISER LES JEUNES GÉNÉRATIONS

L'avenir de la forêt est l'affaire de tous et, pour mieux la protéger, encore faut-il dès le plus jeune âge apprendre à la connaître, à en comprendre le rôle et à saisir, aussi, l'importance liée à la gestion durable pratiquée par les forestiers. C'est pourquoi l'ONF accorde une grande importance à la sensibilisation des jeunes générations. Retour sur la mobilisation des équipes à travers plusieurs opérations portées par l'établissement ou à la demande de l'État, en partenariat avec de nombreux acteurs.

### L'ONF, partenaire du programme « Un jeune, un arbre »

« Un jeune, un arbre » : le programme lancé le 24 novembre 2023 dans le Jura par le président de la République vise à ce que chaque collégien puisse planter un arbre et contribuer ainsi au renouvellement de la forêt française touchée par le changement climatique. Pour mener à bien cette vaste opération, les équipes de l'ONF assurent auprès des collégiens l'encadrement des différentes étapes nécessaires au bon déroulement des plantations.

#### 310 classes accueillies par l'ONF

Dans l'Hexagone, l'ONF accueillera 310 classes d'ici à juin 2024, en lien avec France Bois Forêt qui coordonne l'initiative pour la filière forestière. Des forêts domaniales et des forêts communales ont été identifiées avec les Communes forestières pour mettre en œuvre le dispositif. Grâce aux moyens inédits alloués par le gouvernement, l'ONF déploie sa stratégie d'adaptation au changement climatique pour assurer la résilience des forêts françaises, la restauration du puits de carbone forestier et la conservation de la biodiversité.

### Trophées J'agis pour la forêt



De g. à d. Françoise Le Failler, directrice communication de l'ONF, Sarah Alby, directrice de l'Académie du Climat, Jean-Yves Cullet, président du conseil d'administration de l'ONF, Loukya, lauréate et Christophe Najdovski, adjoint à la maire de Paris

Face à l'urgence climatique, l'Office national des forêts ambitionne de sensibiliser les jeunes générations à l'avenir des forêts afin de les inviter à être des « porte-parole » auprès de leurs communautés. C'est l'objectif des Trophées J'agis pour la forêt, incitant les 13-25 ans à se mobiliser à leur niveau autour de trois catégories : actions concrètes en faveur de la biodiversité, production de contenus dédiés sur les réseaux sociaux et aussi conception d'objets à partir de bois...

En mars 2023, six lauréats ont été récompensés lors d'une cérémonie à Paris à l'occasion de la Journée internationale des forêts, en présence du Jeune Engagé, influenceur sur Instagram et ambassadeur de l'opération.

« L'objectif du film que nous avons réalisé avec ma classe de BTSA Gestion forestière de l'ISETA de Haute-Savoie était de faire découvrir aux jeunes générations le métier de forestier, qui est trop peu connu, et de susciter des vocations. »



**LOUKYA**  
Lauréate de la catégorie « Mobiliser par tous les moyens »

### La Forêt s'invite à l'École

Depuis 2016, l'ONF est partenaire de l'opération La Forêt s'invite à l'École aux côtés de l'association Teragir et du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Cette démarche invite les établissements scolaires et périscolaires à développer, tout au long de l'année, des parcours pédagogiques autour de la forêt. Pourquoi la forêt est-elle essentielle à nos vies et à notre avenir ? Quels sont ses différents services rendus ? À quels défis est-elle confrontée ? Comment mieux la connaître et agir pour la protéger ? En 2023, près de 200 animations ont été effectuées par les forestiers auprès de 275 classes de l'Hexagone et d'outre-mer. 5 500 élèves ont ainsi pu bénéficier des animations pédagogiques de l'Office.



Sortie scolaire dans le massif du Ventoux

# 07

## GROUPE ONF

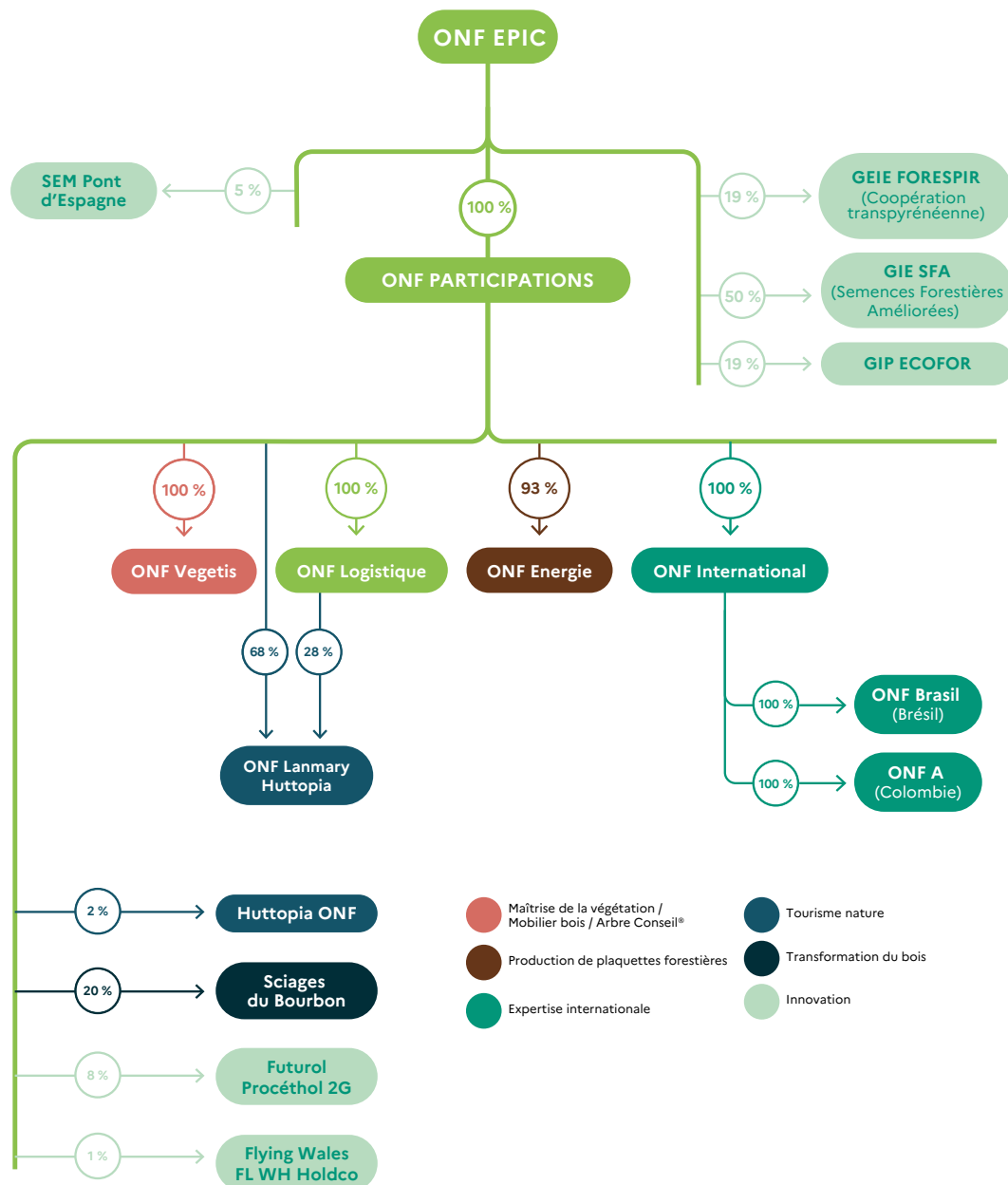
- 100 Organigramme du groupe ONF
- 101 ONF Vegetis
- 102 ONF Energie
- 102 ONF Logistique
- 103 ONF International





# ORGANIGRAMME DU GROUPE ONF

Au 1<sup>er</sup> avril 2024



## LES ACTUALITÉS DU GROUPE ONF

En 2023, le chiffre d'affaires cumulé des filiales de l'ONF est de 80 M€. Cette progression de 55 % s'explique par l'arrivée de trois nouvelles activités historiquement réalisées au sein de l'ONF : maîtrise de la végétation, Arbre Conseil® et mobilier bois réunies au sein de la filiale ONF Vegetis. ONF Participations, la société financière de l'ONF et ses principales filiales disposent cette année d'une trésorerie positive.

### ONF Vegetis

La filiale ONF Vegetis a été créée en janvier 2023 pour accompagner les collectivités et les entreprises dans la gestion et la préservation de leur patrimoine arboré ainsi que dans la valorisation de leurs espaces naturels et urbains. Une première année d'existence qui a nécessité, pour les équipes, de relever de nombreux défis inhérents à la création d'une structure : adhésion du personnel au projet, nouvelle visibilité de la marque, fidélisation des clients, nouveaux outils de gestion... Zoom sur 3 actions emblématiques menées en 2023.

#### Mobilier bois

Nombreuses sont les villes qui, dans le contexte du réchauffement climatique, envisagent d'adapter leurs cours d'école en engageant des travaux de déminéralisation des sols, souvent asphaltés et imperméables. Les ateliers bois d'ONF Vegetis ont été associés à cette initiative de réaménagement des espaces extérieurs des écoles de Strasbourg en concevant des mobiliers adaptés et écologiques.



Création de mobilier en bois pour les écoles

#### Arbre Conseil®

Un diagnostic arboré d'avant-projet pour la future ligne de tramway de Caen a été réalisé par les équipes d'ONF Vegetis. 1024 arbres présents sur une partie du tracé ont ainsi été soumis à un diagnostic visuel et sonore. Par ailleurs, une approche novatrice a été développée par la filiale : la réalisation d'un diagnostic racinaire permettant de formuler des recommandations de distance d'implantation des rails pour protéger le patrimoine arboré.

#### Maîtrise de la végétation

Choisie par Voies navigables de France (VNF) pour agir contre la prolifération du chancre coloré (champignon qui provoque une maladie vasculaire incurable chez les platanes), la filiale est intervenue le long du canal du Midi sur les platanes atteints par l'épidémie, tout en garantissant la sécurité des usagers du canal et la désinfection minutieuse du chantier.

## ONF Energie

### Un marché de l'énergie moins tendu

**A** lors que 2022 avait été marquée par une très forte tension sur les marchés de l'énergie, en raison de la guerre en Ukraine et du contexte international post-Covid-19, l'année 2023 s'est déroulée dans un contexte plus apaisé. Les conditions hivernales plutôt clémentes et les solutions alternatives aux importations de gaz russe ont entraîné une relative détente sur les prix des énergies fossiles. Pour autant, la demande en plaquettes forestières ne se dément pas, car c'est une énergie aux avantages multiples : prix inférieurs, beaucoup plus stables que les énergies fossiles et contribution aux efforts de décarbonation du mix énergétique français.

### Une nouvelle certification

ONF Energie a commercialisé 565 000 tonnes de plaquettes forestières en 2023.

Les partenariats de confiance et de long terme sur lesquels s'appuient la filiale lui permettent de conforter sa place d'acteur incontournable du bois-énergie. Son exemplarité a été récompensée en janvier 2024 avec l'obtention d'une nouvelle certification dite « RED II » via le système volontaire SURE (contrôle des critères de durabilité de la biomasse forestière).



Broyeur transformant le bois en plaquettes

### Perspectives

En 2024, malgré les prix d'achat du bois et les coûts de production qui continueront leur progression ainsi qu'un état des forêts susceptible de provoquer un afflux de bois sur le marché, la filiale ONF Energie jouera son rôle de partenaire majeur auprès de sa maison mère. Les équipes apporteront ainsi les solutions nécessaires à la mise en œuvre d'une sylviculture durable et résiliente, tout en assurant un juste partage de la valeur ajoutée entre l'ensemble des acteurs de la chaîne.



Chargement de grumes qui seront livrées dans toute la France

## ONF Logistique

**A**vec 220 000 m<sup>3</sup> livrés en 2023 chez une soixantaine de clients de l'ONF (contre 170 000 m<sup>3</sup> en 2022), ONF Logistique a poursuivi le développement de ses prestations de logisticien et de commissionnaire de transport pour l'ONF. Afin d'assurer ce service de plus en plus demandé dans le cadre des contrats d'approvisionnement, la filiale s'est appuyée sur environ 80 sociétés de transport, qui ont réalisé plus de 6 500 livraisons de bois d'œuvre, bois d'industrie ou bois énergie au départ de plus de soixante départements de l'Hexagone.

## ONF International

### En Amazonie, des projets agroécologiques et participatifs pour lutter contre la déforestation

**L**e projet TerrAmaz, financé par l'Agence française de développement (AFD), accompagne les populations locales dans leur lutte contre la déforestation et leur transition vers des modes durables de développement. Il est coordonné par le CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement). Les équipes d'ONF International (ONF Andina en Colombie et ONF Brasil) jouent un rôle moteur dans ce projet qui comprend cinq sites situés à Paragominas et Cotriguaçu au Brésil, dans le Guaviare en Colombie, en Équateur et au Pérou.



Éleveuse de bovins en Colombie, signataire de l'accord de conservation avec ONF Andina

### Renforcer les techniques agroforestières et sylvopastorales

Depuis 2020, TerrAmaz propose des outils d'ingénierie territoriale innovants sur ces territoires amazoniens. L'enjeu principal vise à concilier développement agricole, inclusion sociale et conservation des ressources forestières et de la biodiversité. Des alternatives aux systèmes de production prédominants dans ces régions, et souvent source de déforestation, sont mises à l'honneur. Il s'agit notamment de renforcer les techniques agroforestières et sylvopastorales sur les sites pilotes et d'en tirer des enseignements reproductibles.

Grâce à la plateforme *Forland*, outil numérique de *web mapping* développé par ONF International, des systèmes de collecte et de traitement de l'information ont été déployés. Les indicateurs contenus dans la plateforme sont mis à jour en temps réel et permettent aussitôt une synthèse de l'évolution du projet et de ses impacts. L'intérêt de l'utilisation de cette plateforme dans les travaux de reboisement et de lutte contre la déforestation a été souligné lors d'une réunion organisée par le gouvernement du Guaviare, en marge du comité stratégique TerrAmaz 2023.

TerrAmaz accompagne plusieurs réseaux de fermes dans leur transition agroécologique ainsi que des centaines d'exploitations familiales qui bénéficient de contrats agro-environnementaux. En Colombie, des éleveuses ont été mises à l'honneur en 2023. Signataires d'un « accord de conservation » avec ONF Andina, ces femmes, engagées dans une démarche d'élevage durable, ont planté plusieurs milliers d'arbres et préservé la forêt de nouvelles coupes tout en maintenant leur cheptel bovin en lisière de forêt, grâce notamment à la mise en place de rotations sur leurs pâturages.

### ONFI en bref

Les experts d'ONF International interviennent dans plus de 40 pays, avec une implantation permanente au Brésil, en Colombie et en Nouvelle-Calédonie. Ils participent à la gestion durable des écosystèmes forestiers et veillent tout particulièrement à leur bonne santé, dans un contexte de bouleversements climatiques. Depuis sa création en 1997, ONF International valorise à travers le monde le savoir-faire français en matière de gestion forestière.

Ses quatre grandes missions :

- 1 Évaluer et gérer durablement les écosystèmes forestiers
- 2 Développer et aménager les territoires
- 3 Favoriser l'atténuation et l'adaptation au changement climatique
- 4 Suivre les forêts et les changements d'usage des sols grâce à la télédétection



**Office National des Forêts**

Direction de la communication  
2 bis, avenue du Général Leclerc • CS 30042  
94704 Maisons-Alfort Cedex



**onf.fr**

